

**Louis Taupiac (textes)**

Jean-Paul Damaggio (présentation)

# De Fermat à Castelsarrasin

Editions La Brochure

82210 Angeville

Janvier 2016

ISBN : 978-2-37451 006 4

Plus de renseignements

sur <http://la-brochure.over-blog.com>

<http://viedelabrochure.canalblog.com>

Publication	écrite	publiée	Lieu
Fermat	1845	1879	BSATG
Cours des Aides		1863	Académie législation Toulouse
Chaudruc de Crazannes		1865	Congrès archéologique
Mémoire Castelsarrasin	1862	1867	Moniteur archéologique
Statistiques agricoles		1868	Librairie agricole
Notre-Dame d'Alem		1873	BSATG
Belleperche		1878	BSATG
Bourgeois de Beaumont		1880	BSATG
Erreurs		1884	BSATG
Le château		1885	BSATG

Des manuscrits ont dû exister. En 1888 sur le *Bulletin de la Société archéologique* (BSATG) Taupiac promet de terminer une monographie sur Faudoas<sup>1</sup> puis, sur le Bulletin de la même société, cent ans après, en 1988, Georges Passerat évoque l'abbé Victor Taupiac (1874-1943) qui a laissé une monographie détaillée de sa ville natale Beaumont, et rédigé une monographie de Faudoas. Est-ce la même ? En 1892 le même bulletin indique : « M. Boé informe que les papiers et manuscrits de M. Louis Taupiac seront donnés à nos archives par ses héritiers. » Le projet a-t-il été suivi d'effets ?

---

<sup>1</sup> BSATG 1888, p. 84

# **Sommaire**

## **Introduction**

Louis Taupiac, Bourgeois aisé

Louis Taupiac et Fermat

Louis Taupiac et Castelsarrasin

- Le Mémoire sur Castelsarrasin
- Eloge de Chaudruc de Crazannes
- Notre-Dame-d'Alem
- Abbaye de Belleperche
- Le château de Castelsarrasin

Louis Taupiac et le monde agricole

Louis Taupiac et la critique historique

## **Documents**

Présentation de Fermat

Eloge de Chaudruc de Crazannes

Un document agricole

Mémoire sur Castelsarrasin

Sur quelques erreurs



Les signatures sur l'acte de mariage de Louis Taupiac  
Le maire Etienne Marie Elisabeth Grabié.  
Auguste Guillaume Pebernard, le notaire.  
Jean Bertrand Eugène Taupiac, le frère du marié.  
Emile Dupuy de Goyne le frère de la mariée.  
Félix de Guiringaud avoué.  
Le marié et à côté son épouse.  
Au-dessus, la signature de la mère de la mariée.  
Au-dessus encore le père.  
Pour Tailhandier, je suppose que c'est le père du  
premier mari de la mariée.

## Introduction

Au cours du XIX ème siècle, le pouvoir de droit divin est devenu, par de nombreuses luttes, de «droit citoyen». Une mutation phénoménale qui a suscité une créativité sans équivalent, sauf peut-être demain, celle qui nous fera à nouveau passer d'un pouvoir de droit citoyen, à un pouvoir de droit divin. A ne plus descendre du ciel sur la terre, comment faire monter le pouvoir de la terre vers le ciel des autorités politiques ?

Une seule règle possible, transformer l'éducation, qui, cessant d'être la parole du prêtre montrant le chemin à suivre, deviendrait la parole de l'instituteur faisant entendre la voix du peuple, le prêtre se limitant au conseil des âmes.

Sauf que l'histoire est d'autant moins simple que la Troisième République a voulu, avec Jules Ferry, nous faire croire qu'elle était à l'origine de l'instituteur en question.

En réalité, après 1830, Guizot et la Monarchie de Juillet seront les premiers à installer dans le paysage, un instituteur porteur d'un nouveau type de contradiction : **le peuple étant ignorant, comment l'éduquer tout en l'écoutant ? Or l'éduquer a souvent pris le pas sur l'écouter !**

La difficulté se doublait d'une autre : comment écouter les silencieux à qui on demande d'abord de se taire, ou de changer de langue ? La tendance «donneur de leçons» allait prendre le dessus sur celle de capteur de leçons. De 1830 à 1880, l'instituteur est resté un citoyen aussi modeste que le paysan son voisin, mais soumis à tous les aléas de la vie politique. La Troisième République a renforcé l'instituteur donneur de leçons, en échange d'un statut beaucoup plus enviable que le précédent ! En gagnant en indépendance, il s'éloignait encore plus du peuple.

Par chance pour le peuple, à côté de quelques instituteurs à son écoute, des membres de l'ancienne classe dirigeante, après avoir admis que le pouvoir de droit divin était néfaste, ont décidé de se mettre au service du peuple sans s'investir dans la mission scolaire, donc en échappant à la contradiction, éduquer ou écouter le peuple !

Cette classe de personnages nobles, bourgeois, parfois curés, médecins ou avocats, qui ont étudié et travaillé pour le bien de tous, et non pour la nouvelle classe cherchant le pouvoir, la classe capitaliste, sont à mes yeux de puissants révélateurs de ce combat démocratique si glorieux.

Louis Taupiac, en bourgeois aisé et avisé, fait partie de cette série de personnages que je tiens à célébrer. Sans être exhaustif (voir sur ce point un tableau à la fin) j'en cite quelques-uns ayant occupé ma vie :

-**Mary-Lafon**, fils de médecin de Lafrançaise, qui a tant fait pour la langue d'oc, les troubadours, et pour la création d'une rue qui à Montauban porte son nom.

-**Camille Delthil**, rentier moissagais qui avec Pierre Flamens a consacré une énergie méconnue en faveur de cette éducation atypique du peuple.

-Le docteur **Basile Cassaigneau** du Causé qui, tout en soignant le peuple, a su l'écouter.

-L'entrepreneur **Garrigou**, fondateur de l'usine à fer de Bruniquel.

-Le bourgeois érudit **Poumarède**, un Réalvillois à l'origine de l'industrie des phosphates.

-L'ingénieur **de Freycinet** en lien avec la voie ferrée Castelsarrasin-Beaumont.

-L'abbé **Marcelin**, curé qui, à courir dans les cours royales d'Europe, a compris que le monde se construirait avec le peuple.

Parmi tous ces personnages, certains ont puisé leur énergie dans la révolution de 1789 elle-même, mais d'autres, les plus nombreux furent, de différentes manières les enfants de la révolution de 1830. Les enfants de 1848 (les quarante-huit tard) furent si longtemps sous le contrôle de l'Empire qu'ils n'apportèrent que très tard, et donc faiblement, leur contribution à la dite démocratie.

Très rarement ils sont morts là où ils sont nés ; le plus souvent ils ont participé aux batailles politiques.

Certains chez les démocrates, d'autres non, mais tous avec cette ambition : rendre le peuple apte à se battre pour ses droits. Ce travail concernant le Tarn-et-Garonne a son équivalent sans nul doute dans tous les coins de France.

Pour Louis Taupiac la seule modernité possible (et il tenait à la modernité) consistait à s'appuyer sur les traditions ; pas pour les continuer mais au contraire pour les transfigurer. Contrairement à ceux pour qui il n'y avait de modernité possible qu'en détruisant les traditions, et contrairement à leurs opposants qui blâmaient la modernité source de tous les maux, au nom de la vertueuse tradition, Louis Taupiac a cherché à promouvoir cette voie difficile dont j'ai eu un jour un bel exemple à San Francisco où grâce à l'action citoyenne les moyens de transports modernes comme le métro n'ont pas éliminé le vieux cable-car ou les vieux tramway qui constituent une originalité de la ville.

Et cette alliance tradition-modernité est lisible dans la façon de procéder : Louis Taupiac ne prend ses ordres de personne ce qui reste, même aujourd'hui, un grand signe de modernité !

## Louis Taupiac

### Un bourgeois aisé

Au moment du décès de Taupiac, *La Feuille Villageoise* de Moissac, journal démocrate, évoque à propos de Castelsarrasin, le passage du cirque Cassuli («*le public l'a vivement applaudi*»), le Conseil municipal, une conférence sur «Jeanne d'Arc» appuyée par les républicains de la ville, et une affaire de trois cloches des paroissiens de Notre-Dame : Mme Mauléon en avait doté l'église d'une, tout comme l'usine métallurgique Sainte-Marguerite «en bonne fille chrétienne» et celle des paroissiens par une souscription. Rien sur Louis Taupiac.

Par contre le centriste *Courrier du Tarn-et-Garonne* du mercredi 14 octobre 1891, sous la plume de l'érudit Edouard Forestié, trace un portrait utile du Castelsarrasinois, portrait qui va me servir de fil conducteur pour ce chapitre.

#### **«*Mort de M. Taupiac***

***Une douloureuse nouvelle nous arrive de Castelsarrasin. M. Louis Taupiac, un des plus distingués de nos compatriotes, vient de s'éteindre après une longue maladie qui l'avait depuis plusieurs années frappé dans ses principales facultés.***

***M. Louis Taupiac fut à la fois un grand esprit, un grand cœur et un chrétien convaincu. Membre fondateur de notre société archéologique, il contribua puissamment à son développement par ses travaux et communications, en même temps que par son dévouement qu'il ne cessait de témoigner à l'œuvre et à son président.»***

Le bulletin de la Société archéologique (BSATG) n'a pas évoqué la mort de son membre fondateur, par contre nous apprenons ceci<sup>2</sup> : « *M. Boé informe que les papiers et manuscrits de M. Louis Taupiac seront donnés à nos archives par ses héritiers.»*

Puis un an après<sup>3</sup> : «*M. Garrigues, héritier de M. Taupiac a fait don d'un certain nombre de documents manuscrits, parmi lesquels on remarque la somme des biens possédés par les gens de main-morte en 1723 et les cahiers des bénéficiers du diocèse de Montauban, rédigés en 1791.»*

Edouard Forestié continue :

***« C'est M. Taupiac qui par ses recherches eut l'honneur de rendre à Beaumont, sa patrie, la gloire d'avoir vu naître l'illustre mathématicien Fermat ; c'était d'ailleurs pour lui un culte que l'étude de cet arrondissement de Castelsarrasin qui lui était si cher. »***

---

<sup>2</sup> Bulletin Société archéologique 6 juillet 1892.

<sup>3</sup> Bulletin Société archéologique 1893, p. 325.

Cette question de lien entre Taupiac et Fermat fera l'objet du chapitre suivant.

**«*La Statistique qu'il publia à la fin de l'Empire est un chef d'œuvre du genre ; les brochures et les articles qu'il donna au Bulletin Archéologique sur Belleperche et Castelsarrasin pour ne citer que les principales, prouvent combien son esprit était apte à ces études historiques qui furent la passion de sa vie.* »**

Le livre sur la *Statistique agricole* sera évoqué au chapitre 3 mais dès à présent je tiens à noter que les premiers écrits de Taupiac seront publiés en dehors du cercle de la Société archéologique qui, même s'il en a été un des fondateurs, tarda à l'éditer.

Edouard Forestié oublie donc son action avec *Le Moniteur* puis son action pour créer la Société archéologique en s'activant en 1865 au Congrès archéologique de France tenu à Montauban et où il fit l'éloge, juste après le discours du préfet, de Chaudruc de Crazannes, référence jamais mentionnée quand on parle de Taupiac.

Retour à la plume de Forestié :

**«*Esprit fin lettré il cultiva la muse, et lorsqu'un grand deuil vint le frapper, il exhala sa plainte dans des vers où le sentiment profond est revêtu d'une forme admirable. Sa charité, sa générosité, sont attestées par des œuvres durables : le chœur de Saint-***

***Sauveur en est une preuve éclatante ; les pauvres de Castelsarrasin savaient aussi que sa main n'était jamais fermée ; enfin dans la terrible inondation de 1875 son dévouement fut légendaire et à défaut du Gouvernement, le Saint-Père voulut lui en témoigner son admiration en lui donnant la croix de Saint-Grégoire le Grand.»***

La générosité de Taupiac envers l'église Saint-Sauveur a été notée par le *Bulletin de la société archéologique* de 1869 : «*Avant de lever la séance, M. l'abbé Pottier fait part de l'heureuse impression produite sur lui par les vitraux placés récemment à Saint-Sauveur de Castelsarrasin. Ces verrières, dues à la générosité de l'un de nos confrères, M. Louis Taupiac, ont été exécutées avec un rare talent par M. Villiet, de Bordeaux ; elles représentent les principaux traits de la vie du Sauveur, et par une heureuse réminiscence du Moyen-âge, au-dessous du sujet principal, à la fenêtre centrale du sanctuaire, le donateur a placé l'image de celle qui avait été la compagne de sa vie et avait avec lui partagé la pensée de ce don. La séance est levée à 10 heures. Le Secrétaire, Edouard FORESTIÉ* »<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Gèneviève Quiriny-Duckerts dans son étude sur les vitraux de Saint-Sauveur, publiée par l'ASPC de Mai 2011 indique : « Ainsi M. Louis Taupiac, avocat à Castelsarrasin, archéologue et poète amateur a-t-il offert plusieurs vitraux à Saint-Sauveur. »

Dans son étude, Gèneviève Quiriny-Duckerts mentionne Vasilières au sujet du vitrail original :

*« Celui du milieu date de 1886, après l'enlèvement d'un baldaquin et d'orgues qui se dressaient dans le fond du chœur ; il fut acquis par un legs de 2000 F, bizarrement conditionné par M. Louis Taupiac, dont l'acceptation embarrassa fort curé et fabriciens de l'époque : « le vitrail devait représenter l'annonciation de la Ste Vierge, figurée sous les traits et le costume de son épouse Jeanne Gabrielle du Puy de Goyne, morte le 12 août 1868 » ; c'est ainsi que l'on y voit la Ste Vierge drapée d'une robe et corsage de velours bleu avec dentelle au bas des manches et la ceinture faite d'un rosaire.»*

Une question se pose sur les dates puisque Vasilières date le vitrail de 1886 alors qu'il a été vu en place en 1869.

Un Taupiac natif de Beaumont de Lomagne a eu la Légion d'honneur mais c'était un militaire. Honoré Guillaume Taupiac fils de Jean-Baptiste Taupiac menuisier et de Jeanne Péries y est né le 14 octobre 1861. Il a eu une vie de militaire dans la Coloniale en commençant par le Sénégal puis la Cochinchine.

Par ses exploits au moment des inondations de 1875 Louis Taupiac n'aurait-il pas mérité une telle médaille ? Il a même eu les honneurs de la presse nationale dans un journal au titre bizarre : *Le roman illustré*. Voici un extrait :

*« Situés entre le canal latéral et la Garonne, la petite ville de Castelsarrazin, à quelques kilomètres du chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne, a été rudement éprouvée par l'inondation, et une partie de la ville a été dévastée entièrement, surtout le faubourg Garonne changé, il y a deux jours, en un immense lac. Dans tout l'arrondissement, les désastres ont dépassé ce qu'on peut rêver de plus lamentable. Le chiffre présumé des victimes serait, d'après ce qu'on m'assure, tellement considérable, qu'il me paraît impossible qu'il n'y ait pas là quelque exagération, par la raison surtout que dans les circonstances présentes il serait assez difficile d'en apprécier le nombre.*

*Dans la plaine de Belleperche, cent cinquante maisons ont disparu entraînées par la violence des eaux; les vestiges qu'elles ont laissés suffisent pour caractériser la puissance du fléau et l'horreur de la catastrophe. On assure que le village de Courbieu a éprouvé le même sort et qu'il n'offre plus qu'un monceau de ruines informes ; l'église seule resterait debout avec son clocher dominant le fleuve.*

*Cependant l'un des plus honorables propriétaires de Varennes, M. Taupiac, qui habite non loin de Courbieu, avait organisé un service de sauvetage. Grâce à son initiative généreuse, il fut possible d'arracher à la mort un grand nombre de victimes : on n'a eu à déplorer de ce côté que la mort de deux villageois. A Castelsarrazin, l'exemple de M. Taupiac a été noblement suivi par les frères Sissac,*

*qui ont sauvé plusieurs victimes et qui s'adjoignant un groupe d'hommes courageux, ont à travers mille dangers affronté une mort certaine pour disputer à la fureur du fleuve l'existence de leurs concitoyens."*  
L'épouse de Taupiac est décédée dans la propriété de Varennes.

Sur le *Courrier du Tarn et Garonne*<sup>5</sup> nous lisons :  
« *M. Taupiac, propriétaire à Varennes, au-dessus de Courbieu, avait admirablement organisé le service de sauvetage ; c'est à son active et généreuse initiative que le village a dû de ne compter qu'une ou deux victimes.*

*Les cinq bateaux organisés par ses soins ont sauvé plus de 150 personnes qui ont été transportées chez lui où elles ont reçu la plus généreuse hospitalité. De pareils actes révèlent tout ce qu'il y a de générosité dans le cœur de cet homme de bien, et sont de nature à nous apporter quelques consolations au milieu de ces épouvantables événements. »*

Puis le Maréchal Mac Mahon passera à Castelsarrasin ce qui donna lieu à une autre évocation de Taupiac :

« *On allait quitter l'hospice, lorsque M. le préfet qui veut bien s'oublier lui-même, mais qui tient à relever tous les actes de dévouement qui méritent d'être signalés, a présenté au Maréchal l'honorable M.*

---

<sup>5</sup> 27 juin 1875

*Taupiac, en disant que c'était à sa courageuse et intelligente initiative et à son admirable dévouement que la population de Courbieu, composée de deux cents personnes, devait son salut. Le Maréchal a serré cordialement la main de cet homme de bien, en lui adressant des paroles de félicitations que la modestie excessive de M. Taupiac ne nous permet pas de reproduire. »*

*Le Messenger* préférera évoquer les exploits de Fontanié qui sera célébré aussi sur *Le Courrier* mais avec retard et donc avec des excuses.

Enfin, dernières lignes de Forestié :

**« Tel fut Louis Taupiac : toute sa vie fut consacrée à ses concitoyens : il meurt entouré de l'estime et de la vénération de tous, car s'il put avoir des adversaires, il n'eut jamais d'ennemis. Pour nous qui fûmes des amis de la première heure et qui avons pu apprécier toutes les qualités de cet excellent et regretté confrère, nous adressons à sa famille l'expression de nos bien sincères condoléances. Les obsèques de M. Louis Taupiac auront lieu demain, jeudi, à neuf heures. E. F. »<sup>6</sup>**

---

<sup>6</sup> *Le Messenger de Castelsarrasin* se contentera de reprendre le propos du *Courrier* pour évoquer la mort de Taupiac.

Les obsèques seront également évoquées dans le *Courrier du Tarn-et-Garonne* en ces termes :

**« Elles ont eu lieu en l'église Saint-Sauveur, en présence de l'élite de notre population. Le deuil était conduit par MM. Jordain, conseiller à la Cour de Toulouse, et Louis Taupiac neveux du défunt. La Société archéologique était représentée à cette cérémonie par son président et plusieurs de ses membres. On remarquait dans le cortège les délégations des sociétés charitables dont le défunt faisait partie. »**

En 1886 peu de temps avant sa mort, Louis Taupiac vivait à Castelsarrasin, au 83 rue de l'Egalité avec son régisseur Garrigues Pierre Alpinien de 47 ans, la mère et le fils de ce dernier, Miquel Catherine de 75 ans, et Marcellin Félix Garrigues de 17 ans.

Avec deux domestiques : Jacquette Trépont de 50 ans et Séguy Marie de 17 ans, gagiste.

Au 84, vivait Beffre, au 85 le maître tailleur Doumerc et au 86, Firmin Bégé de 26 ans propriétaire.

Pierre Alpinien Garrigues est l'héritier de Taupiac.

Ce tableau révèle un homme riche, ce qu'il fut sa vie durant, ayant ainsi du temps à consacrer à l'étude de l'histoire et un peu, à la politique.

La fiche de la préfecture<sup>7</sup> note qu'il est élu pour la première fois, Conseiller d'arrondissement, les 18 et 19 juin 1864. Pour la profession il est désigné comme ancien notaire, président du comice agricole et sa fortune est évaluée à 10 000 francs. Un seul dans le fichier a une fortune plus grande, le maire de Moissac Jean Catusse qui a 15 000F. Les élus sont tous avocats, docteurs en médecine ou propriétaires. Pour sa première victoire Louis Taupiac est seul candidat : Inscrits : 3017, exprimés : 1588, Taupiac 1588 voix. C'est le rêve inavoué de beaucoup de candidats : être seul en piste !

Deuxième victoire. Inscrits : 3355 exprimés : 1639 Taupiac, 1579.

Le responsable du fichier met une note à la fin : « *Intelligent, dévoué, mais sans grande chaleur dans le dévouement.* » Entendre : dévoué à l'Empire. Tout en restant à Castelsarrasin, revenons en arrière. Le 10 août 1851 à 9 h du matin, Louis Taupiac est à la mairie de Castelsarrasin pour une raison que vous devinez si je précise qu'il est né le 3 août 1818 à Beaumont de Lomagne.

Il vient d'avoir 33 ans et il se marie avec Jeanne Marie Joseph Alexis Olympie Gabrielle Du Puy de Goyne qui a 28 ans, native de Castelsarrasin (le 12 janvier 1823) et il affiche la profession de propriétaire. Elle est âgée pour une mariée, mais cela tient au fait qu'elle est veuve de Paul Tailhandier.

---

<sup>7</sup> 3 M 82

Ce premier mariage avait eu lieu le 17 juillet 1843 entre Paul Tailhandier propriétaire âgé de 45 ans né à Marsac le 12 thermidor an 6 (30-07-1798), fils majeur d'Anicet Tailhandier propriétaire et de Marguerite Serres, et Jeanne Marie Joseph Alexis Olympie âgée de 20 ans née à Castelsarrasin, fille mineure de Jean Joseph Alexis Du Puy de Goyne propriétaire et de Dame Elisabeth Marie Louise Hinard sans profession.

Les témoins étaient Antoine Ferdinand de Carrère de St Béal avocat âgé de 50 ans oncle par alliance de l'épouse, Jean-Baptiste Mondésir Lespiau propriétaire de 46 ans, Arnaud Anne Elisée Raby avocat âgé de 31 ans, Adolphe de Beaufort propriétaire âgé de 47 ans

En 1851, pour le nouveau mariage, les témoins sont le frère aîné du marié, Jean Bertrand Eugène Taupiac juge d'instruction à Saint-Gaudens, 38 ans ; le frère de l'épouse, Emile Du Puy de Goyne receveur des domaines à Castelsarrasin, 26 ans ; Félix de Guiringaud avoué, demeurant à Castelsarrasin, 42 ans, et Guillaume Pebernard notaire 64 ans (le contrat de mariage s'est fait chez lui).

Charles Taupiac, le père du marié est décédé le 15 septembre 1848 à Beaumont rue Gimont. Il était né à Faudoas 68 ans avant, propriétaire et époux de Jeanne Guillon. Il était le fils de Bertrand Taupiac

notaire et de Germaine Tissier sans profession, tous deux domiciliés à Faudoas.

A la naissance de Louis, le 2 août 1818, son père Charles Taupiac est noté notaire royal et a déjà 36 ans, habitant de Beaumont avec la mère Jeanne Jacqueline Sylvie Guillon.

A son décès, le 13 octobre 1891, comme indiqué déjà, Louis Taupiac est veuf de Jeanne Marie Joseph Alexis Olympie Gabrielle Du Puy de Goyne, il a 76 ans.

Dans son *Dictionnaire biographique de la Lomagne* André Dupuy confirme le statut social de Louis :

*« Issu de cette bourgeoisie essentiellement riche en terres, Louis Taupiac fit des études, devint avocat et notaire et occupa ses loisirs en travaillant dans les archives. »*

Il ajoute : *« Propriétaire de nombreuses métairies, Louis Taupiac s'intéressait à l'agronomie et à l'économie rurale. Il présidait le comité agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin et était le rapporteur de la Commission des Statistiques. »*

J'observe tout de suite que ses liens de savant étaient plus forts avec Toulouse qu'avec Montauban. Le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse publie en 1863, son étude sur la Cours des Aides de Montauban avec cette présentation :

*« M. Astre présente un rapport verbal sur une Notice relative à l'établissement de la Cour des Aides*

*de Montauban, par M. Taupiac, juge d'instruction dans cette ville. M. le rapporteur rend hommage au mérite qui distingue ce Mémoire important, dans lequel il signale l'exactitude de l'érudition et la clarté du récit. Il fait ressortir seulement, mais en bien petit nombre, des lacunes, et regrette aussi que l'auteur ait négligé d'indiquer en note les sources où il a dû abondamment puiser.»*

Presque un siècle après Daniel Ligou, le grand historien de l'Ancien Régime et de la Révolution à Montauban, publiera à son tour une étude sur la Cour des Aides où il citera onze fois positivement, Taupiac.

## **Tout commence avec Fermat en 1843-1844**

Le *Journal de Toulouse* du 5 avril 1844 indique : « M. Vitry fait connaître à l'Académie que M. L. Taupiac avocat à Beaumont de Lomagne vient de découvrir l'acte de naissance de M. Fermat. M. Taupiac a recueilli plusieurs documents intéressants sur ce célèbre mathématicien qui serait né en août 1601 et non en 1608 ou en 1590 ainsi que l'ont avancé quelques auteurs. M. Vitry annonce que M. Taupiac adressera sous peu de jours un mémoire sur les documents qui ont été découverts. »

Puis le numéro du 18 avril 1844 nous confirme que l'Académie royale des sciences et belles lettres de Toulouse mentionne dans sa séance le dossier sur Fermat, de Taupiac.

Un an après, le même *Journal de Toulouse* annonce la décision, le 17 juin 1845, du Conseil municipal de Beaumont-de-Lomagne de construire une statue pour Fermat. Un rappel : c'est à « Louis Taupiac que l'on doit la découverte du lieu de naissance de Fermat. » Louis Taupiac est à ce moment-là notaire à Beaumont et observons qu'il est tout jeune : environ 25 ans.

La même information est reprise par le journal national *La Presse* qui la tient du *Messenger de Castelsarrasin* :

« Dans la séance du 7 mai, le conseil municipal de Beaumont a pris la délibération dont la teneur suit :

1° Il sera élevé sur la principale place publique de Beaumont une statue à Pierre Fermat ;

2° La rue où est située la maison possédée et habitée par Fermat, et où il naquit, prendra désormais son nom.

3° Une inscription: contenant les noms et la date de la naissance de Fermat sera placée au lieu le plus apparent du mur de façade de ladite maison.

4° Une commission est nommée pour diriger et surveiller l'exécution du monument dont il s'agit;

5° Une souscription est ouverte pour subvenir aux frais de son érection, concurremment avec les fonds qui seront, votés par le conseil sur les revenus ordinaires de la ville.

6° Sont nommés membres de la commission : M. le baron de Crazannes, maître des requêtes, sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin associé de l'Institut de France et membre des comités historiques, président; le maire de la ville, vice-président ; les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement, M. Louis Taupiac, notaire, à qui l'on doit la découverte du lieu de la naissance de Fermat ; le curé de Beaumont ; le juge de paix ; le receveur des domaines ; Vivent, docteur en médecine, premier adjoint municipal ; Razoua ancien maire de Beaumont ; Pailhès, idem ; Soubles, conseiller municipal ; Vidaillan, idem."

Cette étude de Louis Taupiac est liée à l'action d'un autre Beaumontois<sup>8</sup> dont l'occasion m'incite à offrir cette courte biographie de l'époque :

« **Despeyrous (ou Despeyroux), Théodore**

Né le 11 mai 1815, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), décédé le 6 août 1883 à Faudoas. Professeur à la faculté des sciences de Dijon, puis de Toulouse. Conseiller municipal de Toulouse. Très tôt orphelin de père (en novembre 1815, alors qu'il n'a que quelques mois), Théodore Despeyrous est élevé par sa mère et son frère aîné Hippolyte, grâce auquel il poursuit des études, d'abord au collège de Lectoure, puis au collège royal de Toulouse, où il obtient ses baccalauréats es sciences et es lettres, et enfin à la faculté de Toulouse où il reçoit les grades de licencié es sciences physiques et de docteur es sciences mathématiques (1841). Il se rend ensuite à Paris pour compléter sa formation en mathématiques. C'est lors de ce séjour parisien qu'il fréquente les fouriéristes, et en particulier Victor Considérant ; d'après ses biographes, il collabore à *La Phalange*, mais probablement de façon modeste puisque son nom n'apparaît pas dans la liste des principaux rédacteurs.

---

<sup>8</sup> *Le Temps* 9 août 1883 annonce son décès : "M. Despeyrous, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Toulouse, vient de mourir à la suite d'un accident de voiture qui lui est arrivé à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne). M. Despeyrous était un savant distingué; c'est avec une somme importante fournie par lui qu'avait été élevée l'an dernier à Beaumont la statue de l'illustre algébriste Fermat, sculptée par Falguières.

## **Professeur à la faculté des sciences de Dijon**

En 1845, le ministère de l'Instruction publique le désigne au sein d'une commission chargée de la publication des œuvres de Fermat, le mathématicien du XVII<sup>e</sup> siècle également né à Beaumont-de-Lomagne ; il effectue alors un séjour à Vienne, en Autriche, pour retrouver les manuscrits du mathématicien. Mais il revient rapidement en France, car il est nommé professeur suppléant de mathématiques à la Sorbonne, où il enseigne en 1845-1846 et 1846-1847. En 1847-1848, il sollicite des postes dans plusieurs universités, mais vainement. Puis, en octobre 1848, il est chargé de la chaire de mathématiques pures et d'astronomie à la faculté des sciences de Dijon ; il est nommé professeur titulaire de cette même chaire en mai 1849. La même année, il est admis au sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. En avril 1852, il se marie avec Constance Marie Sabine Lacroix, la fille d'un magistrat de Dijon; mais son épouse décède en mars 1853, peu après la naissance d'une fille. Il se remarie en 1854 avec Louise Marie Andriot, la fille d'un médecin. Un fils naît de cette union en 1855.

Despeyrous reste plus de quinze ans à la faculté des sciences de Dijon. Il est considéré comme un savant distingué, mais ses cours sont d'un niveau parfois trop élevé pour son auditoire. Ses travaux scientifiques lui valent la légion d'honneur (1862) et une médaille décernée par le Comité des sociétés

savantes (1863). Ses supérieurs soulignent également son « penchant à l'indépendance » qui « amène de temps en temps des froissements » avec les autorités ainsi que ses collègues. Surtout, au fil des années, le nombre des étudiants qui assistent à ses cours décroît : au début des années 1860, ils ne sont souvent que deux ou trois, et parfois aucun. « M. Despeyrous, homme laborieux et très distingué, souffre au-delà de tout ce qu'on peut dire de l'inutilité à laquelle il se voit condamné » [4]. Le ministère le charge en 1864 des fonctions d'inspecteur général dans l'enseignement secondaire, et il est nommé membre du jury de l'agrégation en 1864 et 1865. Mais quand il reprend ses cours, au printemps 1865, son seul étudiant a quitté la ville, et il se retrouve sans public.

### **Retour à Toulouse**

Le ministère lui propose un poste à Marseille, ou une suppléance à Paris, ce qu'il refuse. Finalement, il obtient d'être nommé à Toulouse, où il occupe la chaire d'astronomie ; pendant quelques mois, il dirige aussi l'observatoire municipal, avant d'y renoncer. Puis, à partir de 1872, il occupe la chaire de mécanique rationnelle et appliquée. Il fait partie de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (il en était déjà membre correspondant quand il était à Dijon), société qu'il préside pendant plusieurs années. Il est élu au conseil municipal de Toulouse. Cette position sociale est cependant troublée en 1874 par un scandale privé ; sa fille a entretenu une liaison

avec un jeune homme, avec la complicité d'une domestique qui est traduite en justice ; du dossier, largement divulgué dans l'espace public, il ressort que Théodore Despeyrous a négligé l'éducation de sa fille, mais qu'il l'a violemment frappée à plusieurs reprises [5]. Le ministère le suspend alors de son enseignement et envisage des sanctions ou une mutation, avant de le laisser reprendre ses cours à la fin de l'année.

Peut-être le gouvernement d'ordre moral lui fait-il payer son engagement politique : « M. Despeyrous avait pris trop de part à la politique » en 1870, écrit le doyen cinq années plus tard ; « il appartenait à l'opinion radicale » [6]. Selon le recteur de l'académie de Toulouse, « M. Despeyrous ne manque pas d'instruction philosophique ou plutôt il a du goût pour certaines spéculations philosophiques, morales et politiques, il se préoccupe beaucoup des améliorations sociales désirables et possibles ; et il les recherche avec un esprit éminemment libéral » [7]. Quant au doyen de la faculté, il souligne l' « originalité » de Despeyrous, son « aspiration à l'idéal » et son « imagination de la pensée ».

Il ne semble plus entretenir alors de relations avec l'Ecole sociétaire ; certes, il s'est d'abord abonné à La Science sociale, qui paraît à partir de 1867, mais a ensuite signalé qu'il ne souhaitait plus recevoir l'organe fouriériste [9] ; et il n'apparaît pas dans les listes de souscripteurs de la Librairie des sciences sociales dans les années 1870.

## **Philanthropie locale**

Ses dernières années sont assombries par un drame familial (la mort de son fils, officier d'artillerie décédé en 1879 à 24 ans [10]) et par des problèmes de santé ; la faiblesse de sa vue l'oblige à interrompre son enseignement en 1882, puis à demander sa retraite au début de l'année 1883. Il se retire alors à Beaumont, dans sa commune natale, où il a fait ériger une statue de Fermat, qu'il a lui-même financée. Partisan de l'éducation populaire, il finance la formation d'une bibliothèque populaire, dans laquelle on trouve notamment des ouvrages de Fourier, Considérant, Delbruck, Lemoyne, Muiron, Paget et plusieurs autres disciples de Fourier, mais aussi de Louis Blanc, Proudhon, et d'auteurs libéraux. Il meurt quelques mois plus tard, lors d'une visite d'une métairie qu'il possède sur la commune de Faudoas, près de Beaumont. Souhaitant que ses concitoyens continuent à bénéficier de ses bienfaits au-delà de sa mort, écrit son biographe, il lègue « à la ville de Beaumont des revenus suffisants pour l'entretien du square où se trouve la statue de Fermat et aussi pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque » ; et « les libéralités qu'il faisait de son vivant » sont « continuées après sa mort grâce aux donations qu'il a faites par testament à la Société philanthropique de Beaumont »

Dans les archives qui sont déposées après son décès à la bibliothèque de Beaumont-de-Lomagne, l'on trouve, outre des travaux scientifiques, des cahiers

où il a pris des notes sur le comptoir communal, l'économie politique, les saint-simoniens, Pierre Leroux, l'Étude sur les réformateurs contemporains, de Louis Reybaud, etc. Bernard Desmars »

Après ce détour par Despeyrous revenons à Taupiac et son travail sur Fermat. Il évoquera le rôle important de Villemain en citant la lettre qu'il a reçu de lui quand il pourra publier son étude :

*«Paris, le 9 avril 1844.*

*« Monsieur, j'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la copie de quelques pièces relatives à Fermat, qui sont déposées aux archives de Beaumont-de-Lomagne, ainsi que votre notice sur la vie de ce savant. J'ai lu ces documents avec beaucoup d'intérêt et je vous remercie de me les avoir communiqués. Je vais les transmettre au membre de l'Académie des sciences, chargé de préparer la réimpression des œuvres de Fermat. La notice où vous éclairez quelques circonstances obscures de la vie de ce célèbre géomètre, en rapprochant avec beaucoup d'art les pièces que vous avez découvertes, sera particulièrement utile à consulter.*

*J'aurai peut-être, Monsieur, à vous demander plus tard quelques explications sur cette biographie de Fermat que vous avez étudiée avec tant de soin. Je compte, à cet égard, sur votre obligeance. J'aurai soin, à l'époque où la publication dont je fais*

*préparer les éléments paraîtra, d'en mettre à votre disposition un exemplaire. Recevez, etc.*

*«Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique, VILLEMMAIN<sup>9</sup>»*

Abel-François Villemain, né le 9 juin 1790 à Paris où il est mort le 8 mai 1870, est un écrivain, universitaire et homme politique français, qui a notamment été professeur à la Sorbonne et à l'Ecole normale supérieure, et ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1845.

Le fait que Villemain cesse d'être ministre en 1845<sup>10</sup> va mettre un coup d'arrêt, pour des années aux recherches engagées autour de Fermat. Cependant juste avant de mourir Despeyrous pourra assister à l'installation de la statue du mathématicien (1882) sur la place de Beaumont, statue de Falguières annoncée dès 1845, statue dont qu'il a financé largement.

Quant à Taupiac, ses études avec les documents, voient le jour sur le bulletin de la Société archéologique du Tarn et Garonne en 1879, quand la Troisième République prend enfin le relais de l'action de Villemain.

---

<sup>9</sup> MM. Louis Taupiac, Beaumont

<sup>10</sup> Il rate son suicide pour cause de chantage à l'homosexualité.

## Le mémoire sur Castelsarrasin

Au sein des travaux de l'académie de Toulouse de l'année 1862-1863, Le mémoire sur Castelsarrasin y est étudié par Emile Vaïsse le rapporteur qui apprécie son intérêt historique et propose de le renvoyer à la Commission des récompenses pour le concours de 1863. Ces conclusions sont adoptées et M. Taupiac est informé de cette décision.

Par ma suite la même revue<sup>11</sup> indiquera les raisons d'une médaille d'argent :

« C'est ce qui est arrivé à propos d'une notice sur Castelsarrasin, insérée en 1862 dans les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France<sup>12</sup>. Cette notice a fait écrire aussitôt une habile et judicieuse réfutation, que son auteur, M. Louis Taupiac, avocat à Castelsarrasin, a présentée à l'Académie pour le Concours des médailles d'encouragement. M. Taupiac s'était familiarisé à l'avance avec l'histoire du pays qu'il habite. Il l'avait étudiée à loisir dans les livres et dans les archives, et, ce qui est plus essentiel, il avait apprécié les faits là où ils s'étaient produits, examiné les monuments sur les lieux mêmes où ils s'étaient élevés. Il en résultait pour M. Taupiac un avantage de position dont il devait

---

<sup>11</sup> Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse p. 308-311, 1863.

<sup>12</sup> Notice dont je n'ai pu prendre connaissance.

profiter au besoin. Sa critique attendait au passage le touriste superficiel qui brode des légendes sur un canevas imaginaire, et, à plus forte raison, l'archéologue mal renseigné, s'il lui arrivait, ce qui s'est vu quelquefois, de tomber dans des erreurs grossières, et de prendre, par exemple, le Pirée pour un homme.

M. Taupiac relève plusieurs méprises dans la partie historique du Mémoire de la Société archéologique, et dans la description des anciens édifices de cette petite ville. Sa réfutation, un peu vive au fond, bien qu'elle essaie d'être modérée dans la forme, paraît concluante et sans réplique. La question la plus intéressante agitée par M. Taupiac, celle qui occupe la plus grande partie de son travail, est relative à l'étymologie du nom de Castelsarrasin. D'après une charte de l'an 847, un seigneur, du nom d'Astanove, donna à l'abbaye de Moissac, le château de Cerrucius (Castrum quod Cerrucium vocatur), situé sur la Garonne, dans le pays toulousain. Il lui donna aussi le monastère de Bonneval, nouvellement construit près de ce château que le seigneur Astanove tenait, dit-il, de la munificence du roi Pépin. « C'est le plus ancien monument qui fasse mention de Castelsarrasin » rapporte Dom Vaissette. D'après lui, ce serait par altération que Castrum Cerrucium serait devenu plus tard, Castrum Sarracenum ou Sarracenorun ; ce qui aurait fait attribuer aux Sarrasins la fondation de cette ville. Le Mémoire qui avait eu tant de torts aux yeux de M. Taupiac eut

entre autres celui de confirmer l'opinion de Dom Vaissette. C'est donc à ce dernier, désormais, que s'adressent plus particulièrement ses critiques. Dom Vaissette avait cru retrouver dans Castelsarrasin le *Castrum Cerrucium* de 847, et le monastère de Bonneval dans le prieuré de Saint-Sauveur de cette ville. M. Taupiac veut prouver, au contraire, que *Castrum Cerrucium* n'est pas Castelsarrasin, et que le prieuré de Saint-Sauveur n'a jamais été Bonneval. D'après lui, Castelsarrasin est, à bon droit, la traduction française de *Castrum Sarracenum*, ou *Sarracenorum*, comme l'appellent invariablement toutes les anciennes chartes. La possibilité d'un établissement des Sarrasins en ce lieu, au <sup>vi</sup> siècle, n'a rien d'improbable ; M. Taupiac le démontre surabondamment ; il en fait même une question de patriotisme local. Le doute, à cet égard, le froisse et l'irrite presque; aussi est-il plein de reconnaissance envers l'Empereur Napoléon Ier, qui, pour rendre hommage à la tradition populaire, ajouta une tête de Maure à l'écusson de Castelsarrasin.

Restait à expliquer ce nom embarrassant de *Castrum Cerrucium*, qui ne se trouve qu'une seule fois, il est vrai, dans la donation d'Astanove, antérieure aux titres relatifs au château des Sarrasins. Un des arguments les plus sérieux a été fourni à M. Taupiac par cette même charte de 847. Elle détermine la situation, par rapport à la Garonne, de *Castrum Cerrucium*, et du monastère de Bonneval ; ils étaient sur la rive gauche, tandis que Castelsarrasin est sur la

rive droite du fleuve. C'est donc sur la rive opposée qu'il faut chercher Castrum Cerrucium. M. Taupiac le trouve en face de la ville de Castelsarrasin, sur la rive gauche de la Garonne, dans le bourg anciennement château de Castel-Ferrus (Castrum Ferrucium), qui fut, au ix<sup>e</sup> siècle, une villa où maison royale des Carolingiens. La thèse de M. Taupiac est corroborée par les Etudes de M. Devals, archiviste de Tarn-et-Garonne, sur les voies antiques de ce département. D'après l'inadvertance d'un copiste, ou, ce qui est plus probable, une lecture inexacte aurait fait substituer un C à un F dans le texte de 847. On écrivit ainsi Cerrucium au lieu de Ferrucium ; et cette première erreur amena sa suite la seconde, dans laquelle tombèrent Dom Vaissette et bien d'autres après lui. L'Académie n'a pas-à se prononcer sur la question en litige. Elle se plaît à constater seulement que le Mémoire de M. Taupiac est empreint d'une haute critique, qu'il fait ressortir l'importance des études linguistiques, et prouve que les étymologies peuvent quelque fois expliquer l'histoire des villes à leur origine. L'Académie lui a décerné pour ces motifs une médaille d'argent. »

Lagrèze-Fossat apporte une réponse<sup>13</sup>:

« *Dans la séance du 11 avril 1864, j'ai eu l'honneur, dans un rapport sur le tome VII des publications de la Société archéologique du midi de la France, de*

---

<sup>13</sup> Revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger 1866

*vous parler d'un travail de M. l'abbé Carrière sur l'histoire de Castel-Sarrazin. M. Lagrèze-Fossat, correspondant à Moissac, a transmis des observations rectificatives appuyées de preuves dignes d'être prises en considération, et que je crois devoir résumer ici : l'analyse la plus complète possible que j'essayerai de faire pourra donner aux personnes intéressées le désir de prendre, dans les archives du Comité où il devra être déposé, communication du travail de M. Lagrèze-Fossat. Tout d'abord, qu'il me soit permis de signaler combien sont précieuses les recherches faites patiemment par les érudits qui consacrent leurs loisirs à l'étude minutieuse des annales d'un pays ils peuvent donner les moyens de rectifier des erreurs souvent accréditées, et que la connaissance profonde de l'histoire locale peut seule révéler.*

*Ainsi, jusqu'à présent, il a été admis à peu près généralement que le nom latin de Castel-Sarrazin avait été Castrum Cerrucium ; cette opinion, souvent répétée de nos jours, remonte jusqu'à D. Vaissette, et s'appuie sur une charte de 847, donnée par un seigneur nommé Astonavus, en faveur de l'abbaye de Moissac. M. Lagrèze-Fossat rappelle que MM. Taupiac et Devals aîné ont déjà établi que le Castrum Cerrucium, situé, d'après la charte en question, sur la rive gauche de la Garonne, ne pouvait être Castel-Sarrazin, qui est sur la rive droite, mais bien Castel-Ferrus. Il rectifie ensuite très-judicieusement le texte, connu seulement par*

*des copies plus ou moins correctes, et qui a été imprimé ainsi : "castrum quod Cerrucium vocatur, et est situm in pago Tolosano, super fluvium Garones, in vicario Garonense." Pour lui l'original devait porter Ferrucium au lieu de Cerrucium, et Garnense au lieu de Garonense : la vicaria Garnensis aurait eu pour chef-lieu le bourg appelé aujourd'hui le Mas-Grenier.*

*Recherchant ensuite quelle était l'ancienne dénomination de Castel-Sarrazin, M. Lagrèze-Fossat n'a pas de peine à établir qu'il ne s'agit ici nullement du souvenir d'un établissement de musulmans. Il prouve que, depuis le IXe siècle jusqu'au XVIIe des actes donnent positivement à la ville de Castel-Sarrazin la dénomination de Villa Longa : antérieurement au IXe siècle et aux invasions des Maures, Villa Longa se nommait villa Sarpanas ou Sarranas ; on comprend que, par la suite, Villa Longa Sarranas ait pu devenir, lorsqu'il y fut établi un château fort, castrum Sarracenum, en langue romane Castel-Sarrazin.*

*Enfin notre correspondant établit que, du moment que castrum Cerrutium ou Ferrucium n'est plus Castel-Sarrazin, il ne faut plus chercher dans cette ville de traces historiques du prieuré de Bonneval ; il pense que l'on aurait chance de trouver des détails sur Bonneval dans les titres de l'abbaye de Belleperche, parce que Bonneval dut lui être cédé par échange avec Castel-Ferrus, en 1264, par l'abbaye de Moissac. M. Lagrèze-Fossat termine en*

*donnant les détails les plus précis sur le prieuré de Castel-Sarrazin, qui possédait les paroisses de Saint-Germain, aujourd'hui Saint-Jean, et de Saint-Sauveur, et qui relevait de l'abbaye de Moissac.*

*Anatole de Barthélémy. »*

***Le Moniteur de l'Archéologie*** publie le texte de Taupiac en 1867. Ce journal dans une nouvelle version du 1 juillet 1866, est animé par J-G Coustou. Lié à Montauban il est cependant imprimé à Toulouse et il a vocation nationale. La publication du *Mémoire de Taupiac*<sup>14</sup>, intervient juste avant la naissance de la Société archéologique. L'œuvre suivante sera publiée en 1868 et restera étrangère à la dite Société archéologique.

---

<sup>14</sup> Né à Gaillac dans le diocèse d'Albi, Joseph Vaissette exerce quelque temps la charge de procureur du roi en pays albigeois. Il embrasse la règle de saint Benoît et fait profession le 11 juillet 1741 dans le prieuré de la Daurade de Toulouse. Son goût pour les recherches historiques le fait appeler pour travailler en collaboration avec dom Claude Devic en 1713, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, à la rédaction de l'Histoire générale de Languedoc, dont le premier volume paraît in folio en 1730 chez Vincent à Paris, et le second à la fin de 1733. De nombreux graveurs collaborent à cette œuvre, dont Charles-Nicolas Cochin (père). Il avait auparavant écrit une *Origine de la monarchie française* qui eut du succès. À la mort de dom Claude Devic, en 1734, il poursuit seul l'œuvre entreprise, ne souhaitant pas s'entourer de collaborateurs, et il publie les derniers volumes. En 1749, toujours chez Vincent à Paris, il sort un abrégé de l'Histoire du Languedoc en six volumes in-12°. Les différentes notes prises au cours de ses recherches historiques l'amènent à envisager la publication d'une *Géographie Universelle, historique, ecclésiastique et civile* qui sera publiée en 1755 en quatre volumes in-4° et en douze volumes in-12°. Ce religieux a été considéré comme l'un des plus savants et habiles de son temps en histoire de France.

En 1872 Devals répondra à Taupiac dans le bulletin de la Société archéologique.

Avec les ménagements d'usage, les hypothèses des sommités existantes dont celles de dom Vaissette sont donc remises en cause. Louis Taupiac pense, avec de multiples preuves à l'appui, que *sarrasin* ne signifie rien d'autre que les Sarrasins qui envahirent la Gaule.

U. Athané, dix sept-ans après la mort de Taupiac, indique dans son Essai sur Montauban et le Tarn-et-Garonne : « *La petite ville de Castel-sur-Razin, du nom d'un ruisseau...* ». Lette étymologie, la plus ridicule jamais émise, aurait fait enrager Louis Taupiac dont les travaux ne sont pas pris en considération.

Plus tard Paul Vasilières apporte sa pierre à la recherche sur l'étymologie de Castelsarrasin : « *Déduire de son nom qu'elle est d'origine sarrasine n'est pas moins faux. Elle est désignée sous le nom de « Castrum Sarracenum » et non de « Castrum Sarracenorum ».* Le château n'a pas été bâti par les Sarrasins pour la bonne raison que les Sarrasins n'ont jamais mis le pied entre Tarn et Garonne et que, dans toutes les invasions de la France, ils ont beaucoup détruit, mais jamais bâti.»<sup>15</sup>

Il précise que « quand les hordes de Zara ont pénétré dans la région du Sud-Ouest franchissant les Pyrénées, elles débouchèrent dans la Navarre, se

---

<sup>15</sup> Recherches historiques et archéologiques sur Castelsarrasin p. 5

dirigeant à travers la Gascogne en droite ligne sur Bordeaux, et après avoir traversé la Garonne puis la Dordogne, allèrent se faire battre par Charles Martel à Poitiers, d'où elles regagnèrent l'Espagne par le Limousin, le Haut-Quercy, la Narbonnaise et le Roussillon. En une deuxième invasion par le Roussillon, elles ne purent dépasser Narbonne et atteindre Toulouse. Toutes les autres invasions se dirigèrent vers la vallée du Rhône. »

L'anomalie c'est que Paul Vasilières apporte cette explication juste après avoir appuyé une étude de Louis Taupiac sur le cas de Villelongue publié en 1880 sur le bulletin de la société archéologique. Il ajoute «Louis Taupiac est l'auteur de plusieurs études sur Castelsarrasin, notamment une remarquable statistique agricole sur l'arrondissement de Castelsarrasin.»

N'a-t-il pas eu connaissance de son mémoire sur Castelsarrasin où Louis Taupiac écrit :

*« Enfin, s'il est permis d'invoquer ici, en même temps que les traditions, les plus simples éléments de la philologie, si puissante dans les recherches des vérités lointaines de l'histoire, arrêtons-nous un instant sur ce langage populaire qui est comme l'enveloppe ou l'empreinte de nos croyances. J'interroge ces vieux et respectables restes de la langue romane, la seule qui, par son expression, sa forme et son génie, puisse avoir une valeur dans la question. Si je rencontre un habitant de nos*

*campagnes venant de Castelsarrasin ou bien se rendant dans cette ville, et si je demande à ce paysan d'où il vient ou bien où il va, il me dira : Veni des Sarrasis ou vaou as Sarrasis. Est-ce par laconisme qu'il s'exprime ainsi ? Evidemment non ; car, pour abréger, en supprimant ou sous-entendant le mot Castel, il dirait : veni de Sarrasi, ou vaou à Sarrasi. L'article employé par lui dans sa langue, en quelque sorte contemporaine de l'invasion sarrasine, a une signification plus explicite : il veut dire une agglomération d'hommes, le lieu, le camp, le château occupé, personnifié par les Sarrasins. Que l'on essaie de traduire dans d'autres langues ce langage expressif, que l'on dise en latin: Ad Sarracenos, en français les Sarrasins, et l'on verra s'il est facile d'en extraire ces mots sans définition de Castrum Cerrucium. Castrum Sarracenorum n'en découle-t-il pas, au contraire, tout naturellement ? »*

Taupiac et Vasilières se retrouvent d'accord pour pointer un élément concernant le château :

*« Castelsarrasin – on le verra dans la suite – doit son nom à ce que son ancien château bâti au XIIe siècle était fortifié d'architecture « sarrasine », musulmane, importée d'Orient par les Croisades, dont les caractéristiques sont les créneaux, herses, barbicanes, moucharabieh, mâchicoulis.»*

Ils ne varient donc que sur un point : pour Vasilières l'aspect sarrasin a été apporté par le retour des

croisades, alors que pour Taupiac il a été apporté directement par les arabes présents dans le secteur.

Il se trouve qu'on croise le même débat au sujet de l'hôtel de ville de Saint-Antonin où des vestiges arabes ont été clairement identifiés et expliqués, là-bas aussi, par le retour des croisades.

Est-ce un retour de croisades qui fait que sur un des piliers du cloître de Moissac nous retrouvons une inscription en arabe ?

Dans un livre récent, Paul Burgan<sup>16</sup>, en quatre pages, reprend les nombreuses hypothèses sur l'étymologie de Castelsarrasin mais sans jamais évoquer Taupiac et Vasilières, tout en partageant un point : Castelsarrasin n'a rien à voir avec Castrum Cerrucium.

Le mémoire sur Fermat était déjà une étude minutieuse, argumentée, vaste et complète, et celle sur Castelsarrasin est du même ordre. Au-delà de la question étymologique elle pose des questions cruciales toujours d'actualité.

Le Bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne reviendra beaucoup plus tard sur le sujet :

*« M, le Secrétaire-général, [M. Moulenq] après avoir pris connaissance du travail de M. Taupiac, en donne un résumé; il nous décrit ce qu'était Villelongue d'après M. Taupiac, et en quoi son*

---

<sup>16</sup> Paul Burgan et André Lafon, Toponymie du Tarn-et-Garonne, dictionnaire étymologique, les noms des communes, des anciennes paroisses et des lieux-dits importants, 2006

*opinion différait de celle de M. Devals. Il croit, quant à lui, que M. Taupiac a raison, et que Villelongue comprenait, comme le croit celui-ci, cette longue langue de terre qui de Castelsarrasin s'étendait jusqu'au delà de Grisolles, sur les bords de l'Hers, et non la ville de Castelsarrasin elle-même. »*

## **1 - Eloge de Chaudruc de Crazannes**

Cette intervention de Taupiac au Congrès d'Archéologie de France est citée dans les *800 auteurs* par Marcel Maurières et sert d'ailleurs de référence à sa présentation biographique. D'autres ont-ils eu le même soin ? Je ne sais mais cet éloge nous indique clairement la méthode de travail de Taupiac qui s'appelle : respect de ses prédécesseurs même quand il les critique.

J'ai repris dans la partie « documents » l'ensemble de cette intervention puisqu'elle présente un Castelsarrasinois de cœur très largement oublié et pourtant si riche en ses œuvres.

## **2 - Notre-Dame d'Alem**

J'ai repris également dans les documents son étude sur cette chapelle en conséquence j'invite le lecteur à s'y reporter s'il veut en savoir plus.

### 3 - Belleperche

Le Bulletin de la Société archéologique de 1875 nous indique :

« M. Louis Taupiac présente le rapport sur l'excursion de la Société archéologique à Belleperche et à Terride. Ce rapport, écrit avec l'érudition d'un archéologue, l'âme d'un penseur et la foi d'un chrétien, est écouté avec une religieuse attention et l'auteur reçoit d'unanimes félicitations. »

Premier témoignage d'une passion de Louis Taupiac qu'il traduira en une étude fouillée par deux articles dans le BSATG. Voici le début plutôt poétique du premier :

« L'ABBAYE DE BELLEPERCHE<sup>17</sup>

Par M. Louis TAUPIAC,  
Membre de la Société.

Le voyageur qui, il y a un siècle, descendait la Garonne de Toulouse à Bordeaux, après sa première journée de navigation, s'arrêtait et faisait escale à Belleperche. Il saluait ordinairement avec bonheur les bâtiments hospitaliers de l'antique monastère. Mais, quoiqu'assuré de trouver là un bon gîte, il ne voyait pas disparaître sans quelque regret, avec les derniers rayons du soleil, les bords fertiles que son

---

<sup>17</sup>Belleperche, Bella pertica, beau domaine, belle étendue, du latin pertinere, s'étendre, et du roman pertica, perche, mesure agraire. La mesure locale s'exprime encore ainsi : Arpent ou place, grande ou petite perche.

bateau venait de côtoyer : ces riches alluvions, ces épais taillis de saule blanc, venus naturellement, atteignant en quelques mois quatre ou cinq mètres de hauteur, et ces bois élevés de peupliers grandissant aussi comme par enchantement, déroband bientôt par leur front uni, aux yeux du riverain, les hauts coteaux de la Gascogne et du Quercy. Ce sont ces surfaces rapidement conquises qui réparent encore en si peu de temps les ravages des plus effroyables inondations.

Dans la large trouée que fait le fleuve au milieu de cette végétation incomparable, s'improvisent les paysages et les contrastes les plus gracieux. En hiver, des brouillards inconstants s'abaissent ou s'élèvent, changent et varient les horizons et les perspectives, le plus souvent couvrent mélancoliquement la vallée, ne laissant apercevoir que les flèches aiguës des clochers voisins, ou bien les cimes des longs arbres sans feuilles, ressemblant alors aux mâts d'une immense flotte. En été, un soleil ardent projette ses lumières et ses ombres sur les îles qui naissent et fleurissent dans les graviers mobiles, et sur les hautes guirlandes de verdure qui contiennent les berges du rivage, sans jamais se séparer d'elles. La solitude de ces bords, l'eau profonde ou murmurante, ces massifs impénétrables et ces bois touffus y paraissent toujours pleins de mystères et tout y porte au recueillement et à la méditation. »

Depuis une œuvre majeure sur le sujet a été réalisée en 1991 par Jean-Michel GARRIC : L'abbaye cistercienne de Belleperche en Lomagne, Etat des connaissances, Mémoire présenté pour le D.E.A. Histoire et civilisations, Option Histoire de l'Art, Université de Toulouse-le-Mirail, 1991.

Une présentation est faite dans le BSTAG avec cette conclusion : « *Dans notre bulletin 1992 nos lecteurs trouveront une étude de Jean-Michel Garric résumant le résultat de ses travaux. Dès à présent il fallait saluer ce mémoire passionnant qui nous montre une fois de plus que nous ignorons presque tout de notre riche passé médiéval.* »

Taupiac est cité dans cette présentation :

« *«Infortunée Belleperche» s'écrie notre jeune archéologue au début de son étude, «jamais étudiée dans son architecture ni dans sa sculpture monumentale, incomplètement inconnue dans son histoire, involontairement remisee dans le purgatoire des monuments sans intérêt». Enfin le temps de l'oubli et du mépris s'achève et la petite abbaye de Lomagne à qui l'on doit tant de bastides rejoint au paradis des historiens sa grande sœur de Grandselve.*

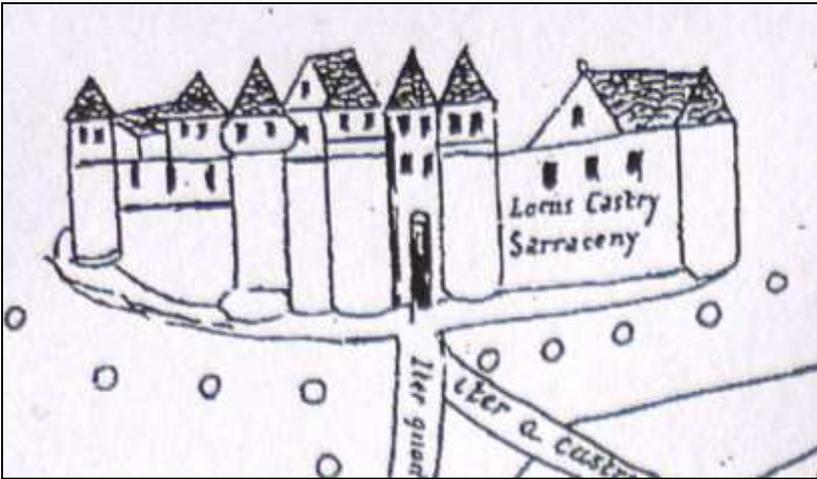
*Jusqu'à ce jour on savait beaucoup de choses sur Belleperche mais dans le désordre le plus complet ! Dans un travail minutieux d'horloger les pièces assemblées par Jean-Michel Garric permettent à l'abbaye de fonctionner et de sonner les heures*

*monastiques. Les mystères des origines s'éclairent : tous nos érudits locaux parlaient de Belleperche ; aucun n'avait pris la peine de se rendre sur le site et d'étudier les traces d'une implantation monastique. Les travaux de Louis Taupiac, de Fontanié et de tant d'autres se trouvent vite dépassés. Saluons cependant le rôle joué par nos deux chanoines présidents, Fernand Pottier (qui sauva les vestiges) et Pierre Gayne (qui rectifia bien des erreurs). »*

Pourquoi le présentateur fait-il un distinguo entre Taupiac et Fontanié « vite dépassés » et le rôle « cependant » plus positif de Pottier et Gayne ?

Par définition, tout travail d'historien est destiné à être dépassé, les moyens à la disposition de Jean-Michel Garric dont je salue moi aussi les travaux, étant bien supérieurs à ceux des hommes du XIXème siècle, mais on peut cependant saluer avec respect les prédécesseurs !

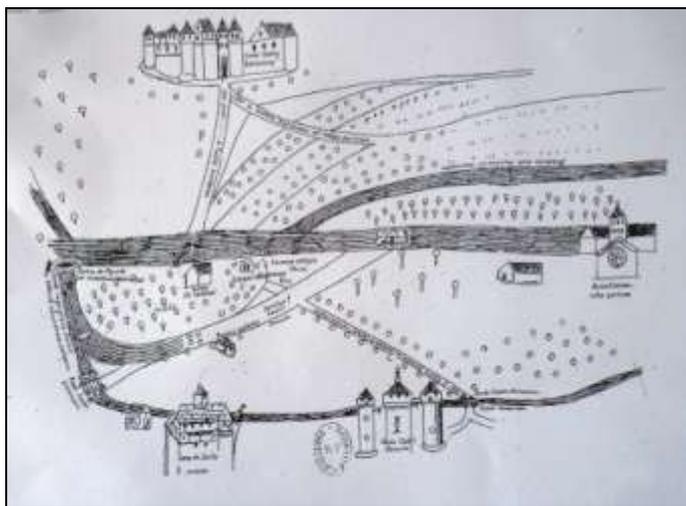
## 4 - Le château



« On trouve et on peut lire dans les archives-municipales de la ville de Castelsarrasin la copie d'un vieux titre, daté de 1384, dont la description indique l'importance, au double point de vue de nos institutions générales et locales : Castelsarrasi.— Les droits du roy à Castelsarrasi, et sa juridiction. — La description du très ancien château de Castelsarrasin etc. Nous avons formé, depuis assez longtemps, le projet de publier ce précieux document, lorsque, nous dûmes à l'obligeance d'un ami aussi éclairé que modeste, la communication d'un plan figuratif de la vallée de la Garonne en regard de Castelsarrasin. Dans ce plan, dont le parchemin piqué par les vers et les indications en latin attestent la vétusté, et qui ne doit pas être postérieur de beaucoup à la date de

l'acte sus mentionné, on voit grossièrement dessiné, d'une manière bizarre et tout à fait primitive, le château de Castelsarrasin, avec ses tours, sa porte, ses avenues. Les divers bras du fleuve, ses bacs, ses passages, ses vieux lits y sont aussi indiqués, et un coloris fané marque, à travers les îlots verts et jaunes, le château de Castelferrus et les monastères de Belleperche et de Saint-Aignan. Cette trouvaille, qui d'une certaine façon peut se rattacher à la description renfermée dans le titre de 1384, et en augmenter l'intérêt, nous a décidé à publier relation et plan, en faisant précéder ces pièces d'un court exposé. Nous indiquerons ensuite comment finit et disparut le château de Castelsarrasin.

\* Le docteur Armand Boé, membre de la Société des sciences de Détroit (États-Unis d'Amérique). »



## Les statistiques agricoles

Toute mon admiration envers Louis Taupiac tient dans le simple rappel de cette coutume :

*« Les abeilles sont élevées dans toutes nos localités. Il n'existe ici ni règlements ni usages pour déterminer la place que doivent occuper les ruches loin de l'héritage du voisin. On clôt ordinairement par un mur en pisé (paillebart) le côté du voisin où l'on place la ruche. Les abeilles étaient, par la loi romaine, considérées comme une espèce de gibier. Lorsqu'elles s'envolent en essaim, le propriétaire doit ne pas les perdre de vue, les suivre et les réclamer. S'il ne les suivait pas, le poursuivant se substituerait à son droit. C'est pour bien constater ce droit que l'on accompagne ordinairement l'essaim volant des abeilles en faisant du bruit sur des corps sonores, tels que poilons, chaudrons, bassinoires. »<sup>18</sup>*

Les abeilles n'existent pas dans les statistiques agricoles, ni nulle part dans les archives, car cette petite bête n'entre pas dans les critères de la valeur économique. Le miel est seulement entendu comme un témoignage du rêve autarcique des paysans qui se faisaient ainsi leur sucre, leur vin, leur pain etc.

---

<sup>18</sup> P. 252 de son livre Statistiques....

Or, en même temps, le travail avec les abeilles n'était pas donné à tout le monde même si, finalement, après une brève formation il est à la portée de tous.

### **Le vocabulaire des champs**

Pour témoigner de cette attention au peuple, voici une page du livre :

« Nous voulons qu'on puisse plus tard comparer les progrès de la mécanique avec le matériel actuel, dont nous allons donner le détail, en langue vulgaire :

<i>Aïsselou, ichet.</i>	Essieu de gros fer.
<i>Aray ou araire.</i>	Araire.
<i>Asto, hasto.</i>	Age, timon de la charrue (1).
<i>Befferri .</i>	Coutre de l'araire.
<i>Becat .</i>	Hoyau à 2 ou 3 pointes.
<i>Bentadou, trico-traco</i>	Tarare, vannoir.
<i>Besouch.</i>	Espèce de serpe, long-manchée, pour couper le buisson.
<i>Bigos</i>	Hoyau.
<i>Billadou</i>	Garrot.
<i>Carreto, carriol</i>	Charrette, chariot.
<i>Cascayre</i>	Émottoir, brise-motte.
<i>Crubel.</i>	Crible.
<i>Crumel</i>	Cage à poules.
<i>Cubat, cubo</i>	Cuveau, cuve à vin.
<i>Dailho.</i>	Faux.
<i>Dental.</i>	Sep de charrue.
<i>Douzil</i>	Fausset de barrique.
<i>Founil, hounil</i>	Entonnoir.
<i>Estebo.</i>	Mancheron de charrue.
<i>Faoux.</i>	Faucille.

<i>Faousset</i>	Serpette.
<i>Flaget.</i>	Fléau à battre le grain.
<i>Fourco, hourco</i>	Fourche.
<i>Fouso, housso</i>	Houe plate.
<i>Gaben</i>	Soc de charrue.
<i>Grudadou, grudadero</i>	Egrappoir.
<i>Joueillos, juillos</i> assujettir le joug.	Lanières de cuir pour
<i>Jouatto</i>	Joug.
<i>Liso</i>	Traîneau.
<i>Masseto</i>	Masse.
<i>Mejano</i>	Méjane de joug.
<i>Mouso</i>	Versoir de la charrue.
<i>Palogrîl, alisat</i>	Pelle-bêche, pelleversoir.
<i>Pic</i>	Pioche.
<i>Poste</i>	Versoir.
<i>Palo</i>	Pelle.
<i>Rastel</i>	Râteau.
<i>Relho</i>	Soc de charrue,
<i>Rouleou</i>	Rouleau ( <i>cylindrum</i> ).
<i>Sailes</i> boeufs.	Couverture en toile pour les
<i>Saouclet</i>	Serfouette, sarcloir.
<i>Toumbarel, timbarel</i>	Tombereau.
<i>Treilh</i>	Pressoir.
<i>Trinco</i>	Pioche.
<i>Trigos</i>	Casse-motte, traîneau.

*Toucadero, toucadou* Bâton long, armé d'un dard et servant d'aiguillon.<sup>19</sup>

(1) L'aratrum des Romains avait un age de huit pieds de longueur. »

A la fois écouter le peuple des paysans et table sur son évolution possible vers une agriculture moderne. Voici un autre titre possible : « Traditions et Modernités dans l'arrondissement de Castelsarrasin ». Son livre sans équivalent se veut à l'articulation de deux types d'agriculture : celle inchangée depuis des siècles et celle plus scientifique, plus rigoureuse et plus commerciale. Je donne comme « document » un rapport concernant la vigne, culture qui devait passer d'une vocation à l'autoconsommation à une vocation plus économique. Le train sera le facteur majeur de cette nouvelle vision du monde paysan.

*Le Journal d'agriculture pratique* rendra compte du livre, qui aura un écho national :

« *Statistique agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin*, par L. Taupiac. 1 vol. in-8; librairie agricole de la Maison rustique. Voici encore un de ces ouvrages travaillés à fond, pleins d'enseignements sous leur apparence modeste, auxquels les hommes distingués de la province emploient avec succès leur patient et laborieux loisir. Les études historiques que contient la première partie de ce volume ne sont pas de notre ressort ; mais il nous appartient de signaler

---

<sup>19</sup> Page 227 de Statistiques...

les deux autres parties qui comprennent des recherches de statistique agricole et d'économie rurale. Pour l'agriculteur, en effet, autant que pour l'économiste, ces recherches seront un intéressant sujet de réflexions et de comparaisons. Des chiffres, des faits, des aperçus pleins de justesse, voilà ce qu'ils auront le plaisir de trouver sans peine en feuilletant ces pages qui ont dû coûter tant de soins à M. Taupiac. Eugène Liébert »

Au même moment, en 1869, *le Bulletin de la Société archéologique* ne manque pas d'éloges lui aussi mais avec une restriction en conclusion :

« Nous avons reçu de M. Louis Taupiac, avocat à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), trois ouvrages, dont deux imprimés et un manuscrit. La substance du *Mémoire historique sur Castelsarrasin* se trouve à peu près en entier dans *la Statistique agricole de cet arrondissement*; et M. Taupiac est revenu, dans une étude encore inédite, sur certains points intéressants de l'histoire de sa ville natale. *La Statistique agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin* est, à coup sûr, un des meilleurs travaux de ce genre qui aient été publiés dans notre Midi. La partie non historique de ce livre sera louée, comme elle le mérite, par les juges compétents. Celle que nous devons apprécier a droit à de très-grands éloges, pour les généralités, les notices communales, les recherches sur les anciens poids et mesures et la parémiologie de l'arrondissement étudiée par M.

Taupiac. Cet écrivain sait interroger avec patience et sagacité les documents imprimés et manuscrits. Son style est correct, élégant, et peut-être un peu trop abondant. Enfin, tout porte à croire que si M. Taupiac concentre ses remarquables aptitudes sur un sujet purement historique, et s'il remanie, en les complétant ; les études déjà faites, il reviendra, dans nos concours, avec des chances encore plus sérieuses de succès. »

J'observe à propos de cette note que le fameux *Mémoire* qui fera tant polémique n'est pas du tout dans *Statistique agricole* mais seulement quelques lignes sont reprises. Quant au texte manuscrit on peut penser qu'il s'agit de celui sur la bourgeoisie de Beaumont qui sera publié dans le BSATG dix ans après !

Il est enfin conseillé à Louis Taupiac de se concentrer « sur un sujet purement historique » ce qu'il n'a jamais cessé de faire mais pas à des fins seulement érudites mais populaires.

Pour moi, ce livre de Taupiac a été un outil de travail pour proposer des monographies concernant Angeville, Labourgade, Lafitte, Le Causé et Saint-Aignan. Sa lecture est inépuisable. Dans les documents, un rapport permet de croiser quelques vignobles castelsarrasinois.

## Louis Taupiac et la critique historique

« Nos populations naïves, [sont] beaucoup trop portées à croire à l'infailibilité des livres. »  
Louis Taupiac

Etrange Louis Taupiac dont la vie est celle d'un érudit et donc d'un lecteur permanent de livres, et qui alerte les populations en les invitant à ne pas les croire infaillibles. C'est sans doute un peu comme aujourd'hui chez les naïfs qui croient que ce que dit « la télé » est vrai.

En réalité Taupiac a été amené régulièrement à remettre en cause des auteurs pour faire avancer la recherche historique.

Dès le début il s'affronte aux historiens qui veulent faire de Fermat un natif de Toulouse ou de Castres.

Puis il s'affronte aux sommités comme Dam Vaissette qui font tout pour enlever à l'étymologie de Castelsarrasin une référence à l'évidence : les Sarrasins. Il écrira donc :

« Nous en parlerons avec tous les ménagements que mérite son auteur. Qu'on pardonne en tout cas à notre sincérité ce que nos réponses pourraient renfermer de trop personnel et de trop incisif : *Amicus... sed magis amica.* »

Il essaie donc de rappeler qu'il remet en cause des opinions amicalement et sincèrement.

La référence à la sincérité me semble importante car parfois des érudits en contestent d'autres pour des raisons cachées, des rancunes permanentes ou des jalousies déplaisantes.

Son texte final sur les erreurs, d'où j'ai repris la citation en exergue, démontre que son attitude n'était pas un péché de jeunesse mais une démarche « déontologique ». Il considère de son devoir de dénoncer ce qui n'est finalement que de la poudre aux yeux quand tant d'autres préfèrent regarder ailleurs par lâcheté.

Louis Taupiac n'a pas pour seul souci les querelles d'érudits mais l'éducation des populations pour obtenir un bien-être matériel et humain plus grand. Il ne s'adresse pas aux sommités qu'il respecte par ailleurs, mais au peuple qu'il aime beaucoup. Il n'est d'aucun cercle et il vérifiera que ça se paye parfois au prix fort. Heureusement il aura comme consolation pour son dévouement à la cause publique une médaille papale. Pour beaucoup moins certains ont eu la légion d'honneur....

## **Documents**

### **Le défenseur de Fermat**

**FERMAT.**

**Notice Biographique**

**Par Louis TAUPIAC**

**Membre de la Société Archéologique 82.**

On sait que M. Villemain alors Ministre de l'instruction publique que, ne voulant pas laisser aux géomètres seuls le soin d'honorer une des plus pures gloires scientifiques de la France conçut la pensée de faire réimprimer, aux frais de l'Etat; les œuvres de Fermat. Il présenta dans ce but un projet de loi, facilement adopté par les Chambres dans leur session de 1843, et il invita toutes les Académies, à concourir à cette restauration des travaux de ce grand mathématicien.

Cet éveil rendit notoire et même populaire dans les coins les plus reculés, le grand nom de Fermat. Plusieurs de ses manuscrits encore inédits et épars, soit en France, soit à l'étranger, furent alors précieusement recueillis, et c'est à cette époque que quelques patientes recherches entreprises par celui qui écrit ces lignes, amenèrent des découvertes précieuses, sur la vie privée de ce savant.

Ces documents furent transmis, bientôt après leur révélation, à M. Villemain, et ce Ministre apprécia cet envoi dans les termes suivants :

«Paris, le 9 avril 1844.

*« Monsieur, j'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la copie de quelques pièces relatives à Fermat, qui sont déposées aux archives de Beaumont-de-Lomagne, ainsi que votre notice sur la vie de ce savant. J'ai lu ces documents avec beaucoup d'intérêt et je vous remercie de me les avoir communiqués. Je vais les transmettre au membre de l'Académie des sciences, chargé de préparer la réimpression des œuvres de Fermat. La notice où vous éclairez quelques circonstances obscures de la vie de ce célèbre géomètre, en rapprochant avec beaucoup d'art les pièces que vous avez découvertes, sera particulièrement utile à consulter.*

*J'aurai peut-être, Monsieur, à vous demander plus tard quelques explications sur cette biographie de Fermat que vous avez étudiée avec tant de soin. Je compte, à cet égard, sur votre obligeance. J'aurai soin, à l'époque où la publication dont je fais préparer les éléments paraîtra, d'en mettre à votre disposition un exemplaire. Recevez, etc.*

*«Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique, VILLEMMAIN<sup>20</sup>»*

---

<sup>20</sup> MM. Louis Taupiac, Beaumont

Le Ministre illustre et le membre de l'Académie des sciences chargés de publier les œuvres de Fermat ne sont plus, et le projet lui-même semble abandonné sans espoir. Quelques-uns des documents trouvés à Beaumont furent analysés dans la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, éditée par les soins éclairés et patriotiques de M. Em. Forestié, à Montauban, en 1860. Mais les pièces nombreuses, authentiques ou certifiées, qui furent transmises à M. Villemain et par lui confiées au membre de l'Académie des sciences, que sont-elles devenues ? De nouvelles recherches ont pu augmenter depuis l'importance de ces documents. N'importe-t-il pas de conserver au moins la trace de tous ces actes ? Il nous a semblé que le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* pouvait rendre ce service à l'érudition et au patriotisme, la question intéressant autant l'histoire locale que la science. Nous allons donc publier ces divers documents, soit à titre de pièces justificatives, soit à titre de notes, en même temps que la notice exclusivement consacrée à la vie privée de Fermat, qui fut transmise à M. le Ministre de l'Instruction publique en 1843. Le cadre restreint de la notice permet de faire ressortir tout l'intérêt des pièces justificatives.

Fermat, Pierre, naquit dans le mois d'août 1601, à Beaumont-de-Lomagne<sup>21</sup> alors dans la judicature et l'élection de Rivière-Verdun, principal siège de cette justice ressortissant à la sénéchaussée et au parlement de Toulouse, quoique dans le diocèse de Montauban et le gouvernement de Guienne, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). Plusieurs biographes ayant indiqué Toulouse comme le lieu de naissance de Fermat, et quelques-uns persistant même encore dans cette erreur, il nous paraît important de fournir avant tout la preuve de ce que nous venons d'avancer. Le fait de la naissance de Fermat à Beaumont est établi par les actes les plus authentiques. Ce fait n'était pas contesté et était même notoire à Toulouse il y a un siècle. Il existe dans les registres de la paroisse de Beaumont, régulièrement tenus par l'ancien clergé, et déposés à la mairie de cette ville, un acte ainsi conçu :

« Pierre, fils de Dominique Fermat, bourgeois et second consul de la ville de Beaumont, a été baptisé le 20 août 1601. Le parrain Pierre Fermat, frère dudit Dominique; marraine, Jehanne Cazeneuve. ... DUMAS, vicaire, signe<sup>22</sup>. »

---

<sup>21</sup> Ou plutôt lès Lomagne, c'est-à-dire près ou lisière de la Lomagne, car cette ville ne dépendit jamais ni de la vicomté ni de l'élection de Lomagne. Le titre de fondation et les premières coutumes, en date de 1278 portent Belmont sobre Gimona.

<sup>22</sup> Voir aux pièces justificatives, n° 1

Ce document ne saurait sans doute établir par lui seul et décisivement l'identité. Mais il s'en faut qu'il soit isolé d'autres preuves. Un acte bien autrement concluant, déposé aussi à la mairie de Beaumont, et figurant dans les registres des mariages de cette paroisse, de l'année 1631, démontre, à lui seul, et l'identité de la personne et la certitude de son origine. Nous transcrivons cet acte :

« Le premier ban de mariage a esté fait le 20 avril, entre M. Pierre Fermat, advocat, de nostre paroisse, et damoysele Louyse Delong, de la paroisse Saint-Etienne de Tholose, le deuxième le 21, le troisième le 22, et avons expédié lesdits. BONAFOS, archiprêtre; signé. <sup>23</sup>»

Que l'on remarque les expressions de cet acte : *Pierre Fermat de nostre paroisse*. Ce document préjugerait complètement la question à défaut d'autres preuves. Mais il existe un autre acte authentique, tout aussi explicite. C'est l'acquiescement retenu le 1er octobre 1633, par Me Conseil, notaire, à Beaumont, dont l'expédition en bonne forme se trouve actuellement déposée dans l'étude de l'un des notaires de cette ville<sup>24</sup>. Cet acte constate, dans les termes suivants, les qualités des parties :

« Comme soit ainsi que pour la somme de cinq cents livres, due au feu sieur Dominique Fermat, bourgeois

---

<sup>23</sup> Pièces justificatives, n°2

<sup>24</sup> M Delibes, notaire à Beaumont

de la présente ville de Beaumont, par Jean Gausserouge, praticien du lieu de Gramont, par contrat retenu par M Jean Rabany, notaire dudit Beaumont, les an et jour y contenus, M Pierre de Fermat, conseiller du roi en la cour du Parlement de Toulouse, et commissaire en la chambre des requêtes du palais, fils et héritier dudit feu sieur Dominique eut poursuivi, etc<sup>25</sup>.»

Cet acte qualifie Pierre Fermat de fils et héritier de Dominique Fermat, bourgeois de Beaumont. C'est assez concluant, et il devient surabondant de rappeler divers actes où Pierre Fermat agit en la même qualité<sup>26</sup> ; de faire voir qu'il n'a cessé jusqu'à sa mort de se confondre et de s'identifier avec ses concitoyens de Beaumont, par son séjour, par ses fréquents voyages dans cette localité, par sa participation aux délibérations de la communauté, ses relations de parenté et d'amitié, et la naissance ou le baptême de plusieurs de ses enfants. Ces derniers témoignages ont paru cependant si respectables et si touchants, qu'ils ont fait dire à l'auteur d'une belle étude sur ce géomètre, «que cette sollicitude pour des intérêts d'un ordre secondaire (secondaire, sans doute, pour les savants exclusifs), qui honore et fait aimer un grand esprit, est un des

---

<sup>25</sup> Pièces justificatives, n° 3

<sup>26</sup> Cadastre compoix de la communauté de Beaumont, actes du 8 novembre 1593 et du 6 décembre 1602 devant Monbolban et Girard, notaires à Beaumont.

plus solides arguments propres à démontrer que Fermat naquit à Beaumont<sup>27</sup>».

Mais ces considérations, qui vaudraient des preuves au besoin, s'effacent devant les actes dont nous venons de donner des extraits. Que pourrait-on objecter, en effet, à la publication des bans faite à Beaumont, le 20 avril 1631 ? A-t-on pu publier ailleurs qu'à Beaumont et à Toulouse les bans de mariage de Pierre Fermat ? On conçoit pourquoi la publication a eu lieu à Toulouse, Louise Delong, la future épouse, étant de Toulouse. Mais pourquoi si Fermat est né à Toulouse, où d'ailleurs il résidait, publier en 1631 ses bans à Beaumont ? Serait-ce à cause du domicile du père, qui avant le mariage du fils se serait nouvellement fixé à Beaumont ? Cette supposition, démentie par l'acte de naissance [sur la version à la BM de Toulouse Taupiac a rectifié naissance en baptême] que nous avons donné, le serait aussi par les nombreux registres de la paroisse et des notaires, ainsi que par les délibérations de la communauté, qui établissent que Dominique Fermat n'a jamais cessé d'habiter Beaumont.

Serait-ce que l'acte des bans se référerait à tout autre qu'au conseiller au parlement ? Mais l'énonciation du nom de la future, Louise Delong, que notre conseiller épousa effectivement quelques jours après, le 1er juin 1631, ainsi que cela est constaté dans l'acte de

---

<sup>27</sup> Libri, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1845.

mariage que l'on peut encore lire dans les registres de la paroisse Saint-Etienne de Toulouse, déposés à la mairie de cette ville établit péremptoirement cette identité. Il est bien vrai que dans ce dernier acte Fermat est qualifié de conseiller au Parlement, tandis que dans les bans publiés à Beaumont, le 20 avril précédent, on ne lui donne que le simple titre d'avocat. Cela s'explique par un rapprochement de dates. Le 20 avril 1631, époque de la publication des bans, Fermat n'était officiellement qu'avocat. Il ne pouvait se qualifier qu'ainsi. Quoique ses lettres de provision de la charge de conseiller fussent datées à Paris du 22 janvier, il n'était point encore installé comme tel. La cour avait à examiner ses titres, à l'agréer et à l'admettre dans son sein. Elle aurait non seulement trouvé mauvaise, mais tout-à-fait inconvenante et même illégale, sa qualification usurpatrice de conseiller au Parlement, avant l'accomplissement de ces formalités. C'est précisément dans l'intervalle entre les bans et le mariage que l'admission du nouveau conseiller eut lieu. L'acte d'installation et d'enregistrement des lettres de provision, que l'auteur de cette Notice a lu dans les archives de l'ancien Parlement, aujourd'hui à la Cour d'appel, est du 14 mai 1631. En marge de l'arrêt se trouvent ces lignes, écrites de la main du nouvel élu : « J'ay retiré l'original des dites lettres, à Tolose ce 21 mai 1631. » Ainsi la publication des bans faite à Beaumont, le 20 avril 1631, prouve que Fermat était de Beaumont, et l'acte notarié du 16 octobre 1633, dont il a été parlé,

prouve qu'il était fils de Dominique Fermat, bourgeois de Beaumont.

Nous allons maintenant démontrer que si la ville de Toulouse aspirait réellement à l'honneur d'avoir donné le jour à ce savant, ses prétentions seraient aussi nouvelles que mal fondées. Il y a près d'un siècle, en effet, l'opinion que Fermat, est né à Beaumont était générale à Toulouse. Cette opinion était tout au moins celle des corps savants de cette ville. On la trouve consignée dans un recueil littéraire écrit vers 1783, dont l'auteur, avant de devenir le trop fameux rapporteur du comité de salut public, enfant du Midi, aimé et adopté par la ville de Toulouse, à cause de son dévouement aux lettres et de ses principes alors très acceptables, fut membre de ses diverses académies<sup>28</sup>.

Bertrand Barrère, dans son éloge de Furgole, prononcé à Toulouse dans une conférence de magistrats disait : «Les nations se disputent les ouvrages de Furgole... et sa patrie n'a rien fait pour Furgole ; Toulouse sera-t-elle donc toujours injuste envers ses fameux jurisconsultes ? La salle des Illustres renferme les statues de plusieurs grands hommes qui n'étaient point natifs de Toulouse : Nogaret était de Saint-Félix-de-Caraman, Benoit XII de Saverdun, et Laffaille de Castelnaudary. Fermat contemporain et rival de Descartes, que l'Académie

---

<sup>28</sup> Il fut aussi, croyons-nous, d'abord lauréat, puis membre de l'Académie de Montauban. Le recueil où nous puisons fut publié à Paris en 1806. Quelques-uns des morceaux qu'il renferme respirent un pur royalisme.

des sciences de cette ville vient de tirer de l'oubli, et à qui le Capitole prépare une statue y était de Beaumont... »

Un exemplaire de ce discours, dit l'auteur, dut être déposé dans les archives du Capitole. Ce fut-après son retentissement que les Capitouls firent placer le buste de Furgole dans la salle des Illustres. Ce discours fut prononcé en 1783, c'est-à-dire quelques jours après que l'Académie des sciences eut couronné l'abbé Genty pour son discours: *De l'influence de Fermat sur son siècle*, au moment même où tous les esprits à Toulouse s'entretenaient des travaux et de la gloire de ce beau génie. Or, Barrère était des Hautes-Pyrénées, et il n'avait pu apprendre que Fermat était de Beaumont, qu'à Toulouse, dans le monde des savants et des lettrés qu'il fréquentait.

Le livre de Barrère n'est pas le seul qui rende, hommage aux droits de la ville de Beaumont. On trouve le même fait constaté dans les *Eléments d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre* de Chalret, page 20e du discours préliminaire :

« C'est dans le diocèse de Montauban qu'est né le fameux rival de Descartes, » dit cet auteur ; et plus bas : « et la patrie de Fermat, de Guibert, de Marie, se glorifie aussi. Etc." C'est pour Beaumont dans le diocèse de Montauban que Chalret revendique ainsi la gloire de Fermat.<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> La 3e édition de cet ouvrage, 1 vol, in-8° a été imprimé à Montauban en 1783, par Teulières. Nous devons cette communication à M. Em. Forestié.

Enfin, nous avons eu sous les yeux un mémoire aujourd'hui en la possession de M. de Fermat, de Saint-Antoine (Gers), imprimé et produit en 1780, dans un procès soutenu par une branche collatérale de la famille Fermat, contre la communauté de Saint-Antoine, qui renferme une généalogie fort intéressante donnant pour père à Pierre Fermat conseiller au Parlement, Dominique Fermat bourgeois de Beaumont, et mentionnant le testament de ce dernier, de l'année 1626. D'après ce testament, Dominique aurait eu de Claire Delong, sa légitime épouse, quatre enfants, Pierre, Clément, Louise et Marie.

Ainsi la question de la naissance à Beaumont de Pierre Fermat ne doit plus être agitée. Du reste, la ville de Toulouse, fidèle en cela aux traditions que nous venons d'invoquer, a récemment et loyalement reconnu qu'elle devait se contenter de l'honneur d'avoir bien accueilli Fermat, pendant son long séjour dans ses murs. Voici la note succincte que publiait le secrétaire perpétuel de son Académie des sciences, dans le numéro du Journal de Toulouse, du 26 juillet 1856 : « Pierre Fermat était d'une famille de Beaumont de Lomagne, département de Tarn-et-Garonne. Il naquit en cette ville et y fut baptisé le 20 août 1601." On peut considérer cette note comme clôturant tout débat;

La famille de Fermat était aussi honorable que nombreuse. Son chef en 1601, Dominique Fermat

jouissait parmi ses concitoyens d'une considération attesté par le consulat dont on l'avait honoré et basé sur une fortune légitimement acquise. Le mémoire généalogique cité plus haut, dit qu'il agrandit considérablement le patrimoine de ses pères, et qu'il exerça de son vivant de grandes libéralités envers les pauvres. D'après le titre que nous rappelons, deux de ses frères; étaient établis à Toulouse, dans le commerce en gros, et par leur mérite s'étaient élevés jusqu'au capitoulat. Jean Fermat fut, en effet, capitoul en 1633 et 1643, et Antoine Fermat reçut le même honneur en 1648. Pierre Fermat, troisième frère de Dominique et parrain de l'enfant baptisé le 20 août 1601, fut consul de la ville de Beaumont en 1617.

Claire Delong, la mère de Pierre Fermat, appartenait à une famille dont les divers membres occupaient les principales charges de la magistrature secondaire de la province. Elle était sœur, d'après la généalogie citée, de Samuel Delong, juge-mage de Lectoure, lequel fut député du Tiers-Etat de la sénéchaussée d'Armagnac, aux Etats généraux du royaume, assemblés à Paris en 1614<sup>30</sup>. Un autre membre de cette famille, Louis Delong, était juge général de la judicature de Rivière-Verdun, et représenta aussi le Tiers-Etat de ce pays aux mêmes Etats généraux.

---

<sup>30</sup> Samuel de Long est désigné comme lieutenant-général de la sénéchaussée d'Armagnac, dans la relation des Etats, en 1614.

Celui-ci était le petit-fils de Clément Delong, juge aussi de Rivière-Verdun<sup>31</sup> en 1593, lequel avait résigné cet office à Clément Delong, son fils, d'après des lettres de provision du 13 février 1606, enregistrées au parlement en 1611. A partir de cette date, Clément II Delong exerça l'office de juge de Verdun jusqu'en 1614, époque où il entra au Parlement, résignant son office de juge à Louis Delong, son fils, qui fut député aux Etats. Clément II devint un des conseillers les plus considérables du Parlement. Il fut avec son collègue, Anne de Cadillac, chargé d'instruire le procès contre Henri II de Montmorency<sup>32</sup>.

Pierre Fermat passa son enfance à Beaumont. On lit son nom dans un acte de baptême de cette paroisse, de 1614, où il figure comme parrain, et où il se trouve désigné comme fils de Dominique Fermat, sans doute à cause de son jeune âge. Il fit ses études dans cette petite ville, alors favorisée par une situation qui mérite d'être signalée.

Relevant directement des abbés de Grandselve, ses seigneurs et ses fondateurs, elle avait en eux des protecteurs naturels et puissants, qui facilitaient l'élévation légitime du plus modeste de ses habitants. Ces moines généreux se plaisaient à entretenir des relations bienveillantes avec leurs vassaux, et la tradition entoure encore le monastère de Grandselve

---

<sup>31</sup> Archives du Parlement. B. 328. Voir pièces justificatives, n°4

<sup>32</sup> Voir les pièces ou notes, n°4 et 5

d'un renom d'hospitalité aussi agréable qu'utile<sup>33</sup>. La ville de Beaumont a possédé, en outre, jusqu'en 1789 des frères Cordeliers, qui avaient annexé à leur couvent un collège dirigé par eux, où les enfants du pays recevaient une instruction aussi solide que variée. C'est dans cet établissement que le jeune Fermat reçut les premières notions de l'enseignement. Il fut initié au secret des langues latine et grecque, qu'il posséda dans la suite si complètement. Peut-être y rencontra-t-il un franciscain digne aussi de pressentir ses aptitudes mathématiques et de les encourager.

De Beaumont, Fermat alla à Toulouse, où se complétèrent ses études, et où il fut reçu licencié, puis docteur en droit. Là, admis à titre de parent ou d'ami dans la maison de Clément Delong, il put, par l'entremise de ce personnage, se lier avec la plupart des hommes qui soutenaient à cette époque la qualité de savant, de tout temps ambitionnée par cette ville studieuse. Ses oncles, Jean et Antoine Fermat, déjà si honorablement placés dans le commerce toulousain, purent augmenter aussi le nombre de ses relations utiles ou agréables<sup>34</sup>.

On ne possède aucun détail sur les débuts de Pierre Fermat et ses premiers pas dans la carrière du droit.

---

<sup>33</sup> Voir la pièce ou note n°6

<sup>34</sup> Voir la note n°7

On ignore s'il s'essaya à la plaidoirie. Tout porte à croire qu'il jouit de bonne heure d'une considération marquée car il fut jeune et sans précédents, signalé à l'attention et aux espérances des chefs du Parlement. Fermat allait atteindre 30 ans, lorsque ce grand corps de justice, qui se recrutait de tout ce que la bourgeoisie lui promettait d'honorable et d'illustre voulut l'adopter. Mais, en même temps, Clément Delong lui réservait une éclatante preuve de son estime. Le 20 avril 1631, l'archiprêtre de Beaumont publiait les bans de mariage de Pierre Fermat et de Louise Delong et le premier juin suivant, Clément Delong unissait pour toujours la main de sa fille à celle du nouveau conseiller.

Pierre Fermat avait été installé comme commissaire à la chambre des requêtes le 14 mai. Le roi l'avait pourvu de son office en remplacement de M. de Carrière, depuis quelques mois. Notre travail n'ayant que le but restreint que nous nous sommes imposé, c'est-à-dire de révéler des faits biographiques d'un intérêt purement privé, nous ne nous livrerons ici à aucune appréciation des mérites si extraordinaires et si variés d'un génie que les maîtres les plus compétents placent au niveau des Descartes, des Pascal, des Newton, des Leibnitz. Nous ne sortirons point des détails intimes qui le concernent et qui, loin de le rapetisser, ajoutent à sa valeur réelle. C'est aussi par leur vie privée, par les exigences sociales auxquelles ils obéissent, comme les plus humbles,

que les grands hommes se rapprochent de nous et se font pardonner leur supériorité.

Fermat qui, d'après ses biographes, était si économe de ses loisirs avec les savants contemporains, se plaisait à entretenir des relations avec la ville où il était né, avec sa nombreuse famille, avec ses amis d'enfance. Malgré les devoirs assidus de sa charge, il fit en tout temps de fréquents voyages à Beaumont, où le rappelaient et le culte de ses affections et le soin de ses intérêts et de sa fortune. Propriétaire de nombreuses fermes dans les environs, il possédait dans la ville même une vaste maison, où l'on croit qu'il naquit et où l'on retrouve, encore de nos jours, des traces du séjour de sa famille<sup>35</sup>. Il y surveillait la gestion de ses biens, et y achetait de nouvelles propriétés. Les liasses des notaires du temps renferment un grand nombre d'actes dans lesquels il agit plusieurs fois, pour des intérêts d'une assez minime importance. Il y assistait à de nombreuses fêtes de famille. On retrouve le nom de Louise Delong, sa femme, dans plusieurs actes de baptême, dans des baptêmes même où elle figure comme la marraine de pauvres enfants du peuple, appartenant apparemment à des serviteurs ou à des clients. Il s'intéressait aussi aux divers procès qu'avait à soutenir cette communauté, tantôt choisi comme

---

<sup>35</sup> On peut voir encore dans le vestibule de cette maison une peinture au bas de laquelle se trouve, comme nom d'auteur, le nom de Samuel de Fermat

arbitre des affaires publiques ou particulières, tantôt prié de s'interposer, soit auprès des gouverneurs de la province, soit auprès des abbés de Grandselve, à propos des vœux ou des réclamations des habitants. On voit dans les actes des notaires, dans les registres de la paroisse, dans d'autres documents contemporains, avec quel abandon et quelle générosité Fermat prodiguait là ses loisirs. Mais c'est dans le registre des délibérations du conseil communal de Beaumont, déposé aux archives de la mairie, que se trouvent renfermés les détails les plus intéressants sur son séjour dans cette ville. Les nombreuses délibérations auxquelles il assistait sont présidées par lui, et l'on peut supposer à la précision, à la clarté et à la sobriété du style de quelques unes, qu'il était assez souvent le rédacteur des procès-verbaux.

Il existe une délibération particulièrement intéressante et qui nous montre Fermat présidant une assemblée nombreuse, traduisant du latin en français et peut-être aussi en idiome local, le texte d'une ancienne coutume importante, mal exécutée, mal comprise, et presque tombée en désuétude. Le livre juratoire est solennellement apporté et soumis à l'appréciation de l'illustre président. Puis l'assemblée, éclairée par le commentaire qui accompagne la traduction, confirme le règlement municipal<sup>36</sup>.

Une autre délibération, présidée aussi par lui, en date du 21 avril 1651, emprunte aux circonstances

---

<sup>36</sup> Pièces justificatives, n°8

dans lesquelles elle eut lieu, un bien plus grand intérêt. Il s'agit d'un souvenir et d'un hommage adressés par la ville de Beaumont au prince de Condé et au prince de Conti, son seigneur, dont le cardinal Mazarin venait de faire cesser l'odieux emprisonnement. Les termes, quoique dictés, par un sentiment d'affection et de reconnaissance, en sont rigoureusement mathématiques. Fermat les a évidemment dictés, L'acte constate que c'est sur sa proposition que ce vœu est adopté<sup>37</sup>

Ainsi Fermat prenait part à tout ce qui pouvait intéresser ses concitoyens. Mais il a honoré sa ville natale d'une plus forte preuve d'attachement encore. C'est à Beaumont que naquirent où que furent baptisés plusieurs de ses enfants. Catherine née à Beaumont y fut baptisée le 20 août 1641<sup>38</sup> ; Louise; y fut baptisée le 28 juin 1655<sup>39</sup>. Celle-ci était née dix ans auparavant à Castres, où elle avait reçu l'ondoisement. Son baptême ajourné pour être solennisé à Beaumont, est une touchante preuve du respect de Fermat pour ces fêtes de famille, qu'il réservait presque exclusivement à son pays natal.

Fermat, conseiller aux requêtes du palais depuis 1631 n'entra à la cour proprement dite que le 30 décembre 1637. Il y remplaça M. Raynaldi. Quelque temps après, il fut désigné pour faire partie de la chambre

---

<sup>37</sup> Pièces justificatives, n° 9

<sup>38</sup> Voir pièce n° 10

<sup>39</sup> Voir pièce n° 11

de l'Edit à Castres. Il siégea plus tard encore et à plusieurs reprises dans cette chambre. La vie de Fermat est à peine connue, et jusqu'à nos découvertes on n'avait guère affirmé que des erreurs sur sa naissance et sur sa mort. Genty le fait naître en 1590 et mourir en 1664. Maurice, auteur d'une notice intéressante sur ses travaux le fait naître à Toulouse vers 1595. L'inscription sur sa tombe aux Augustins porterait sa naissance à 1608, et ne lui donnerait par conséquent que 23 ans lors de son entrée au Parlement. Nous avons démontré l'inexactitude de ces diverses assertions. On ignore s'il ne vint jamais à Paris. Comme la plupart des grands hommes que le feu du génie consume vite, il ne devait pas atteindre une vieillesse avancée. Cependant il avait dû être humainement heureux. Sa femme, dont la piété et les vertus nous sont attestées par des témoignages contemporains, l'avait rendu père de nombreux enfants, tous dignes d'apprécier ses mérites et de continuer l'honneur de son nom. Sa santé paraissait déjà chancelante en 1660. Le 25 juillet de cette année il écrivait à Pascal :

«Ma santé n'est guère, plus forte que la vôtre» et il proposait à son ami; une entrevue entre Clermont et Toulouse, à la condition pour chacun de faire la moitié du voyage. On croit que sa santé avait été ébranlée par les atteintes d'une de ces épidémies qui sévissaient alors si communément et d'une façon si terrible dans nos villes, construites contre toutes les règles d'hygiène, mal aérées, entourées de murs

élevés et de fossés bourbeux. Il existe une délibération de la communauté de Beaumont où il, est question de mesures à prendre contre l'invasion de la peste, et où l'on engage Fermat à envoyer moins souvent ses domestiques et ses commissionnaires de Toulouse à Beaumont. D'après M. Libri, une lettre de Bernard Medon, publiée par Burmann, atteste que l'illustre géomètre aurait réellement été atteint de la peste<sup>40</sup>.

Pierre Fermat figura sur la liste des conseillers catholiques qui commencèrent leur service à Castres à la fin de l'année 1664. Mais il ne put arriver au terme de la session. Le 9 janvier 1665 il fit le rapport d'une affaire à la chambre, et le 12 il avait cessé de vivre. Aucune pompe n'entoura ses funérailles. Les conseillers de la chambre de l'Edit ne siégèrent pas le jour de sa mort, et ils firent fermer les portes de leur palais pour attester leur deuil. Ce fut l'unique hommage rendu alors au génie de l'homme qui mérita l'admiration de Pascal. Un demi-siècle plus, tard l'Angleterre fit à Newton des obsèques presque royales<sup>41</sup>.

On parut cependant comprendre l'immensité de cette perte. Le Journal des savants, dans son numéro du 9 février 1665, constate assez convenablement, quoique d'une façon trop sommaire, les regrets de la science. Voici en quels termes : « On a appris ici avec

---

<sup>40</sup> Revue des Deux-Mondes, livraison du 15 mai 1845, article Fermat.

<sup>41</sup> Voir la pièce n° 12.

beaucoup de douleur, la mort de M. de Fermat, conseiller au Parlement de Toulouse. C'était un des plus beaux esprits de ce siècle et un génie si universel, et d'une étendue si vaste, que si tous les savants n'avaient rendu témoignage de son mérite extraordinaire, on aurait de la peine à croire tant de choses qu'on en doit dire pour ne rien retrancher de ses louanges. Il avait toujours entretenu une correspondance particulière avec MM. Descartes, Toricelli, Pascal, Frenicle, Roberval, Huyghems etc. Il excellait dans toutes les parties de la mathématique, mais principalement dans la science des nombres et dans la belle géométrie. On a de lui une méthode pour la quadrature des paraboles de tous les degrés ; Une autre *De Maximis et Minimis* ; une introduction aux lieux, plans et solides ; un traité de *contractibus sphaericis* ; un autre dans lequel il rétablit les deux livres d'Apollonius Pergaeus, et une méthode générale pour la dimension des lignes courbes. De plus, comme il avait une connaissance très parfaite de l'antiquité et qu'il était consulté de toutes parts, il a éclairé une infinité de lieux obscurs qui se rencontrent dans les anciens. On a imprimé quelques-unes de ses observations sur Athénée, et dans la traduction de Benedetto Castelli on a inséré une très-belle observation sur une épître de Synésius, que le P. Petau, qui a commenté cet auteur, a avoué qu'il n'avait pu entendre. Il a encore fait beaucoup d'observations sur le Théon d'Alexandrie, et sur d'autres auteurs anciens. Mais la plupart ne se

trouveront qu'éparses dans ses épîtres parce qu'il n'écrivait guère ; sur ces sortes de sujets que pour satisfaire à la curiosité de ses amis. Tous ces ouvrages de mathématiques et toutes ces recherches de l'antiquité n'empêchaient pas que M. de Fermat ne fît sa charge avec beaucoup d'assiduité et avec tant de suffisance, qu'il a passé pour un des plus grands jurisconsultes de son temps... Mais ce qui est le plus surprenant c'est qu'avec toute la force d'esprit qui était nécessaire pour soutenir les rares qualités dont nous venons de parler il avait encore une si grande délicatesse d'esprit, qu'il faisait des vers latins, français et espagnols, avec la même élégance que s'il eût vécu du temps d'Auguste, et qu'il eût passé la plus grande partie de sa vie à la cour de France ou à celle de Madrid. »

Ajoutons à l'éloge du *Journal des savants*, que Fermat relevait par une excessive modestie, son mérite éclatant : « Fermat dit M. Libri n'a jamais rien publié sous son nom et il ne paraît avoir fait imprimer qu'une seule dissertation anonyme sur la comparaison des lignes courbes avec les lignes droites. La modestie de ce grand géomètre a été sans contredit une des causes qui l'ont porté à ne rien publier. Il sentait sa force et ne craignait pas les discussions ; mais il travaillait pour lui-même et non pas pour la gloire. « J'ai si peu de commodité (écrivait-il au P. Mersenne) d'écrire mes démonstrations... que je me contente d'avoir découvert la vérité

et de savoir le moyen de la prouver lorsque j'auray le loisir de le faire...».

Fermat dont l'esprit était actif lorsqu'il s'agissait de faire des découvertes n'aimait pas à les rédiger. Cela résulte de toutes ses lettres. Une fois il écrivait à Roberval, à propos d'un traité manuscrit, qu'il venait de lui communiquer : « Je ne doute pas que la chose n'eût pu se polir davantage, mais je suis le plus paresseux de tous les hommes. »

Dans une lettre au P. Mersenne il disait :

"En tout cas, vous m'obligerez de me renvoyer ma démonstration parce que je n'en ay pas gardé copie.»

On voit par la même lettre que Fermat n'avait point de copie de ses écrits les plus importants qu'il avait envoyés à Paris. Cette modestie, ce mépris d'une popularité à laquelle il ne sacrifia jamais ne furent pas les seules causes qui éloignèrent Fermat de toute publication. A ces sentiments si honorables se joignait chez lui l'attachement le plus profond à ses devoirs<sup>42</sup>.

Beaumont peut donc conserver comme de vraies reliques les témoignages d'affection de ce grand esprit. Fermat laissait de son mariage avec Louise Delong, cinq enfants : Clément-Samuel, Jean, Claire, Louise et Catherine. Clément-Samuel fut un érudit, qui publia quelques œuvres littéraires et des traités de droit, estimés de ses contemporains, mais dont le plus beau titre à nos louanges devait être de sauver

---

<sup>42</sup> Libri Revue des Deux Mondes, livraison du 15 mai 1845.

de l'oubli les immortelles découvertes de son père. Il avait été reçu avocat à Toulouse, par arrêt du Parlement, le 9 février 1651. Il s'était allié ensuite à une très honorable famille, en épousant Thérèse d'Olivier, fille de François d'Olivier, conseiller à la cour. En mars 1662, il était entré lui aussi dans cette compagnie comme commissaire aux requêtes, et vers 1685 il remplaça, comme conseiller vétérane, François d'Olivier, son beau-père<sup>43</sup>. Quelques biographes font naître Clément-Samuel de Fermat en 1630, et le font mourir en 1690. Il résulte des actes de décès de la paroisse Saint-Etienne de Toulouse, qu'il mourut dans cette ville le 3 mars 1697, à l'âge de 63 ans, ce qui ramène sa naissance à l'année 1654. Il fut enterré le lendemain dans le chœur de l'église des Augustins, en présence de Jean Daspe, conseiller au Parlement, et de Hyacinthe de Junius, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem<sup>44</sup>.

Jean de Fermat, second fils de Pierre entra de bonne heure dans les ordres sacrés. Il mourut à Toulouse avec le titre d'archidiacre de Fimarcon près Condom en Gascogne, après avoir institué pour son héritier général et universel, Jean-François de Fermat, seigneur de Villefranche, son neveu. Il voulut être enseveli dans l'église des Augustins, à la sépulture de Pierre Fermat, son père<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> Voir pièce justificative, n° 13

<sup>44</sup> Voir pièce justificative, n° 14

<sup>45</sup> Voir pièce justificative, n° 15

Claire de Fermat avait épousé M. de Melet, conseiller au sénéchal d'Armagnac (Lectoure). Louise et Catherine moururent, croit-on, religieuses Clarisses, à Beaumont.

Clément-Samuel avait laissé deux fils lui survivant, de son mariage avec Thérèse d'Olivier : Jean-François de Fermat et Ignace. Jean-François de Fermat, seigneur de Villefranche, fut, comme son père et son grand-père, conseiller au Parlement de Toulouse. Il mourut jeune et sans postérité vers le commencement du XVIIIe siècle, après avoir institué pour son héritier général et universel, Ignace de Fermat, son frère. Son office de conseiller fut cédé et résigné par son héritier moyennant 40 000 livres à Jean de Gaillard, fils de François de Gaillard, ancien capitoul, et de N. de Melet, celle-ci fille de M. de Melet et de Claire de Fermat. Jean de Gaillard était, par conséquent, neveu, en mode de Bretagne, de Jean François et Ignace de Fermat.

Ignace de Fermat fut prêtre comme l'avait été Jean, son oncle. Il prenait la qualité de chantre et chanoine de l'église abbatiale Saint-Sernin de Toulouse.

En lui finit la descendance mâle de Pierre Fermat.

Louise Delong, la veuve du grand géomètre, paraît avoir atteint un âge très-avancé. Elle vivait encore le 3 octobre 1690 et l'on trouve un acte de ce jour, par lequel étant alors dans sa maison à Beaumont, elle donne à la consorce ou collégiale des prêtres de cette paroisse une somme de 400 livres pour la fondation d'une messe annuelle et perpétuelle en l'honneur de

la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous l'invocation de la bonne mort<sup>46</sup>.

Les grands géomètres amis de Fermat l'avaient précédé ou le suivirent de bien près dans la tombe. Personne ne paraissait plus soucieux de l'importance de ses découvertes et tous ses manuscrits allaient s'ensevelir dans l'oubli, sans les efforts de la piété filiale de Samuel de Fermat. Celui-ci publia en 1670, à Toulouse, l'édition de Diophante, enrichie des annotations de Fermat avec un extrait de ses lettres au P. Billy. Plus tard, en 1679, il fit paraître un volume in folio, qu'il intitula : *Varia opéra*, renfermant plusieurs traités géométriques. Après Samuel de Fermat, l'insouciance des savants français amena en quelque sorte la dispersion de ce qui restait des précieux manuscrits inédits et l'oubli de ceux mêmes qui avaient été publiés. Euler, au XVIII<sup>e</sup> siècle, fut le premier qui rappela l'attention des savants sur les travaux de notre grand géomètre. De nos jours Lagrange, Laplace, Gauss, Babinet, Libri, ont aussi reconnu sa valeur et protesté contre le long silence et l'ingratitude du pays ; car, dit-on, Fermat a été toujours plus connu et admiré à l'étranger qu'en France<sup>47</sup>.

Nul plus que M. Villemain n'a cependant de part dans la résurrection nationale du génie de Fermat ; mais son œuvre est inachevée. Des préoccupations

---

<sup>46</sup> Pièce justificative, n° 16

<sup>47</sup> Libri, Revue des Deux-Mondes, mai 1845

trop exclusives semblent vouloir replonger dans l'oubli cette grande mémoire. En vain son pays natal a-t-il demandé pour Fermat, une statue<sup>48</sup>. Tous ces efforts sont demeurés impuissants. Il semble que la modestie de ce beau génie lutte encore victorieusement contre le bruit qu'on a voulu faire autour de son nom, qu'il a tenu caché autant que possible de son vivant et qu'il se plaît encore,, sans doute, à conserver dans son ombre mystérieuse et discrète.

Louis TAUPIAC

**Note J-P Damaggio :**  
**Pour ne pas alourdir ce livre je n'ai pas inclus**  
**les pièces justificatives présentes sur le blog**  
**de nos éditions.**

---

<sup>48</sup> Une ordonnance royale de 1845 autorisa son érection.

## FERMAT LA STATUE DE FERMAT

**Compte-rendu par le Chanoine POTTIER,<sup>49</sup>**

« L'un des nôtres, de Beaumont lui aussi par la naissance et par le cœur, j'ajoute par l'esprit et je nomme un confrère, un compatriote, un ami, M. Louis Taupiac a étudié sa vie<sup>50</sup>.

Dans un écrit publié par nous, il a prouvé de nouveau, d'une façon désormais indiscutable, que Fermat était de Beaumont, de Beaumont où il a grandi, recevant des religieux Cordeliers cette forte éducation, si vantée tout à l'heure par une sommité de l'Institut, l'amiral Mouchez<sup>51</sup> et au nom de M. Taupiac, je pourrais, au même titre en joindre d'autres pris<sup>52</sup> parmi ceux de nos confrères ! Mais j'ai hâte de revendiquer l'ami de Pascal, l'émule de Descartes, le correspondant de Roberval et de Fenicle, comme étant aussi, dans la large acceptation du mot, archéologue à ses heures. »

---

<sup>49</sup> Ce compte-rendu a été lu dans la séance de novembre 1882.

Cette inauguration a eu lieu le 20 août 1882

<sup>50</sup> Bulletin archéologique, t. VII, p. 196. — Dès 1860 la Biographie de Tarn-et-Garonne avait donné une Vie de Fermat du même auteur.

<sup>51</sup> M. l'amiral Mouchez s'est exprimé en ces termes: « Fermât, élevé dans cette ville de Beaumont, y avait recula saine éducation que les plus louables efforts ont grand'peine à donner aujourd'hui aux jeunes gens les mieux doués dans nos cités les plus florissantes montrant que sa meilleure joie fut de placer le berceau de ses enfants où avait été le sien et de se mêler souvent et utilement aux affaires de la communauté.

<sup>52</sup> M. Forestié neveu, dans les Éphémérides de Tarn-et-Garonne, p. 46, et M. Frayssinet, dans la Revue de Gascogne, qui contient un excellent article intitulé: La statue de Fermat, à Beaumont de Lomagne (2882, p. 469)

# **Congrès d'archéologie de France, Montauban, 1866**

## **Eloge de M. Chaudruc de Crazannes (1782-1862) Membre de l'institut, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie**

PAR M. LOUIS TAUPIAC.

Les antiquaires ont un devoir filial à remplir envers un savant qui fut un des représentants de la science archéologique et un des hommes les plus honnêtes et les plus distingués de notre Midi.

Dans cette réunion imposante, cet homme de bien, ce grand érudit a le privilège encore d'attirer la pensée de la plupart d'entre nous.

Je vais, malgré mon insuffisance, essayer d'animer par mes paroles, pour quelques instants du moins, cette place vide où nos regrets vont chercher celui qui eût été si heureux d'être ici près de l'illustre président de ces fêtes, au milieu de tant d'amis et de collaborateurs dignes et respectables, et si empressé de nous communiquer son zèle ardent pour l'étude, et cette chaleur généreuse et franche qui lui avait procuré de si honorables sympathies.

Je ne voudrais vous parler que de l'antiquaire et du savant; mais votre cœur attend aussi sans doute

quelques détails intimes sur sa longue carrière et sa vie si bien remplie.

Jean-Marie-Alexandre Chaudruc de Crazannes, l'un des fondateurs de ces Congrès archéologiques qui vous réunissent depuis trente ans, naquit au château de Crazannes, en Saintonge, le 20 juillet 1782, de Jacques Chaudruc, seigneur de Crazannes, issu lui-même d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de l'Aunis.

Son père était mort lorsque le jeune de Crazannes entra à l'école de Sorèze, à l'âge de 15 ans. Il s'y distingua par des succès qui lui valurent l'amitié du savant Ferlas, directeur de cette école.

C'est en l'an IX que l'élève affectionné de Ferlas quitta Sorèze, ayant d'après les expressions du maître « plus de talent qu'on n'en a communément à son âge, et joignant à la faculté de parler et d'écrire facilement la connaissance des langues anciennes<sup>53</sup>. » Il fut presque immédiatement, malgré son jeune âge, choisi comme secrétaire particulier par le baron de Balguerie, son oncle, un des nouveaux préfets de l'administration départementale que venait d'organiser le Premier-Consul.

Propre à tout par l'universalité de ses aptitudes et de ses connaissances, les lettres et les sciences historiques devaient cependant réclamer M. de Crazannes comme un disciple favori et fidèle depuis

---

<sup>53</sup> Lettre de Ferlas à M. de Crazannes. 1798

sa jeunesse jusqu'à sa mort. Il n'ambitionna réellement jamais que la réputation d'un parfait érudit.

M. de Balguerie avait été nommé préfet du Gers ; à peine son jeune secrétaire fut-il installé à Auch, qu'il sollicita sa nomination d'inspecteur-conservateur des monuments et des arts dans ce département. Il fut chargé de faire alors transporter dans un local spécial, assigné au chef-lieu, les différents objets d'art épars en tous lieux et la plupart dans un état d'abandon déplorable. C'est ainsi qu'il put fonder le musée d'Auch, dont il donna plus tard une description détaillée. Il se trouva, à la même époque, investi des fonctions de secrétaire de l'Athénée du Gers et au milieu de ses occupations administratives, il trouva le temps nécessaire pour professer un cours de belles-lettres à l'école centrale du même département.

C'est aussi vers ce temps que M. de Crazannes publia diverses pièces de vers qui lui valurent les éloges de Fontanes, de Picard, d'Audrieux, etc. Ce culte poétique, loin de les altérer, favorisa au contraire ses penchants vers l'érudition.

*La brise des vieux jours est pleine d'harmonie*, a dit Lamartine sur Walter Scott, notre grand antiquaire.

M. de Crazannes malgré les succès de ses premiers débuts littéraires, abandonna les vers de bonne heure et ne se glorifia jamais de ses titres de poète. Ils étaient cependant l'explication du style brillant et coloré qui distingua sa prose jusqu'à son extrême vieillesse.

M. de Crazannes resta neuf ans à Auch. Il eut occasion d'y connaître le célèbre Millin, qu'il aida dans le relevé des inscriptions optiques et des traditions qui pouvaient servir à l'histoire du pays. Il reçut alors de ce savant l'honneur d'être cité dans la publication de son beau travail. Millin, ajoutant une marque particulière d'estime, écrivait le 29 août 1809 à notre jeune érudit :

« Je dois à votre bonté la statistique du département du Gers, la description de l'église Sainte-Marie, et celle du tombeau antique ; je vous serais obligé si vous pouviez me procurer l'Annuaire de l'an XI. Je vous demanderai la permission de vous adresser la 1<sup>ère</sup> épreuve du 4<sup>e</sup> volume de *mon Voyage, sur laquelle* vous voudrez bien me donner votre avis et vos corrections.»

Tels étaient les principaux titres de M. de Crazannes à l'estime des antiquaires de notre Midi, lorsque, le 25 juillet 1809, il fut nommé secrétaire-général de la préfecture du Loiret. Il resta à Orléans jusqu'aux événements de 1814, avec le préfet baron Pieyre qui, vingt ans après, lui témoignait encore son estime en ces termes flatteurs :

« J'ai dit à M. Guizot que je suis votre ami depuis près de trente ans, et je vous ai fait connaître à lui tel que je vous connais, homme de beaucoup d'esprit, d'un caractère brillant et doux, instruit, probe, tenant à ses devoirs et qui était fort aimé à Orléans.»

Mais revenons un peu sur nos pas.

En juillet 1814, M. de Crazannes, déjà auditeur en service extraordinaire, fut nommé maître des requêtes en service ordinaire au Conseil d'Etat. Le 31 décembre suivant, il reçut le brevet de chevalier de la Légion d'honneur.

A la seconde Restauration, il reprenait le service extraordinaire comme maître des requêtes. Mais, en 1819, Louis XVIII, qui avait lu quelques poésies de M. de Crazannes, se souvint de son nom et l'inscrivit de sa propre main sur la liste des maîtres des requêtes en service ordinaire. Honneur qui ne laissait point présager la disgrâce qui, quelques années plus tard, devait atteindre ce trop honnête fonctionnaire.

Il faut ne pas trop se plaindre de cette injustice commise par la politique à l'encontre de notre érudit; car M. de Crazannes accueillit lui-même cet événement avec la résignation des hommes forts, et c'est à cette retraite que nous devons les plus importants peut-être de ses travaux archéologiques.

Fixé à Saintes, sa patrie, il y employa son temps et son crédit à faire des fouilles qui donnèrent des résultats heureux pour la science et pour l'histoire de la Saintonge.

Son ouvrage sur les antiquités de Saintes et de la Charente-Inférieure, qui parut en 1820, lui mérita en 1822 une grande médaille d'or que lui décerna l'Institut, et, depuis cette époque jusqu'au moment presque de sa mort, il ne s'est pas écoulé d'année où il n'ait été cité avec éloge, dans les rapports faits à

l'Académie des inscriptions et belles-lettres par la Commission des antiquités nationales.

Sollicité cependant de rentrer dans la vie publique, M. de Crazannes accepta en 1825 les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Figeac. C'est à l'initiative de son administration que fut due l'érection, dans ce chef-lieu, d'un monument commémoratif à la gloire de Champollion-le-Jeune. Il était encore là lorsqu'éclata la révolution de 1830. Malgré ses opinions libérales, le sous-préfet de Figeac crut devoir donner immédiatement sa démission.

Par cet acte de scrupule il brisa sa carrière. Mais, pour se consoler, l'homme politique s'adressa au savant et alla retrouver ses chères et vieilles antiquités, consolé surabondamment par des joies de famille qu'il venait de se créer et qui depuis ne lui ont jamais fait défaut.

En 1827, M. de Crazannes avait épousé Melle Antoinette de Loupiac, jeune personne aussi distinguée par sa beauté que par sa naissance et ses bonnes et brillantes qualités.

M. de Crazannes avait, on l'a vu, à plusieurs reprises mérité l'attention de l'Institut.

Candidat à l'Académie des sciences morales et politiques où se présentait sous les auspices du comte de Cessac, son compatriote et son ami, il n'échoua qu'à une faible minorité. Enfin, au mois de juin 1837, il fut nommé correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sur 29 voix il en

réunit 25. « Rarement on voit une aussi belle majorité ; jamais on n'en vit de si bien méritée, » lui écrivait à ce sujet le savant M. Haze.

L'année précédente, M. de Crazannes était venu se fixer à Montauban où résidait une partie de sa famille et dont son cousin, Mgr Chaudruc de Trélassac, occupait le siège épiscopal.

C'est depuis cette époque que notre antiquaire appartint plus particulièrement au Tarn-et-Garonne. En 1840, il fut nommé sous-préfet de Lodève; mais, sur sa demande, il fut appelé le 10 juin 1841 à la sous-préfecture de Castel-Sarrazin. Il a occupé ce poste jusqu'en 1848.

Pendant son administration, il sut se créer dans ce chef-lieu de si agréables relations, se faire de si véritables amis, que la ville de Castel-Sarrazin devint pour lui sa patrie adoptive et qu'il y fixa définitivement sa résidence.

C'est là que nous l'avons personnellement connu et que nous avons eu le bonheur d'apprécier ses qualités d'administrateur, de savant et d'homme du monde.

M. de Crazannes administrait avec tant de bienveillance, que son administration ne rencontra pour ainsi dire jamais de difficultés. Son expérience consommée et son esprit droit et conciliateur, prévenaient tous les embarras. Aussi, dans ses tournées administratives, l'archéologie avait toujours une large part. Après avoir écouté ses administrés avec bonté, il s'enquérait avec curiosité des ruines,

des tumulus, des routes antiques, etc. On peut dire que chacune de ses courses dans l'arrondissement équivalait pour lui à une moisson de notes et de documents archéologiques. Ici, il provoquait le classement de nos églises au nombre des monuments historiques de l'État ; ailleurs, il sollicitait des honneurs à rendre à nos célébrités inconnues ; partout il défendait les vieux débris témoins de notre passé contre les fantaisies des alignements et les badigeons de nos édiles, assez communément peu soucieux de nos gloires artistiques.

Comme à Auch, comme à Orléans, il eût parmi nous pour amis tous ceux que le goût des lettres, le culte du passé et l'amour de l'art enflamme à divers degrés ; amis qu'il préféra toujours, et nous serions de son goût, aux amis diplomatiques de la politique qui l'avaient si souvent trahi.

M. de Crazannes nous livrait ainsi tout son cœur et toute son érudition, par excès de bienveillance ou de modestie ; car il jouissait dans le monde savant d'une réputation justement méritée et bien au-dessus de l'agrément de ses relations locales. Membre de presque toutes les sociétés savantes de France et de l'étranger, il a entretenu toute sa vie une correspondance des plus actives et des plus curieuses avec les hommes les plus distingués de son époque. Ouvrier Fontanes, Boissy d'Anglas, les Comtes Beugnot et de Cessac, le général Dessoles, le chancelier d'Ambray ; MM. de Martignac, de Pastoret, de Remusat et bien d'autres l'honorèrent de leur amitié. De nos jours, il

était en relations suivies avec un grand nombre de savants. Il était surtout sensible à l'estime et aux témoignages d'amitié qu'il recevait du doyen de l'archéologie française, du maître éminent qui préside ce Congrès.

En 1852, M. de Crazannes avait été nommé correspondant du ministère de l'instruction publique, puis membre non résidant du Comité de la langue, des arts et de l'histoire de France. Il était aussi officier de l'université.

En 1855, sa longue et laborieuse carrière fut récompensée par la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Entouré des soins et du respect de sa famille, aimé et considéré de la population entière, dans une heureuse et calme existence, sans aucun regret des ambitions humaines, M. de Crazannes s'éteignit chrétiennement au milieu des ses livres le 15 août 1862.

La veille presque de sa mort, il écrivait à son fils : « Je ne me plains pas de ma fortune ; malgré mes mécomptes, j'ai obtenu les seules choses que j'ai véritablement ambitionnées : le titre de membre de l'institut et la croix d'officier de la Légion d'honneur. »

Belle protestation du sage et savant contre le matérialisme du temps !

On ne peut s'attendre à ce que nous apprécions en détail les nombreux travaux de notre célébrité

archéologique. La nomenclature de ses ouvrages a été donnée dans sa biographie imprimée par Forestier-Neveu, Montauban, 1862. Nous nous bornerons à mentionner ses publications sur le département du Tarn-et-Garonne.

En 1838 M. de Crazannes fit paraître, dans *l'Annuaire* de Tarn-et-Garonne, le tableau chronologique des monuments historiques de ce département.

En même temps s'imprimaient ses Essais archéologiques et historiques sur l'ancien Quercy.

En 1840, il publia une notice sur l'ancienne Cathédrale de Montauban. En 1842, on eut de lui une notice sur la voie antique de *Tolosa à Aquinnum*, décrite dans les itinéraires romains.

Le *Bulletin monumental* donna, en 1852, sa lettre «à M. de Caumont sur une inscription commémorative de la dédicace de l'église des bénédictins de Moissac.

En 1857 parut sa notice sur l'église de St Sauveur de Castel-Sarrazin.

Eu 1859, une notice aussi sur la fondation de la chapelle de Notre-Dame-d'Alem, entre Castel-Sarrazin et Moissac, et, vers la même époque, des considérations sur les vieilles tours et portes de Castel-Sarrazin. Postérieurement, dans la *Revue d'Aquitaine*, dont notre antiquaire octogénaire était devenu un des collaborateurs assidus, on put lire de lui divers articles intéressants, sur les neuf peuples et les douze cités de la Novempopulanie, sur la numismatique du Moyen-âge sur les sceaux conservés à la mairie de Castel-Sarrazin.

La *Revue de Toulouse* le compta aussi parmi ses collaborateurs.

L'ardeur inépuisable de M. de Crazannes le portait de préférence vers les jeunes littérateurs, vers les publications nouvelles où la chaleur généreuse de son esprit trouvait plus de satisfaction.

Mais ce qui distingua par-dessus tout cet archéologue éminent, c'est une excessive loyauté et une bonne foi à toute épreuve dans ses critiques. Jamais il ne s'entêtait dans une opinion préconçue : s'il venait à être désabusé et si sa grande expérience et sa loyauté se trouvaient quelquefois en défaut, il avouait toujours avec esprit ses méprises involontaires. C'est que cet homme éminent comprenait que l'archéologie ne doit jamais dégénérer en vaine curiosité ou en jeux d'esprit. Sentant toute la portée philosophique et expérimentale des traditions du passé, il a toujours pris au sérieux la mission de l'histoire.

Laissons, en effet, au roman le tort de travestir nos annales, et que l'archéologie soit reconnaissante envers les érudits sincères et loyaux, comme notre regrettable concitoyen, qui a véritablement indiqué sa valeur en préférant à tout, son titre de membre de l'Institut, et qui a tant aimé son pays d'adoption, son histoire et ses monuments !

De vifs applaudissements accueillent ce discours.

# COMICE AGRICOLE DE CASTELSARRASIN. RAPPORT

Sur l'état des Vignobles cultivés dans le canton de Castelsarrasin, lu en séance du Comice agricole le 15 novembre 1860, par M. TAUPIAC, Président du Comice.

MESSIEURS,

Dans un des douze traités qu'il a écrit sur l'agriculture, Columelle raconte que de son temps un citoyen de Rome, du nom de Paradius Vétérense, ayant pour toute fortune une seule vigne et deux filles à marier, donna à chacune d'elles un tiers en dot, de ce modeste héritage ; ce viticulteur habile consacra ensuite à la partie qu'il s'était réservée autant de soins qu'il en employait avant à la totalité, de telle sorte que, par l'abondance des fruits qu'il obtint de ce seul tiers de la vigne entière, il se trouva avoir marié ses filles sans diminuer son revenu.

Cette vive recommandation en faveur de la culture de la vigne est traditionnelle, car toujours on s'est plu à louer la fécondité de cet arbuste généreux. Il semble, en présence de l'enthousiasme de certains œnologues, que son nom seul a le pouvoir de jeter dans une espèce d'ivresse, pareille à celle que produit son fruit, ses louangeurs comme ses producteurs.

Son culte a changé de formule suivant les âges, mais au fond il est toujours le même, jeune, plein d'exaltation ; il ne périra pas. C'est ainsi que de nombreux traités recommandent et sollicitent de nos jours avec ardeur cette précieuse culture, et tandis que la voix accréditée d'un de ses plus fervents adorateurs<sup>54</sup> nous assure que la vigne seule peut fonder de riches domaines, rendre dix pour cent au capital avancé, un viticulteur honorable du pays non moins sincère<sup>55</sup> nous offre des cépages cultivés assez près de nous, capables de produire dans nos campagnes une véritable inondation de vin. Grâce à eux, nous n'aurons pas à justifier le choix du sujet qui va nous occuper. Il nous resterait seulement à présenter des excuses en faveur de notre incompetence, si nous n'accomplissions un mandat rigoureux, et si notre inexpérience ne s'abritait derrière l'autorité de collègues beaucoup plus experts que nous.

Par une de ses délibérations du mois d'août, le Comice de Castelsarrasin a institué une commission chargée de rechercher, d'étudier, de résoudre, s'il est possible, les questions les plus intéressantes de la viticulture et de la fabrication des vins au point de vue de nos cantons. Il n'a pas adopté cette mesure pour mêler une voix de plus au concert bruyant provoqué sur ce terrain par de récentes mesures

---

<sup>54</sup> M. le docteur Guyot. Journal d'agriculture pratique.

<sup>55</sup> M. Cartault. Recueil agronomique de 1859.

économiques, mais bien pour répondre aux besoins de notre agriculture locale. Car si l'influence du Comice est restreinte dans les limites de quelques communes, on n'ignore pas que le canton est essentiellement viticole.

Voici l'état des propriétés diverses de la commune de Castelsarrasin:

Terres arables	5126 h	60 a	74 c
Jardins	42	21	17
Vignes	1173	47	51
Prés.	579	80	45
Pâtures	173	99	10
Bois	85	90	50
Propriétés bâties	64	06	66
Total.,.,.	7246	06	13

Nous regrettons de ne pouvoir donner un pareil tableau pour les communes voisines. La proportion est à peu près la même, et quand nous n'attribuerions à la vigne dans toute la circonscription cantonale que 3000 hectares, ces 3000 hectares à 20 hectolitres par hectare représenteraient 60 000 hectolitres qui, à 10 fr. l'hectolitre, assureraient un produit annuel de 600 000 fr. C'en est assez pour justifier le désir qu'a eu le Comice de Castelsarrasin de rechercher l'état actuel de cette culture dans le pays, d'en étudier les conditions et d'indiquer les améliorations dont elle est susceptible.

Mais il ne peut s'agir pour le moment de rendre compte d'un mandat aussi général. Organe de la commission créée par le Comice, je dois me borner ici à vous faire connaître la partie de son travail relative au concours agricole de ce jour. Le programme de cette solennité porte: « qu'une médaille d'argent et trois médailles de bronze seront distribuées entre les propriétaires qui, soit dans les travaux ordinaires et spéciaux consacrés à la vigne, soit dans le traitement des diverses affections malades qui éprouvent cette plante, auront obtenu les meilleurs résultats.»

Il s'agit donc simplement de signaler les propriétés jugées dignes de nos encouragements.

Disons d'abord que, pour opérer, la commission n'a eu que des données imparfaites. Un très-petit nombre de propriétaires avaient provoqué son transport. Elle n'a pu ainsi que se laisser guider par une espèce de notoriété. Elle a dû nécessairement commettre des erreurs, faire des oublis fâcheux. Qu'on lui pardonne l'imperfection de sa tâche en faveur de ses bonnes intentions.

Le premier vignoble visité par nous a été celui de M. de Cours. Le 10 septembre le hasard presque a conduit la commission chez ce propriétaire où des motifs prémédités auraient pu l'amener; car M. de Cours est un des fondateurs des premières Sociétés agricoles de l'arrondissement qu'il a longtemps soutenues de ses efforts et de son influence. Aujourd'hui encore il est membre de notre Comice,

quoique trop rarement participant à nos réunions, et il démontre dans la plus habile pratique l'exactitude de ce qu'avançait autrefois sa théorie. Le hasard servait donc heureusement la commission en l'arrêtant sur le domaine de Lafont de Teicle, situé dans la commune des Barthes, sur la route de Castelsarrasin à Lafrançaise.

Le vignoble de M. de Cours dépendant de ce domaine est d'une étendue peu considérable, environ 2 hectares. — Planté suivant l'usage et avec les cépages du pays ses rayons sont espacés de 4 mètres. La nature du terrain est silico-argileuse, composée d'un sable crayeux et d'une argile rouge. Des pentes naturelles y facilitent l'écoulement des eaux; son exposition au nord y fait craindre les gelées. Les travaux employés sont ceux généralement usités dans le canton, c'est-à-dire un labour de déchaussement à la charrue, un bêchage du cavaillon, un 2e labour pour rechausser à la charrue et enfin un binage léger ayant pour but de rapprocher autour des souches, d'ameublir et de niveler les terres. La vigne est taillée suivant la pratique ordinaire.

Jusque là M. de Cours ne fait avec un peu plus de soin peut-être que ce que font tous ses voisins; mais une opération particulière signale à l'attention du visiteur ce petit vignoble: M. de Cours pince tous ses ceps. C'est là un procédé qui sans être nouveau est encore peu usité parmi nous. Chacun sait comment on pince les melons de temps immémorial. Le

pinçage des arbres à fruit repose sur le même principe. Celui de la vigne est la suppression de l'extrémité d'une pousse de l'année; on empêche ainsi les sucs végétaux de se dépenser inutilement en bois et on les concentre sur les fruits de manière à en grossir le volume et à en activer la maturité. Le pinçage est pratiqué, dit-on, par des viticulteurs intelligents et est conseillé par de savants professeurs. Cependant ceux-là même qui usent de ce procédé recommandent de s'en servir avec modération. On convient assez généralement que le pinçage absolu et répété est une cause de stérilisation et de dépérissement des ceps.

Quoi qu'il en soit, M. de Cours paraît encore n'avoir éprouvé que le bon effet de sa méthode. Sa vigne pincée à 60 centimètres du pied s'offre à l'œil en bouquets riches d'une végétation peu commune. Partout de magnifiques grappes, des raisins nombreux s'étalent régulièrement; leur volume, la grosseur des grains, leur maturité précoce tout annonce un développement parfait.

M. de Cours a soufré sa vigne, nous ignorons par quel procédé; mais elle ne présentait que de très-rares traces d'oïdium. Une particularité a paru mériter d'être signalée : sur plusieurs ceps dont les fruits étaient très-beaux et très-murs, l'extrémité des rameaux, les repousses venues après le soufrage portaient le produit avorté de quelques petites grappes entièrement oïdiées.

On voyait ainsi le sujet malade trahissant le germe du mal dont un traitement énergique repoussait l'invasion.

La théorie du soufrage ne saurait, il nous semble, invoquer en sa faveur un fait plus concluant. En résumé le petit vignoble de M. de Cours a paru soumis à une culture ordinaire sagement distribuée et être l'objet de tous les soins exceptionnels que le tempérament de la vigne ou les vœux du progrès réclament.

La commission s'est rendue ensuite sur la propriété de M. d'Ayral dans la commune de Labastide-du-Temple, au levant, et à un kilomètre environ du village de ce nom. Le vignoble de M. d'Ayral s'étend dans une vaste plaine sur un ancien défrichement de terres vagues et de bruyères. Constitué par un terrain silico-argileux-crayeux très-peu perméable, il présente un développement de 60 hectares dont 25 hectares seulement sont aujourd'hui cultivés sous la direction personnelle de M. d'Ayral fils. Le reste est abandonné à la culture arriérée du vigneron engagiste.

Le propriétaire avait provoqué le transport de la commission, et nous avons été heureux de rencontrer sur les lieux tant M. d'Ayral père, le courageux créateur de cette belle plantation, que M. d'Ayral fils, aux soins particuliers duquel elle est actuellement confiée.

Le vignoble de M. d'Ayral est planté à souches basses et à rayons, suivant l'usage du pays. L'espacement

des rayons est d'environ 3 mètres. Les travaux ordinaires consistent dans les deux labours à la charrue, un bêchage et un binage. Les souches sont maintenues aussi basses que possible par la taille qui du reste est celle généralement adoptée par nos vigneron, Ses cépages se retrouvent dans la plupart des vignobles du canton. Nous désignerons dans les cépages noirs: le morillon et l'agudet dont la maturité est précoce; puis le migranet, le bordelais, l'ondent, le bouillent, le boisselais, le marastel, un peu moins hâtifs. Dans les cépages blancs on remarque : le semillon, l'ondent, le guiriant muscat qui mûrissent hâtivement; le meuzac, la blanquette de Limoux, le chalosse, le malvoisie, le piquepoul rosé, plus spiritueux, mais mûrissant plus tard. M. d'Ayral se loue de posséder la plupart de ces cépages. Il remplace les moins bons par les meilleurs au moyen du greffage par lui pratiqué avec un soin tout particulier.

Il fait ainsi toute la part possible au bon choix des sujets qu'il regarde comme un point capital dans la création d'un vignoble, mais il est loin de croire qu'il puisse jamais obtenir, à Labastide-du-Temple, du Château margaux ou du Sauterne.

Séduits par la supériorité de certains crus les viticulteurs de diverses époques ont essayé d'obtenir des vins renommés, par l'adoption des plus fins cépages.

On raconte que dans le 15<sup>e</sup> siècle quelques souverains du continent de l'Europe pensèrent que

pour obtenir de leurs terrains des vins semblables en tout à celui de Chypre, qui passait alors pour le premier des vins, il suffisait de tirer des plants des meilleurs cépages de cette île et de les transporter dans leur territoire.

François 1er entre autres fit planter aux environs de Fontainebleau et à Couci, dans le Soissonnais, deux vignes de l'étendue d'environ 25 hectares (50 arpents) chacune, formées l'une et l'autre de plants venus directement de Chypre et de la Grèce. Mais ces deux signes n'ont jamais produit du vin de Chypre, et la dégénération de ces plants tirés d'un sol et d'un climat si différents de ceux où on les avait transportés, s'est opérée si rapidement qu'avant un siècle leur essence même n'était plus reconnaissable<sup>56</sup>.

Vendre son vin jusqu'à 5000 fr. le tonneau est une belle perspective, mais si l'on n'a ni le sol caillouteux, ni l'exposition heureuse des coteaux de la Gironde, il est inutile de peupler son vignoble des cépages du Médoc. Ces essais sont renouvelés journellement autour de nous, quoique les illusions du roi François 1er soient déjà bien anciennes, sans que la caisse ou l'amour-propre des novateurs n'y ait aucun profit.

« L'air, la terre et le complant sont le fondement du vignoble. Le climat et le terroir donnent le goût et la force au vin... D'autant qu'un même plant de vigne mis en divers lieux produira autant de différentes

---

<sup>56</sup> Dussieux, Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres

sortes de vins que diversement ils seront logés. Se voyant cela ordinairement que là où le ciel et la terre favorisent entièrement le vignoble là indifféremment toutes sortes de raisins produisent de bon vin, toutefois meilleur tant mieux choisie est la race.»

Nous devons opposer ces paroles d'Olivier de Serres, le plus sage ami de l'agriculture, à l'opinion récemment émise dans un traité sur la culture de la vigne, qu'un succès légitime vient de populariser et qui nous a paru renfermer des principes sur le choix des cépages, bien capables de produire de prompts mécomptes.

Ayons donc la prudence de n'adopter dans nos vignobles, ainsi que le fait M. d'Ayral, que des cépages éprouvés par notre climat et nos terrains.

M. d'Ayral a souffré son vignoble avec un soin particulier.

Le résultat qu'il a obtenu a dû nous faire rechercher les moyens qu'il emploie. Voici comment s'est opéré son soufrage de l'année; laissons parler cet habile praticien :

« En 1860, le 10 mai, l'oïdium a commencé à paraître sur divers cépages de mon vignoble. J'ai commencé un soufrage général et répandu 300 kilogrammes de fleur de soufre sublimé sur 25 hectares de vigne, ce qui a exigé -27 journées de travail. J'ai fait ma 2e opération le 21 juin. J'ai alors répandu 380 kilogrammes de fleur de soufre et employé 35 journées à ce travail. J'ai complètement arrêté ainsi la maladie. Dans le mois de juillet dernier j'aperçus

quelques raisins qui avaient des atteintes d'oïdium. Immédiatement je pratiquai un soufrage partiel, commencé le 23 du même mois et cette fois sur la même contenance je n'ai répandu que 120 kilog de fleur de soufre ce qui m'occasionna 15 journées de travail. Le mal disparut instantanément. J'ai demeuré attentif, mais observateur vigilant, bien disposé à recommencer une 4<sup>e</sup> opération si j'avais vu reparaître la maladie, mais les trois opérations dont j'ai parlé me suffirent pour me préserver entièrement des ravages que je craignais. Le raisin celle année est magnifique et d'un volume extraordinaire. »

Ainsi 800 kilog. de soufre et 77 journées de main d'œuvre exécutée généralement par des femmes, c'est-à-dire environ une somme de 400 fr., 16 fr. par hectare, ont suffi pour souffrer convenablement 25 hectares de vigne. Voilà de quoi rassurer les propriétaires qui penseraient que la dépense de soufrage est excessive et en disproportion avec l'efficacité de ses effets.

C'est au soufrage pratiqué par lui depuis 1856 avec une foi persistante que M. d'Ayral attribue la prospérité de son vignoble en présence du mal terrible qui a stérilisé presque complètement les vignobles voisins, et qui n'a point épargné la partie de ses vignes livrées aux soins de vigneronniers incrédules qu'une cruelle expérience n'a pas encore éclairés.

M. d'Ayral se sert pour souffrer du soufflet Lavergne à tuyère recourbée, universellement adopté dans le

Médoc, et dont nous recommandons la substitution à tous les divers modes employés jusqu'à présent dans le canton.

La commission a ainsi trouvé dans le vignoble de d'Ayral une culture raisonnée et progressive parfaitement en rapport avec nos usages et nos moyens locaux sans exclusion d'aucune des améliorations recommandées par une sage théorie.  
(La suite prochainement.)

La notoriété signalait à notre examen la propriété de M. Carrère du Pin, située dans la commune de Castelsarrasin, quartier des Cloutiers. La commission a cru devoir s'y transporter.

Le vignoble de M. Carrère est considérable, il comprend 12 hectares environ ; planté dans des terrains maigres, silico-argileux et crayeux, sa nature a été transformée par des amendements; de plane qu'elle était la surface a acquis des pentes par des remblais nombreux qui ont permis d'établir des rigoles d'écoulement pour, les eaux pluviales ; le sous-sol est à peu près imperméable. C'est dans ces conditions que tous les soins de la culture ordinaire ont été prodigués depuis longues années à ce vignoble, qui en outre a été l'objet d'expériences et d'améliorations exceptionnelles rentrant complètement dans ce que M. Guyot appelle la haute main d'œuvre ; aussi sa tenue est parfaite; une partie est échalassée et palissée avec du fil de fer; un soufrage général y est pratiqué depuis 4 ans à haute

dose. Sur tous les points se produit le résultat de ces généreux traitements ; une végétation exubérante, contrastant avec les vignobles voisins, trahit sur toute la longueur du bois la surabondance de la sève; des souches serrées y étalent d'innombrables raisins. M. Carrère justifie ce que d'habiles viticulteurs ont dit de la vigne : qu'elle produit ce que l'on veut.

Mais à l'aide de quels moyens a-t-il obtenu un si beau résultat ? — C'est principalement par la fumure, par les engrais énergiques : le guano, le tourteau de lin, l'engrais Penbronn, etc.

Une grande question, dit M. Guyot, s'agite depuis longtemps dans les différents vignobles qui produisent les vins les plus délicats et les plus recherchés. Doit-on fumer les vignes ? Peut-on les fumer sans altérer la qualité du vin ? Deux affirmations presque sans réserve sont la réponse de cet œnologiste à cette double question.

Pour être plus explicite, il ajoute quant au dernier point : que pour tous les fruits à jus ou à pulpe sucrée le développement naturel et complet de la végétation est une cause essentielle de perfection, et que la langueur du végétal, conséquence de la pauvreté et de la maigreur du terrain, engendre constamment des fruits acerbés sans arôme et sans qualité.

Il m'est pénible de ne pas partager l'opinion du maître; mais puisque déjà sa doctrine a reçu un véritable assaut de contradicteurs, nous nous rangerons du côté de l'avis des bourgeois d'Argenteuil dont il se moque, lesquels prétendent

que ce sont les gadoues de Paris répandues dans leurs vignes qui ont fait descendre leur vin de la table de Louis XIV dans les dernières tavernes de cette capitale.

Les fumiers dénaturent les terrains et décomposent les éléments nutritifs que les plantes y puisent. En exagérant leur végétation, en forçant leur production, ils prolongent le développement des fruits jusqu'à une saison où la maturité est difficile à obtenir. Ils poussent la sève vers le bois et les feuilles de manière à retenir l'humidité. Ils développent enfin le principe aqueux, les matières grasses et non sucrées qui sont comme la lymphe des plantes. Du reste laissons à la science le soin d'indiquer les causes du mauvais effet de la fumure sur la qualité du vin, contre l'expérience d'un seul n'avons-nous pas l'expérience de nos pères qui dans tous les cantons, jaloux de la réputation de leurs vins, avaient prodigué les ordonnances contre la fumure des vignes, les règlements locaux de la plupart des villes du Languedoc et de la Guienne, notre ancienne coutume de Castelsarrasin, enfin l'expérience passée et présente de tout le monde ; car qui ignore que les fruits de la riche plaine ne valent ni pour le goût, ni pour l'arôme les fruits du maigre coteau, que les vins provenant des sables du Médoc ou des roches calcaires du Quercy sont au-dessus des vins de Palus ? Mais les vignes du Médoc sont peu fumées et leur production y est volontairement restreinte à 6 barriques de 228 litres par hectare, cela dit assez

qu'il ne faut pas fumer si l'on ne veut pas altérer la qualité du vin.

Nous aurions encore la démonstration de cette vérité dans le vignoble de M. Carrère du Pin d'où je me suis un peu écarté ; ici la végétation semble, en effet, subir une violence qui multiplie les produits sans doute, mais qui est loin de les pousser à une parfaite maturité : ou je me trompe ou le vin en provenant doit être mou, manquer d'arôme et de qualité.

Il doit ressembler à celui que produisent ces rayons isolés où nos petits cultivateurs prodiguent leur engrais et leurs soins. Ne cherchons pas ailleurs que dans la fumure la cause de l'infériorité de ces vins.

Le vignoble de M. Carrère peut être offert néanmoins comme un de nos meilleurs modèles de culture.

Sa situation générale est parfaite et le but que poursuit son propriétaire y est atteint, je veux dire une quantité de vin au-dessus de tous les rendements ordinaires avec le profit certain que poursuivent vainement tant d'agriculteurs. Parmi les vignobles qui honorent ainsi sous tant de rapports notre canton, dans cette vaste plaine autrefois stérile ou couverte de bruyères, aujourd'hui l'objet d'une culture intelligente et productive, nous, pourrions citer encore de nombreuses propriétés où les soins éclairés, le zèle et le succès sont aussi remarquables. La commission a regretté de ne pouvoir en cette occasion apprécier avec détail ces intéressantes plantations. Mais il serait injuste de ne pas signaler l'aspect satisfaisant généralement offert par les

vignobles qui avoisinent MM. de Cours, d'Ayral et Carrère, dont quelques uns produisent nos meilleurs vins.

En dehors de cette zone spécialement consacrée à la vigne quelques propriétaires avaient paru désirer convaincre le Comice des heureux résultats de leur pratique. C'est ainsi que le docteur Boscredon a réclamé l'examen de la Commission pour les vignes dépendant de son domaine de Macabiau, à 4 kilomètres nord-ouest de Castelsarrasin. Ces vignes en regard des vallées de la Garonne et du Tarn présentent une contenance d'ensemble de 5 hectares, divisée en plusieurs parcelles. La nature du terrain est argilo-siliceuse dans le bas, silico-argileuse vers le haut. Ce sont des terres fortes de Garonne ou des boubènes de 1er degré nourrissant abondamment des ceps jeunes et en plein rapport; aussi la végétation n'a-t-elle aucun besoin d'y être activée. Les travaux d'usage y sont exécutés par un métayer entièrement étranger au profit de cette culture, c'est dire qu'ils sont réduits à l'indispensable; mais sous l'adroite et constante surveillance du propriétaire ces vignes ont été soumises à un soufrage minutieux depuis plusieurs années.

M. Boscredon a sur l'efficacité du soufre la conviction du savant et du praticien. Il soufre depuis que ce spécifique est connu. Ayant à lutter contre l'incrédulité de ses voisins, de ses amis, de son père même, il ne s'est jamais découragé et a obtenu des résultats vraiment remarquables. La région où se

trouvent ses vignes a reçu les épreuves de la maladie beaucoup plus cruellement que toute autre point du canton.

L'oïdium y a plus d'une fois fait disparaître la presque totalité des récoltes ; M. Boscredon a constamment su paralyser cette influence par le soufrage : ses beaux raisins ont cette année plus que jamais fait son orgueil de propriétaire et comblé ses cuves.

La Commission s'est rendue ensuite dans le vignoble de M. Paysseran, à Venlillac; cette satisfaction était due à la partie orientale du canton et à ce viticulteur connu déjà par ses succès. Les vignes de ce propriétaire consistent en parcelles séparées, plantées dans ces terrains maigres et silico-argileux-crayeux qui constituent une portion de la haute plaine entre le Tarn et la Garonne, éminemment propres à cette culture.

De nombreux travaux et des amendements ont partout assaini et fertilisé les vignes de M. Paysseran que l'on distingue des vignobles voisins à leur bonne tenue. On trouve là tout ce qui dans les moyens simples et traditionnels peut contribuer à faire prospérer un vignoble. Cependant une chose essentielle a fait défaut chez ce propriétaire et sa conviction tardive le lui reproche amèrement. M. Paysseran ordinairement ami du progrès n'a pas encore soufré, et sa culture d'ailleurs irréprochable a beaucoup souffert; il a perdu ses plus beaux raisins par l'oïdium. Il souffrira l'an prochain car l'intérêt

autant que son honneur de bon viticulteur l'y obligent.

Quoique les vignes en plein rapport dussent être l'objet spécial de ses encouragements, le Comice ne pouvait paraître indifférent à la création de nouveaux vignobles. A cet égard un travail important avait été signalé à l'attention de la Commission. Des terrains incultes, des graviers improductifs avaient, disait-on été transformés par l'habile industrie d'un de nos grands riverains de la Garonne et appropriés à la vigne. Sept hectares de friches, depuis plusieurs siècles rebelles à toutes les tentatives essayées pour leur donner quelque valeur, déparaient la jolie propriété de Très-Cassés appartenant à M. de Lisle, secrétaire du Comice agricole de Castelsarrasin. Mais comment fertiliser des graviers que la rapidité des courants, lors des fortes crues, lavent de manière à entraîner toutes les parties substantielles du limon, même la meilleure partie du sable. Comment pénétrer ces couches profondes de cailloux sur lesquelles végètent à peine quelques instants, de tristes brins de saule ou de peuplier, incapables de résister aux premières chaleurs de l'été.

Les abords de cette entreprise, il faut tout dire pour la bien juger, étaient encore embarrassés d'obstacles d'une autre sorte. Dans notre midi où les esprits aiment à s'épancher, où l'on n'ose s'écarter de la voie tracée qu'avec l'encouragement du public, il y avait un singulier courage à commencer une entreprise que personne n'avait ni conçue ni tentée. Aussi à part

les railleries auxquelles il fut souvent en butte, M. de Lisle eût à lutter contre l'incrédulité générale qui accueillit la révélation de son projet. Tout autre se fut découragé. Mais lui, avec l'énergie morale qu'on lui connaît, a vaillamment commencé, continué et fini son œuvre, qu'applaudissent aujourd'hui les railleurs eux-mêmes.

M. de Lisle a établi d'abord un nivellement général du terrain, en s'appuyant sur la digue transversale qui garantit ses terres arables. Il a ainsi mêlé le gravier et le sable avec le peu d'alluvion qu'il a trouvé sur les lieux. La bêche du travailleur s'est plus d'une fois découragée dans ces graviers arides. Mais la bourse du nouveau viticulteur a levé tous les obstacles. Ce premier travail a coûté à M. de Lisle 1 156 fr. Il a ensuite commencé sa plantation. Sans parler des meilleurs cépages du pays, le Médoc, Narbonne et Béziers ont fourni les plants de leurs meilleurs crûs. 17 718 pieds ont servi à cette plantation qui a grevé le budget de ce hardi planteur d'une nouvelle somme de 1 386 fr.

Je ne parlerai pas des soins d'entretien prodigués à cette jeune vigne. Tous les travaux de l'entreprise se ressemblent. Aujourd'hui, les rieurs sont pour M. de Lisle, son vignoble a subi victorieusement les épreuves du printemps, de l'été et de l'automne. Le succès est plus que probable, et tout le monde le souhaite aux généreux efforts du nouveau viticulteur. Quoiqu'il advienne de cette spéculation agricole, elle est trop dans les idées de progrès, qui poussent à la

viticulture, pour que nous ne lui accordions pas les faibles encouragements mis à notre disposition.

La Commission eut désiré rendre compte de plantations plus ordinaires entreprises sur divers points par des propriétaires moins novateurs, mais non moins habiles. Les jeunes vignes de M. Jules de Guiringaud, à Roncéjac, celles de M. Du Puy, à Goyne, celles de M. Félix de Guiringaud, au Pontinau, celles de M. Lafont, à La Barrière, auraient certainement mérité notre examen et nos suffrages. Elles témoignent de l'inutilité d'adopter des innovations dangereuses fondées sur des théories peu sûres. Aussi éloignées de la routine que de l'engouement, ces opérations peuvent être considérées comme des modèles de culture régulière et progressive à la fois.

Nous croyons avoir rempli notre tâche, qui était de signaler les vignobles du canton les plus remarquables par leur tenue. Il en est trois que leur culture classe dans un rang supérieur, ceux de MM. d'Ayral ; Carrère du Pin et de Cours ; nous aurions voulu confondre ces viticulteurs dans une même distinction. Ne pouvant diviser notre première prime, nous l'attribuons à M. d'Ayral, dont les titres sont les plus anciens, la propriété la plus considérable et en qui nous ont paru réunis une sage expérience et un progrès raisonné.

Nous serions heureux cependant que l'on put trouver dans ce rapport un enseignement et des considérations d'un caractère plus général. Ainsi il

doit être incontesté que le soufrage est un spécifique tout puissant contre l'oïdium. Il faut souvent répéter l'emploi de ce remède : soufrer après l'éclosion des bourgeons, lors de la floraison et pendant tout le développement des raisins. Si, sourdes devant nos convictions, quelques personnes doutaient encore de l'efficacité de ce traitement, nous les engageons à aller visiter, les celliers et les caves de MM. d'Ayral, Carrère et de Cours.

Un autre fait plus général est rendu encore évident par notre exploration, c'est que la culture de la vigne ne mérite aucun des reproches adressés à la plupart de nos pratiques agricoles. Là, comme ailleurs, un progrès évident s'est accompli ; les labours sont plus nombreux et mieux faits qu'autrefois, les cépages sont choisis ou remplacés avec plus de discernement, la fabrication de nos vins est mieux conduite.

Nous avons fait allusion aux reproches généraux adressés à l'agriculture du sud-ouest ! Que l'on pardonne cette courte digression à notre patriotisme. Est-il vrai que ces reproches soient bien mérités ? On nous dit que tant que nous cultiverons par métayers nous n'entrerons pas dans le progrès ; que, d'ailleurs nous donnons une trop large part aux céréales dans nos assolements et que les plantes fourragères et les racines n'ont pas encore remplacé toutes nos jachères. Je passe sur les reproches de détail. Et d'abord, quant au métayage, il est évident que là où ne sont possibles ni la culture directe du propriétaire ni le fermage, il est le seul mode praticable, le seul

qui n'exclut pas par lui-même l'union indispensable de la matière et de l'ouvrier. Si, comme on l'a dit, le métayage est encore ici un combat entre le propriétaire et le colon, il peut devenir une association féconde comme en Anjou et dans une grande partie de l'ouest. C'est à ce but que doivent tendre les efforts de la bourgeoisie-propriétaire.

Les céréales sont trop aimées de notre sol, elles bravent trop bien nos dures alternatives de froid et de chaud pour que nous devions en restreindre la culture, et quant aux plantes fourragères et aux racines, si la jachère n'a pas ailleurs entièrement disparu pour leur faire place, ce n'est pas au canton de Castelsarrasin qu'il faut reprocher de négliger cette culture. S'il n'avait ni racines ni fourrages avec quoi engraisserait-il ses Durham Français comme on les a appelés, ces magnifiques Garonnais, ces bœufs-gras qui figurent à notre Concours, du poids de 44 quintaux, du prix de 1800 fr. la paire. Comment entretiendrions-nous, sans fourrages, cette industrie mulassière, une des richesses de nos vallées, et comment soutiendrions-nous l'honneur et le succès récents de nos brillants élèves de l'espèce chevaline.

Non, notre beau pays n'est pas arriéré au point qu'on le dit. S'il est moins avancé que d'autres, c'est qu'il est parti de plus loin. Nous progressons, nous avançons à vue d'œil par les débouchés qui nous sont acquis. Refoulés dans nos boues, nous étions forcés naguère de nous dévorer en quelque sorte en consommant tous nos produits sur place.

Aujourd'hui, la vapeur promet nos denrées aux points les plus éloignés du globe. Bientôt à une plus grande production de céréales, que facilitera le progrès de la culture et l'adoption d'instruments perfectionnés appropriés au Midi, à la multiplication des bestiaux, amenée par la multiplication des fourrages, aux bienfaits de l'irrigation due depuis trop longtemps à nos campagnes par le Canal latéral, la vigne aimée de notre sol et toujours mûrie par notre soleil, viendra ajouter de plus grandes richesses. Nos vins, exempts désormais du dur péage de la douane étrangère et bientôt affranchis, par une conséquence naturelle, des droits d'octroi et des autres entraves intérieures seront recherchés par le commerce, circuleront librement sur tous les points et nous rapporteront les moyens de créer le capital agricole encore si rare.

Voilà l'avenir ! mais un élément de progrès nous manquera plus longtemps peut-être que les améliorations matérielles de la culture. C'est l'union des cultivateurs et l'esprit de confraternité agricole. De petites jalousies, de mesquines rivalités nous divisent, nous tiennent à distance, paralysent nos efforts, entretiennent le pays dans une situation stationnaire, empêchant d'avancer ne voulant pas reculer. Depuis trop longtemps notre département lutte aveuglement contre le mouvement qui l'emporte. Cessons de nous isoler, abandonnons nos vanités exagérées et nos railleries impuissantes, et réunissons-nous pour le bien commun.

La confraternité agricole doit être l'âme de nos petites sociétés. C'est vers ce levier puissant du progrès que le Comice de Castelsarrasin a cru faire un pas en conviant à ses Concours les cantons voisins.

Félicitons-nous de voir cette invitation comprise, et espérons de l'avoir imitée; car si les efforts individuels des cultivateurs sont dignes d'encouragement, si un Comice, représentation de ces efforts réunis, exerce une salubre influence dans son rayon, une émulation plus féconde et un plus évident progrès résulteraient de l'union des Comices.

# Mémoire sur Castelsarasin Par Louis Taupiac

De la société française d'archéologie, de la société des Sciences et Belles-lettres de Tarn et Garonne, de la société archéologique du même département, etc.

CASTELSARRASIN (Castrum Sarracenum)<sup>57</sup>  
Montauban imprimerie Forestié neveu 1867

Rien n'est plus obscur en histoire que l'origine de quelques-unes de nos villes. Les agglomérations urbaines, remontant à l'ère gallo-romaine ou seulement aux premiers temps de notre monarchie, n'offrent en général à l'analyste, dans leur développement naissant, que des jalons d'une fixité et d'une certitude si contestables, qu'on a peine à les distinguer, si l'on n'est porté même plus d'une fois à douter de leur existence. De quelle valeur, en effet, sont pour l'histoire ces conjectures et ces fables accréditées par des chroniqueurs naïfs, dont la foi robuste embrasse jusqu'aux plus grossiers mensonges ? Quel fondement établir sur tant de chartes et de

---

<sup>57</sup> Castrum Sarracenum ou Sarracenorum. Voir sur l'étymologie de Castelsarrasin le travail de M. l'abbé Carrière, publié dans la 2<sup>ème</sup> livraison, 5<sup>ème</sup> série, tome VIII des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. —Toulouse, Léopold Cluzon, libraire.—1862

documents, mal lus, mal copiés, mal traduits et souvent inventés et falsifiés au gré de l'intérêt ou de la fantaisie de vieux conteurs, à l'imagination exaltée et poétique? Passe encore pour ces peintures imagées où, sous l'enthousiasme, quelque vérité se retrouve. Mais que penser de ces compilations ternes et froides, qui sont comme d'épais brouillards devant une faible lumière et qui n'ont pour mobile que les sentiments qui inspirent les Bertrandi, les Noguier, les Bardin ? Au milieu de ces ténèbres et de ces incertitudes, l'érudit consciencieux craint de trop affirmer, car rien n'indique sa route à l'explorateur intrépide qui s'aventure vers ces horizons lointains. Alors, dans ces chemins perdus où il est si facile de s'égarer, on accepte avec empressement et sans scrupule le plus faible appui, le secours le plus inespéré. J'ai besoin de l'exemple de ces associations fortuites du savant explorateur et du guide obscur, pour oser me permettre d'intervenir dans une question d'érudition. Sans me dissimuler ma présomption, je suis cependant encore invité à m'expliquer par la confiance que m'inspirent mes lecteurs, par la sincérité de mes convictions et par la considération même qui est due à mes contradicteurs.

Il existait, dit-on, dans l'ancien cartulaire de Moissac, une charte du IX<sup>e</sup> siècle, mise au jour par le chroniqueur de cette abbaye, reproduite sans commentaire par les auteurs du *Gallia christiana* et qui, interprétée par les savants auteurs de *l'Histoire*

*du Languedoc*, a, depuis la publication de leurs recherches, la prétention de donner la véritable étymologie de Castelsarrasin. Cet acte est le titre par lequel un seigneur du nom d'Astanove aurait donné, en 847, la 7ème année du règne de Lothaire, à l'abbaye de Moissac le château *Cerrucium*, situé sur la Garonne, dans le pays toulousain, dans la viguerie garonnaise, lui provenant d'un don du roi Pépin, en même temps qu'un monastère nouvellement construit sur ces lieux, monastère que le donateur baptise du nom de Bonneval et qu'il dédie à saint Pierre, saint Paul et saint Avit<sup>58</sup>.

*"Cet acte, dit dom Vaissette, le plus, ancien monument que nous connaissions qui fasse mention de Castelsarrasin, nous donne la véritable étymologie du nom de cette ville, et fait voir que c'est mal à propos qu'on le fait dériver des Sarrasins, à qui on en attribue la fondation ; elle est aujourd'hui la principale de la partie du diocèse de Montauban qui*

---

<sup>58</sup> « Ut pius Redemptor me a meis absolvat vinculis delictorum, cedo ego Astanovus venerabili viro Vuitardo abbati et monachis ex loco Moissiacensi sub norma et ordine vitae regularis sancti Benedicti degentibus, castrum quod Cerrucium vocatur, et est situm in pago Tolosano, super fluvium Garonae, in vicaria Garonense quae sub diurnali ejus plaga australi, ubi ipsum monasterium constructum domanus : cui nomen imponimus Bonae: vallis et in honorem Dei et sanctorum Pétri et Pauli et sancti Aviti, ubi ipse abbas cum suis Deo famulari videtur, ut pro meis delictis apud ipsum Dominum intercessores existant. Idcirco ego ipsum castellum Cerrucium quod mini obvenit ex munificentia domini régis Pipini.» Hist. de Long., tom. II, pap. 64, ann. Par Du Mège

*dépend du Languedoc; il y a encore un prieuré soumis à l'abbaye de Moissac. »*

Avant dom Vaissette, personne, - pas même celui à qui nous devons la transmission de ce livre, Aimery de Peyrac, l'auteur complaisant de la chronique de Moissac, le narrateur fastueux des droits et des richesses de cette abbaye - n'avait pensé à faire l'application de la charte de 847 à la ville de Castelsarrasin. Jusqu'alors, chacun avait été libre de chercher dans les vastes possessions du puissant monastère, la situation de *Cerrucium* et de Bonneval. Catel, qui avait vécu à Castelsarrasin, parle de diverses étymologies adoptées de son temps dans cette ville. Quelques habitants avaient la prétention, certes fort avouable, de faire dériver son nom de *Castrum Coesaris*, ce qui indiquerait une origine romaine. D'autres croyaient qu'elle s'était appelée anciennement Villelongue<sup>59</sup>.

Toutefois, dit cet historien, «on ne m'a jamais montré cela par acte.» D'autres étymologies ont été

---

<sup>59</sup> M. Devals, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, paraît croire aussi que Castelsarrasin a été connu autrefois sous ce nom de Villelongue. Mais cet érudit, dont nous aimons à suivre ordinairement les savantes indications, se trompe en disant que l'acte par lui cité à l'appui de son opinion est décisif dans la question. Le mot *Vilalonga*, dans sa citation, s'applique évidemment au pays de ce nom et non à la ville de Castelsarrasin, qui n'était qu'une des quatre villes se disputant l'honneur d'être le principal siège de cette judicature. Les autres villes étaient, Villemur, Montech et Lavaur. On dit encore Castel-sur-Azin. L'Azin serait un petit ruisseau coulant sous les murs. Cette étymologie ne se soutient pas, et l'amour-propre des habitants la dément. Peut-on consentir à être Castel-sur-Azin, quand on pourrait s'appeler Castel-sur-Garonne ?

encore hasardées. Mais l'opinion de dom Vaissette a prévalu dans l'esprit de plusieurs érudits modernes, et c'est celle que nous croyons utile de discuter. Parmi les partisans de cette étymologie qui fait dériver Castelsarrasin de *Castrum Cerrucium* vient de se révéler M. l'abbé Carrière, l'honorable secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France<sup>60</sup>. Sa publication ne se borne pas à reproduire sur ce point ce qu'avait dit dom Vaissette ; elle relate quelques faits, intéressant à divers degrés cette ville, et contient la description sommaire de quelques-uns de ses vieux monuments. Quoique notre intention soit principalement de discuter, au point de vue de la critique historique, la question d'étymologie, nous serons entraîné par bien des motifs à parler des diverses parties de la monographie sur Castelsarrasin. Nous en parlerons avec tous les ménagements que mérite son auteur. Qu'on pardonne en tout cas à notre sincérité ce que nos réponses pourraient renfermer de trop personnel et de trop incisif : *Amicus... sed magis amica*.

Avant tout, il est bon de constater que dom Vaissette, en interprétant l'acte de 847, c'est-à-dire la donation faite par Astanove, voit aussi clairement Bonneval dans le prieuré de Saint-Sauveur que *Castrum Cerrucium* dans Castelsarrasin. Il est même à remarquer que, dans son esprit, la conviction qu'il

---

<sup>60</sup> Voir sa publication précitée. —Toulouse; Léopold Cluzon, libraire, — 1862..)

fallait retrouver le château donné par Astanove dans la localité par lui indiquée, a pris son principal élément dans cette circonstance, que l'abbaye de Moissac possédait encore de son temps un établissement monastique dans la ville de Castelsarrasin. "*Il y a encore, dit-il, un prieuré soumis à Moissac.*" Nous tenons à constater cette manière de discuter par induction dont use le savant bénédictin, parce que nous nous permettrons peut-être, dans l'exposé de nos preuves, de confondre aussi plus d'une fois ce qui a trait au château avec ce qui a trait au monastère. Or si, dans l'esprit de nos contradicteurs, Castelsarrasin est *Castrum Cerrucium*, parce que le prieuré de Saint-Sauveur de cette ville est Bonneval, nous devons être admis à dire à notre tour : Si Saint-Sauveur n'est pas Bonneval, Castelsarrasin n'est pas *Cerrucium*. Tel est le motif de cette première observation<sup>61</sup>.

Examinons maintenant s'il est probable que Castelsarrasin soit *Castrum Cerrucium*, ou si le nom de cette ville dérive de celui de ce château. L'opinion de dom Vaissette est contredite par les traditions locales et par les nombreux actes, chartes et diplômes renfermés dans les archives de Castelsarrasin. Près de deux cents titres, presque vermoulus, établissent invariablement son nom actuel, qui n'est que la traduction des mots *Castrum*

---

<sup>61</sup> Il est bien entendu que tout ce que nous disons ne saurait altérer en rien notre profonde et respectueuse estime pour les bénédictins de Saint-Maur.

*Sarracenum* ou *Sarracenorum*. Ainsi, de siècle en siècle, par des lettres-patentes de nos rois, par les concessions des seigneurs voisins, par les coutumes locales, les règlements et délibérations de la communauté, les mentions et énonciations d'actes divers, nous pourrions remonter jusqu'à une époque presque contemporaine du titre auquel on fait allusion.

Il existe un acte de 961 qui prouve qu'à cette date l'église de Castelsarrasin était connue sous le vocable de Saint-Sauveur : c'est la donation de cette église faite par Raimond Ier, comte de Rouergue et de Quercy, en faveur de l'abbaye de Moissac. Le testament de ce Seigneur s'exprime ainsi :

« Illo alode de sancti Martini de Bellocasso, illa ecclesia teneat Bosomeus dummodo vivit : post suum discessum sancti Pétri Mussiaco remansat. Illo alode de sancti Salvatoris cum ipsa ecclesia sancti Pétri Mussiaco remaneat, et teneat ipsa ecclesia Jeremias presbyter dummodo vivit<sup>62</sup>. »

Il y a plusieurs remarques à faire sur cet acte. D'abord, la circonstance que la donation de l'église de Saint-Sauveur est précédée de la disposition concernant Saint-Martin-de-Belcassé, ne laisse pas le moindre doute sur l'identité de ces établissements : Saint-Martin-de-Belcassé se trouve encore aujourd'hui dans la paroisse de Saint-Sauveur de Castelsarrasin. Ensuite, on conçoit que si Saint-Sauveur eût

---

<sup>62</sup> Histoire de Languedoc, annotée par Du Mege, tom. III, pag. 439, col. 2

été Bonneval, le comte de Rouergue et de Quercy n'aurait pas eu à le donner à Moissac, puisque déjà cette abbaye l'aurait reçu en don d'Astanove en 847. Saint-Sauveur était donc le vocable de l'église de Castelsarrasin au Xe siècle, et c'est alors seulement que cette église fut soumise à l'abbaye de Moissac. Au XIIe siècle, nous retrouvons la bulle du pape Alexandre III, citée par la plupart des érudits qui ont recherché nos antiquités. Cette bulle, qui est de 1162 est surtout remarquable pour nous, en ce que les mentions qu'elle renferme peuvent se rapporter à une époque bien antérieure, et remonter jusqu'au siècle précédent. Que porte en effet cette bulle ?

« Alexander... dilectis filiis Bernardo Tolosano ecclesia sancti Stephani praeposito, ejusque fratribus... ea omnia in perpetuum habeatis... quae in proesentiarum pro communi victus sustentatione per donum Isarni, quondam Tolosanensis episcopi, juste possidere videmini,... ecclesiam Castelli-Sarraceni »

On voit par ce texte que les biens attribués par le pape sont les mêmes que ceux qu'avait déjà donnés Izarn. Or, Izarn était évoqué de 1070 à 1105. On peut ainsi conjecturer que, dans le XIe siècle, le lieu qui nous occupe était déjà connu sous le nom de Castrum ou Castellum Sarracenum<sup>63</sup>. On trouve encore dans le XIIe siècle la même appellation

---

<sup>63</sup> Histoire de Languedoc annotée, t. IV, p. 500. Depuis cette époque, les évêques continuèrent de partager la dîme avec l'abbaye de Moissac.

attribuée à Castelsarrasin dans plusieurs actes importants :

1° La lettre de 1162, par laquelle Raymond V raconte au roi de France, Louis VII, ce qui a eu lieu à Castelsarrasin, relativement au projet de trêve concerté entre ce comte et Henri II d'Angleterre<sup>64</sup>;

2° Un acte de 1166, extrait du cartulaire de l'abbaye de Belleperche : l'un des témoins de l'acte est Grimoard de Castelsarrasin (Crimoardus de Castello Sarraceno)<sup>65</sup> ;

3° En 1174, Géraud, abbé de Clairvaux, négocie un accord entre les abbés de Grandselve et de Belleperche, dans lequel il est question de *Castrum Sarracenum*<sup>66</sup> ;

4° Enfin, en 1189, le prieur de Castelsarrasin, prior *Castri Sarraceni*, assiste le commandeur des Templiers de Lavilledieu dans une sentence intéressant l'abbaye de Belleperche<sup>67</sup>.

Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, ces mentions deviennent très-fréquentes. Nous nous contenterons de citer l'hommage rendu, en 1218, par Amaury de Montfort à l'abbaye de Moissac, en présence de Giscard, prieur de Castelsarrasin : *Giscardo, prior Castri Sarraceni*<sup>68</sup>, et la donation par laquelle les habitants

---

<sup>64</sup> Histoire de Languedoc, t. IV, p. 100 et 133 des additions

<sup>65</sup> Fonds Doat, p. 345. Vol. sur Uelleperche (Bibl. imp.).

<sup>66</sup> Fonds Doat, cartulaire de Grandselve (Bibl. imp.).

<sup>67</sup> Fonds Doat, vol. sur Belleperche (Bibl. imp.).

<sup>68</sup> Fonds Doat, volume sur Moissac.

de Castelsarrasin (1230) concèdent au comte de Toulouse leur légitime seigneur, le droit d'élire et de destituer leurs consuls : *Carta donationis quam fecerunt consules et universitas oppidi Castri Sarraceni domino comiti, etc.*<sup>69</sup> .

Nous bornerons là nos citations, en ajoutant que, postérieurement à cette dernière époque, aucun titre ne fait allusion au nom différent qu'aurait porté ce Castrum, soit depuis, soit avant les actes par nous invoqués. Nous avons dit que l'opinion de dom Vaissette était contestée par les traditions locales : quelques érudits font peu de cas de ces croyances, qu'ils qualifient indifféremment d'erreur populaire. Toute l'histoire est cependant sous l'influence de ces traditions ; il est toujours bon de les consulter et l'on peut quelquefois ne pas les confondre toutes dans le même discrédit. Ainsi, n'est-ce pas traiter trop dédaigneusement la religion du souvenir, que d'exiger que Castelsarrasin regratte ses armoiries, renonce à ses fastes et jusqu'à son nom, si original, si expressif, peut-être si glorieux, pour obéir à je ne sais quelle étymologie patronnée sans doute par de profonds érudits, mais par eux encore inexplicée<sup>70</sup>.

---

<sup>69</sup> Fonds Doat, volume sur Castelsarrasin.

<sup>70</sup>Napoléon 1er rendit hommage aux traditions locales, lorsque, en maintenant à la ville de Castelsarrasin ses anciennes armoiries, qui étaient : d'azur au château donjonné de trois tours crénelées d'or, au comble de gueules chargé d'une croix clechée, vidée et pommelée d'or (qui était la croix des comtes de Toulouse), il surmonta le château d'une tête de maure tortillée d'argent. — Décret du 17 mai 1800.

Le cartulaire de Moissac, entièrement muet sur la situation de *Castrum Cerrucium*<sup>71</sup>, peint sous les couleurs les plus sombres la dévastation commise sur divers points du pays par les Sarrasins : les rives de la Garonne et du Tarn furent par ces barbares, à plusieurs reprises et particulièrement dans le cours du VIII<sup>e</sup> siècle, parcourues dans tous les sens et ravagées. Leurs diverses invasions se signalèrent par le sac et le pillage de la riche abbaye, le meurtre de ses abbés et de ses moines, l'enlèvement de ses trésors et la destruction totale de ses bâtiments : et fuit nunc pejor gemitus quam in tempore Diodetiani, dit Aimery de Peyrac<sup>72</sup>.

Cependant, pour exercer ces ravages et pour dominer les plaines du Tarn et de la Garonne, dans cette enceinte fertile, aucun poste, aucun retranchement n'étaient mieux disposés que Castelsarrasin. Cette place, devenue célèbre dans nos luttes du Moyen-âge, était indiquée à ces barbares par l'instinct et les précédents de la conquête. C'est sur le prolongement de l'éminence où se trouve Castelsarrasin que les Vandales avaient campé en 408<sup>73</sup> et c'est à une aussi faible distance, sur la même élévation, mais dans une direction opposée, que nos historiens fixent vers 438

---

<sup>71</sup> M. Carrière dit que *cerrucium* peut venir de *ceretrum* (hêtre) ; mais c'est le saule et le peuplier, non le hêtre, qui viennent naturellement.

<sup>72</sup> AI. de Peyrac, ch. de m. t<sup>o</sup> 453, v<sup>o</sup>.

<sup>73</sup> Gandalou, l'antique *Catrum Wandalorum*

une sanglante rencontre entre les Romains et les Visigoths<sup>74</sup>.

Pourquoi serait-il plus improbable que les Sarrasins de Zana ou d'Abdérame se fussent retranchés dans cette forte position ? Leur trace n'est-elle pas suffisamment indiquée, au contraire, par l'écho qui prolonge jusqu'à nos jours avec leur nom la terreur qu'ils inspirèrent ?

Ces considérations ont quelque valeur, sans doute ; mais elles sont loin d'être isolées.

Les étymologistes qui de *Castrum Cerrucium* ont fait Castelsarrasin, n'ignorent pas certainement que les ordres militaires et religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple, créés dans le but et avec la mission de combattre les ennemis de notre foi, généralement désignés dans le Moyen-Age sous le nom de Sarrasins, ont simultanément occupé la plaine de Castelsarrasin et qu'ils y ont exercé la plus grande influence jusqu'aux époques de leur extinction successive. Peut-être ces érudits n'ont-ils

---

<sup>74</sup> La plaine d'Escatalens, a une lieue sud-est de Castelsarrasin, où l'on retrouve encore des débris d'armes, des ossements entassés et d'anciennes substructions, et où coule le Sanguineng, ainsi nommé des flots de sang qui l'ont rougi en un jour de bataille, rappelant cette strophe du poète : « Bien différent est le tableau qu'offre aujourd'hui Trasimène : son lac est une nappe d'argent; sa plaine n'est sillonnée que par la charrue pacifique; ses arbres séculaires s'élèvent épais comme autrefois les cadavres entassés où sont maintenant leurs racines. Mais un ruisseau à l'onde faible, au lit étroit, a emprunté son nom à la pluie de sang de cette fatale journée, et le Sanguinette nous indique l'endroit où le sang des Romains abreuva la terre et teignit les eaux indignées. » — Lord Byron, Childe Harold, ch. IV, strophe LXV.

pas apprécié toute l'importance de ce double établissement au point de vue de l'étymologie de Castelsarrasin. N'est-il pas vraisemblable que ce sont les traditions laissées dans le pays par les Sarrasins, les préoccupations peut-être d'une nouvelle invasion, qui ont attiré et retenu ici ces moines chevaliers, les plus redoutables adversaires de l'islamisme. Même, et cela serait encore suffisant pour expliquer cette étymologie, ce nom de Sarrasin, qui remplissait alors le monde et qui était dans toutes les bouches, ne fut peut-être alors que l'éveil d'un souvenir, une allusion, une bravade ou une fantaisie de la part de ceux qui apportaient à ces vieux remparts le secours de leurs cuirasses, de leurs richesses et de leur influence<sup>75</sup>. Ce nom de Castelsarrasin est porté par plusieurs villes en Espagne, en Italie, en France. Dans ces divers lieux, généralement l'origine de ce nom est attribuée aux mêmes causes, c'est-à-dire que les noms maires ou arabes, pour désigner des châteaux ou des villes, deviennent communs seulement dans les pays successivement envahis par les Sarrasins. C'est ainsi qu'à Puysalu en Quercy, un lieu fut désigné pendant plusieurs siècles sous ce nom de *Castrum Sarraceum* ou *Sarracenorum*, et, d'après Cathala-Coulure, le savant historien de cette province, c'était aussi, une tradition de l'invasion

---

<sup>75</sup> Les templiers, qui avaient maison à Castelsarrasin, s'établirent à Lavilledieu en 1151. Vers la même époque, les hospitaliers de Saint-Jean s'étaient fixés à Castelsarrasin même, où ils possédaient encore, en 1789, une partie de la ville.

sarrasine<sup>76</sup>. A La Réole, la fondation du château des Quatre-Sœurs était également attribuée aux Sarrasins. A Eysses (Villeneuve-d'Agen), on voyait jusques dans les temps modernes la tour sarrasine. Il existe, dans les environs de la ville dont nous recherchons l'origine, des noms comme Mauroux, Castelmoron, Maurens, et aux portes mêmes de Castelsarrasin, parmi les lieux limitrophes, on trouve Castelmayran (Castrum Maurianum), Gargan ou Argant Villars (Argantis Villaris), Castelferrus (Castrum ferrucium), tous plus ou moins empreints des souvenirs que nous rappelons<sup>77</sup>.

Enfin, s'il est permis d'invoquer ici, en même temps que les traditions, les plus simples éléments de la philologie, si puissante dans les recherches des vérités lointaines de l'histoire, arrêtons-nous un instant sur ce langage populaire qui est comme l'enveloppe ou l'empreinte de nos croyances. J'interroge ces vieux et respectables restes de la langue romane, la seule qui, par son expression, sa forme et son génie, puisse avoir une valeur dans la question. Si je rencontre un habitant de nos campagnes venant de Castelsarrasin ou bien se rendant dans cette ville, et si je demande à ce paysan d'où il vient ou bien où il va, il me dira : *Veni des*

---

<sup>76</sup> Histoire du Quercy, Cathala-Couture, t.1, p. 73. "Des chemins, dit cet historien, portent aussi le nom de Sarrasis, et a Cahors on voit la porte d'el Moro.— A. Delpon, Statistique du Lot, t. II.

<sup>77</sup> Ferrucius ne rappelle-t-il pas cette baie célèbre de Ferruch, Sidi-Ferrouch, par où les Français firent leur premier débarquement en Afrique, Juin 1830.

*Sarrasis* ou *vaou as Sarrasis*. Est-ce par laconisme qu'il s'exprime ainsi ? Evidemment non ; car, pour abrégé, en supprimant ou sous-entendant le mot Castel, il dirait : *veni de Sarrasi*, ou *vaou à Sarrasi*. L'article employé par lui dans sa langue, en quelque sorte contemporaine de l'invasion sarrasine, a une signification plus explicite : il veut dire une agglomération d'hommes, le lieu, le camp, le château occupé, personnifié par les Sarrasins. Que l'on essaie de traduire dans d'autres langues ce langage expressif, que l'on dise en latin: *Ad Sarracenos*, en français les Sarrasins, et l'on verra s'il est facile d'en extraire ces mots sans définition de *Castrum Cerrucium*. *Castrum Sarracenorum* n'en découle-t-il pas, au contraire, tout naturellement ?

Si maintenant de ces preuves, de ces probabilités et de ces considérations si diverses, nous formons un faisceau, pourra-t-on le dédaigner et prétendre que Castelsarrasin n'a rien de commun avec l'origine célèbre qu'on lui prête ; que cette ville est d'origine monacale, n'ayant jamais été gouvernée que par les bons religieux, de Bonneval, et que son château, très-pacifique et très secondaire, est sans souvenir et sans passé.

Appuyée sur ce que nous venons de dire, notre opinion n'a pu être ébranlée par l'acte de 847, et nous croirons encore que la place importante connue sous le nom de *Castrum Sarracenum*, considérée dans le Moyen-Age comme la forteresse la plus sûre et la clef de la province, n'a jamais été abandonnée par ses

maîtres les rois de France ou les comtes de Toulouse à d'humbles religieux. Son individualité fut toujours caractérisée dans un château redoutable, une forteresse presque imprenable, numquam polluita ! Elle se défendit si bien au XIIIe siècle, qu'elle ne se rendit à Simon de Montfort, par composition, qu'après que les affaires du comte de Toulouse furent complètement perdues, se croyant même obligée plus tard, dans un soulèvement patriotique, de noyer ses regrets vindicatifs dans le sang des soldats français et bretons qui y tenaient garnison<sup>78</sup>.

Dans le XVIe siècle, elle ne tomba jamais au pouvoir des religionnaires, maîtres du pays et s'essayant vainement à plusieurs reprises contre ses murailles encore solides. « La ville de Castelsarrasin, disaient les Etats du Languedoc, est située dans le diocèse de Montauban, à une lieue du confluent du Tarn et de la Garonne. Elle occupe un coteau qui domine sur une plaine vaste et fertile. Dans les premiers âges de notre monarchie, elle passait pour une place forte. Son château, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps, était regardé comme le plus fort de la sénéchaussée de Toulouse. Il serait peut-être difficile de décider si c'est à raison de la force de ce lieu que l'on a jugé devoir joindre beaucoup de dépendances, ou si c'est à cause de l'étendue de ses possessions

---

<sup>78</sup> Les habitants de Castelsarrasin obtinrent des lettres d'abolition en 1368 pour les excès dont ils s'étaient rendus les auteurs contre les soldats bretons d'Olivier de Mauny, moyennant 100 livres d'or.— Fonds Doat, vol. sur Castelsarrasin, p. 510.

limitrophes qu'on a cru devoir, par une forteresse importante, assurer leur conservation. Son château fut démoli vers la fin du XV siècle<sup>79</sup>»

Nous avons essayé de justifier la légitimité du nom que porte Castelsarrasin. Mais, dira-t-on, pouvez-vous faire admettre par des savants, par des érudits de profession, par des étymologistes sérieux, une étymologie aussi simple et aussi naturelle que celle que vous prêtez à Castelsarrasin, faire dériver ce nom de l'occupation ou de l'influence sarrasine ? Cela est sinon impossible tout au moins beaucoup trop vraisemblable. D'ailleurs, expliquez cet acte de 847, ce *Castrum Cerrucium* que dom Vaissette, notre grande autorité, bâtit au milieu de vous, et ce Bonneval, ce *monasterium Bonae Vallis*, dont on regrette si amèrement de ne pas connaître toute l'existence, vouée cependant pendant bien des siècles aux aumônes et aux prières. Ce que vous avez avancé établirait sans doute suffisamment que l'étymologie de Castelsarrasin peut venir des souvenirs que vous invoquez ; mais il vous resterait toujours à prouver que ce château n'a point porté antérieurement le nom de *Cerrucium* ou *Serrucium* que lui attribuent des probabilités contraires.

Pour nous, l'acte de 847 démontre surtout combien il est facile de jeter de la confusion dans l'histoire par la

---

<sup>79</sup> Lois municipales de la province de Languedoc, 1.1, p. 229; Montpellier, 1686

semence d'une première erreur. Cette erreur sera d'autant plus à craindre qu'elle sera produite par une autorité respectable. Alors on se croira dispensé d'examiner, de discuter ; on se contentera de citer en s'abritant derrière le maître.

La première fois que nous lûmes la charte d'Astanove, assez incorrectement extraite du cartulaire de Moissac, nos convictions, sans être ébranlées, furent telles, que nous tînmes longtemps le texte sous nos yeux, l'examinant, l'interrogeant, le sondant en quelque sorte. Il nous semblait que de l'acte même allait sortir un témoignage contraire aux inductions qu'on voulait en tirer ou bien la preuve de son altération, quelque chose enfin de clair et de décisif, qui dût entraîner les doutes en s'accordant avec la tradition et les faits nombreux qui contredisent l'opinion de dom Vaissette. Après avoir lu et relu, une particularité nous frappa : c'est que l'acte nous parut alors et nous semble encore renfermer des indications et des précisions telles, qu'il serait impossible de confondre, même sur son témoignage, Castelsarrasin avec Castrum Cerrucium.

En effet, suivons attentivement le mauvais latin de la charte : *Ut pius Redemptor me à meis absolvat vinculis delictorum, cedo ego Astanovus... castrum quod Cerrucium vocatur, et est situm in pago Tolosano, super fluvium Garonoe, in vicaria Garonense quoe sub diurnali ejus plaga australi, ubi ipsum monasterium constructum donamus, cui*

nomen imponimus Bonoe Vallis et in honorem Dei et sancti Pétri et Pauli et sancti Aviti, etc

Je ne fais pour le moment attention qu'à ces mots : Super fluvium Garonoe, in vicaria Garonense, quoe sub diurnali ejus plaga australi, et je les traduis ainsi: *Sur le fleuve de la Garonne, dans la viguerie garonnaise, à l'aspect du levant et sur la rive méridionale.*

Ainsi se trouve remarquablement précisée la situation des lieux. Pour tant d'obscurité que puisse renfermer le texte, ces deux mots : plaga australi ne sauraient vouloir dire autre chose que la rive méridionale de la Garonne ; et à quelque membre de phrase qu'on en fasse l'application, qu'il s'agisse de la viguerie, du monastère ou du château, ces expressions unies et inséparables voudront toujours dire que ce lieu était situé sur la rive du midi. Or, cette rive méridionale pour Castelsarrasin et pour ce qui lui fait face, c'est la rive gauche du fleuve. Cela n'est pas contestable. Donc, Cerrucium n'a pu être Castelsarrasin, qui est sur la rive droite ou septentrionale.

Si notre interprétation de l'acte de 847 est exacte, ce dont nous laissons juges ceux qui voudront bien nous lire, il est évident que rien en dehors ou à côté de ce que nous avançons ne serait plus décisif. Nous pourrions donc nous arrêter là dans l'énonciation de nos preuves ; mais le respect que nous éprouvons pour nos contradicteurs, nous recommande de ne négliger devant leur autorité aucun des moyens

capables d'appuyer nos conclusions. Il nous reste ainsi encore quelque chose à dire sur cette étymologie.

Tout le monde sait l'opiniâtreté avec laquelle les premiers chrétiens défendirent leurs patrons. Dans le IXe siècle principalement, la possession des corps saints devint l'objet des disputes les plus acharnées. Les châsses précieuses qui les renfermaient, étaient l'arche sainte qui faisait gagner les batailles, et obtenait du Ciel les faveurs les plus précieuses. On conçoit par là le caractère sacré dont furent d'abord revêtus les patrons et les vocables des paroisses. Aujourd'hui même, dans ces temps froids et presque indifférents, on trouverait difficilement une population disposée à se laisser ravir le patronat ou le vocable de son église. Or, Saint-Sauveur est le vocable de l'église de l'ancien prieuré de Castelsarrasin. Ce vocable, dont l'ancienneté s'atteste par lui-même, remonte, sans nul doute, aux premiers temps du christianisme et n'a jamais cessé d'être l'objet d'un dévouement filial de la part de ceux qui l'ont adopté. Il nous est impossible d'admettre que le précieux vocable de l'église de Castelsarrasin ait jamais changé, car ces traditions presque surhumaines sont inviolables en tous lieux. «Qui pourrait en douter, dit quelque part, à propos de traditions semblables, un moderne dont l'autorité est si imposante, qui ne voit qu'un peuple, surtout quand il s'agit de sa religion, a une mémoire plus sûre que

celle de l'homme, et que l'âge, au lieu de l'altérer, la renouvelle sans cesse<sup>80</sup> ? »

Si Bonneval, contre toutes ces présomptions, était devenu Saint-Sauveur, à coup sûr trouverait-on dans cette église un reste, une trace, si petite qu'elle pût être, de ces patrons populaires qui lui avaient été donnés à sa naissance. Eh bien ! non : les noms de saint Pierre, de saint Paul et de saint Avit ne se retrouvent même pas dans les dévotions les moins particulières de l'église de Castelsarrasin. Il n'y a jamais eu, que nous sachions, ni chapelle ni confrérie en l'honneur d'un de ces saints ; ils n'y sont honorés ni collectivement ni individuellement. Après sa dévotion au Sauveur, les plus grands honneurs de cette église ont été rendus à un collaborateur de saint Martial, apôtre primitif des Gaules, à saint Alpinien, qui est le patron de la paroisse et de la ville. On trouve dans l'église Saint-Sauveur les chapelles de saint Joseph, de saint Roch, de sainte Anne, de sainte Libérate, de la Très Sainte-Vierge. Il existe une seconde église dans la ville dédiée à saint Jean-Baptiste, et la tradition nous conserve encore dans les environs dépendant de l'ancienne châtellenie de Castelsarrasin, le souvenir ou le culte de saint Médard, saint Germain, saint Martin, saint André. Mais d'honneurs particuliers rendus à saint Pierre, saint Paul ou saint Avit, patrons de Bonneval, il

---

<sup>80</sup> II. Lacordaire, Histoire de sainte Madeleine, p. 148. — Paris, veuve Poussielgue, libr.

n'existe à Castelsarrasin ni dans les environs, nous le répétons, absolument aucune trace, aucun souvenir. Le nom du donateur révélé dans l'acte de 847, ce nom d'Astanovus ou Astanova, se retrouve-t-il du moins parmi les noms des seigneurs dominant sur la rive droite ou septentrionale de la Garonne où est bâti Castelsarrasin?

"Il est aisé de, remarquer, dit dom Vaissette, que, sous la seconde race et bien avant dans la troisième, les noms se perpétuaient dans les familles. Cet usage peut servir à connaître la descendance et la succession des divers seigneurs, surtout lorsqu'il se trouve appuyé d'autres circonstances. "

Le nom d'Astanova, dont la première syllabe s'aspire, appartient évidemment au dialecte roman de la rive gauche, plus accentué que l'idiome de la rive droite. Ce nom se retrouve, en effet, dans les familles nobles de la Gascogne, maîtresses de la partie de cette province qui avoisinait la Garonne. La vicomté de Lomagne, dépendant de l'Armagnac au IXe siècle, faisait face à Castelsarrasin sur la rive opposée, et n'était séparée de cette dernière châtellenie que par le fleuve. On trouve un comte d'Armagnac du nom d'Astanova, bienfaiteur de l'église d'Auch, en 1060<sup>81</sup>. Ce nom était, si ordinaire dans cette maison, que son représentant à la croisade de 1097 est désigné sous le

---

<sup>81</sup> Histoire de Languedoc annotée, t. III, p. 151. Il est remarquable que nous n'avons trouvé que dans les possessions des comtes d'Armagnac, comme vicomtes de Lomagne et dans les environs de Lectoure, le vocable de saint Avit, attribué par notre Astanove au monastère de Bonneval.

titre d'Astanova VII. En cherchant Astanove Ier ou Astanove II, on remonterait probablement à la charte de 847. C'est dans les dépendances de l'ancienne Lomagne appartenant à ces comtes d'Armagnac, qu'on entend communément des appellations ayant la même racine que le nom du donateur de Cerrucium, Astramiac, Astruc, Astafort.

Nous croyons donc qu'on ne doit pas attribuer à Castelsarrasin l'acte de 847, rapporté par dom Vaissette ; et si, après tout ce que nous venons d'écrire, nos contradicteurs exigeaient encore que nous leur fissions connaître ce qu'ont pu devenir et Cerrucium et Bona Vallis, nous serions très-portés à nous taire, car nous avons été déjà bien longs et nous craignons que nos lecteurs, même les plus bienveillants, refusent de nous suivre plus loin. Hasardons cependant à cet égard nos conjectures, et donnons cette dernière satisfaction à la persistance de ceux qui resteraient malgré tout dans une opinion contraire.

Il existait autrefois et il existe encore, en regard de la ville de Castelsarrasin, sur la rive gauche de la Garonne, sub plaga australi, dans l'ancien Toulousain et la viguerie garonnaise, le bourg, anciennement château, de Castelferrus, Castrum ferrucium. Ce château fut, d'après dom Vaissette lui-même, au IXe siècle et à une époque tout-à-fait contemporaine de la charte de 847, une villa ou maison royale possédée et visitée par les Carolingiens. C'est de Ferrucium que Charles-le-

Chauve, au moment d'assiéger Toulouse, a daté deux de ses chartes<sup>82</sup>. Tel serait donc le château que le compétiteur de ce même Charles, Pépin, qui fut aussi roi d'Aquitaine, aurait donné à Astanove et que celui-ci aurait cédé à l'abbaye de Moissac. Cela devient très-probable, à moins qu'on ne puisse admettre que, dans ces laborieuses copies d'actes presque illisibles et accusés si souvent d'inexactitude par ceux même qui nous les ont transmis, un F n'ait pas pu être pris par un reproducteur mal habile pour un S ou pour un C.

Les possessions de l'abbaye de Moissac s'étendaient sur l'une et l'autre rive de la Garonne. A une très-faible distance (un kilomètre à peine) de Castelferrus existait encore, en 1789, le monastère des religieuses de Saint-Aignan, anciennement Braguayrac. Ce monastère, dont la première origine se perd dans la nuit des temps, fut dans le XIIe siècle affilié par

---

<sup>82</sup> Ces chartes sont des 29 et 30 avril 813. La situation de Castelferrus, dit dom Vaissette, est des plus belles et des plus propres pour une maison royale. — Histoire de Languedoc, t. II, p. 248. M. Devals, dans ses études sur les voies antiques de Tarn-et-Garonne, écrit, à propos de l'étymologie que nous recherchons : « Quant au nom de Castrum Cerrucium, qu'on ne trouve que dans la donation d'Astanova, loin d'être la véritable étymologie de Castelsarrasin, ne désignerait-il pas plutôt le village de Castelferrus, également situé dans le Toulousain et sur la Garonne, et de plus résidence royale sous la dynastie Carolingienne, — et la métamorphose du F en C ne s'expliquerait-elle pas tout naturellement par une erreur du scribe ou du copiste. » Le travail que je publie était fait bien antérieurement à l'époque où j'ai connu celui de M. Devals. Je n'en suis pas moins heureux de rencontrer ses conjectures si parfaitement d'accord avec mes preuves. (Voir le Courrier de Tarn-et-Garonne n° du 27 novembre 1864.)

Robert d'Arbrissel à l'ordre de Fontevrault. Détruit plus tard et dans le XVe siècle, soit par les Anglais, soit par les bandes d'aventuriers qui dévastaient le pays, il fut relevé de ses ruines au profit des Lazaristes, et finit par rentrer dans la possession des dames de Fontevrault, qui l'occupèrent jusqu'à la suppression des ordres. Les religieuses de Saint-Aignan percevaient la dîme dans Castelferrus et y exerçaient même certains droits seigneuriaux. C'est là peut-être que Robert d'Arbrissel et ses disciples avaient aperçu les ruines de Bonneval, balayées par les pirates normands qui remontaient le fleuve dans les IXe et Xe siècles. Ces souvenirs purent consacrer la nouvelle fondation.

Nous laisserons maintenant à ceux qui auront bien voulu nous lire, le soin de décider de quel côté se trouve la vérité historique, ou tout au moins la probabilité entre nous qui faisons dériver le nom de Castelsarrasin des souvenirs de l'invasion sarrasine, et ceux qui, sur le témoignage de dom Vaissette, prétendent que Castelsarrasin s'est corrompu de *Castrum Cerrucium*, et que Saint-Sauveur vient de Bonneval.

J'aurais voulu borner à ces observations ma critique du travail publié sur Castelsarrasin par l'honorable secrétaire de la Société archéologique du Midi. Comment, cependant, laisser s'accréditer des assertions hasardées, des erreurs même palpables sur notre histoire locale, qui mériterait des égards si elle n'avait aussi ses droits. Que l'auteur de la

monographie de Castelsarrasin n'accuse pas mes intentions; il verra lui-même, je n'en doute pas, combien étaient légers les renseignements qui ont égaré ses recherches, entreprises avec un peu trop de hâte.

L'historien de Castelsarrasin n'a trouvé que peu de faits se rattachant aux annales de cette ville dignes d'être racontés. Les archives communales sont pauvres et tristes, dit-il ; elles lui ont paru peu intéressantes. Nous aurions trop à dire sur ce que cet érudit n'a pas aperçu. Occupons-nous seulement des dix ou douze faits qu'il a cru devoir remettre en lumière et qui, d'après lui, sembleraient constituer toute l'existence historique de la ville.

"En 1298 (jusqu'alors un silence de mort pèse sur cette localité ignorée), le roi Philippe-le-Hardi investit, par lettres patentes, les consuls de Castelsarrasin du titre de patrons de l'Hôpital de la porte Tolosane. Cette porte, ajoute notre historien, était à côté du collège actuel, qui était occupé avant « la révolution de 93 par des religieuses Ursulines<sup>83</sup> ».

Cette dernière assertion est erronée : les religieuses Ursulines n'ont jamais occupé l'ancien hôpital Saint-Louis ou de la porte Toulousaine. C'étaient des Dominicaines qui s'y établirent quelque temps après qu'une ordonnance de François II eut prononcé la réunion des quatre hôpitaux qui existaient encore séparément à Castelsarrasin en 1560. Alors l'hôpital

---

<sup>83</sup> Voir le travail de M. Carrière, p. 120.

Saint-Louis ou de la porte Toulousaine s'étant annexé à l'hôpital de Notre-Dame-d'Alem, ses anciens bâtiments furent acquis et occupés par les Dominicaines de la règle de Sainte-Catherine, qui y demeurèrent jusqu'au décret de la Convention qui abolit l'ordre<sup>84</sup>.

« 1323. — Cette année-là seulement, il est fait mention des « Templiers. » Nous ne ferons pas l'injure à l'historien de Castelsarrasin de croire qu'il entend par sa citation constater l'établissement ou l'installation des Templiers dans cette ville. Il sait très-bien que l'ordre était alors aboli en France depuis plus de dix ans. Mais l'acte auquel il fait allusion est une pièce rare et précieuse qui méritait bien une mention particulière. Son titre en révèle toute l'importance :

« Lettres contenant les commissions pour s'emparer et régir les biens des Templiers, ensemble les frais qu'il fallut faire dans la prise de possession. Etat des dettes actives et passives desdits Templiers dans les provinces de Guienne, Languedoc et Gascogne. »

"Un acte de fondation de chapelle par Durand Fredi est laconiquement mentionné sous la date de 1341. "

C'est Fredoli et non Fredi qu'il faudrait lire, en ajoutant que Fredoli, avant d'être évêque de Portugal ou plutôt de Porto, avait été abbé de Moissac et antérieurement encore prieur de Saint-Sauveur de

---

<sup>84</sup> Archives de l'hospice de Castelsarrasin.

Castelsarrasin. Cela seul pouvait intéresser dans la monographie de cette ville<sup>85</sup>.

On lit ensuite dans la monographie : "1348. Autre acte (il y en avait eu un premier de la deuxième construction des tours et forteresses de la ville) donné à Moissac par Jean FILZ, lieutenant du roi de France et de Guyenne, comte de Poitou, d'Anjou et du Maine, délivré à M. Verdier, ancien lieutenant."

Il y a là une légère faute à mettre évidemment sur le compte du typographe. C'est donné à Moissac par Jean, fils et lieutenant du roi, qu'il faut lire ; fils ou enfant indique la filiation et non le nom. Notre observation serait puérile si elle ne rappelait qu'un copiste du Moyen-âge a pu très-bien prendre dans un texte illisible Serrucium pour Ferrucium.

« 1364. Cet acte, dit notre auteur, est le premier qui mentionne l'hôpital des Arens. Cet hôpital, est-il ajouté, était dans les bâtiments qu'occupe aujourd'hui la sous-préfecture.»

Ces précisions sont aussi inexactes que les précédentes.

Les bâtiments de la sous-préfecture n'ont jamais servi d'hôpital: d'une date presque moderne, avant de devenir une propriété communale, ils

---

<sup>85</sup> Volume sur Moissac, 128 et suivants, Fonds Doat. Fredoli était de la maison de Lautrec et frère de Philippe, vicomte de Lautrec. Fredoli fut d'abord moine de Moissac, puis prieur de Castelsarrasin et ensuite abbé de Moissac. Il assista au contrat de mariage de Philippe, son frère (18 juillet 1301), avec Marquesa de Lomagne, fille d'Arnaud de Lomagne, baron de Gimat. — Histoire de Languedoc, t. VI, p. 360.

appartenaient aux religieuses Ursulines, que l'on plaçait à tort à l'autre extrémité de la ville. Les Ursulines vinrent s'établir à Castelsarrasin en 1642, et elles y étaient encore en 1739. Elles étaient venues de Montauban, chassées par les troubles religieux qui agitèrent si longtemps cette ville<sup>86</sup>.

L'historien de Castelsarrasin s'arrête un instant, dans le cours du XVe siècle, sur un devis des réparations à faire à l'église Saint-Sauveur (1414) ; il franchit ensuite un siècle et demi pour nous raconter l'épisode du siège soutenu par cette ville contre les huguenots en 1568, où il termine ses aperçus en nous narrant la retraite du parlement de Toulouse et son séjour à Castelsarrasin en 1595.

Nous n'aurions rien à dire sur ces événements qui font l'objet des deuxième et troisième parties du travail du secrétaire de la Société archéologique du Midi, et dont l'un a été compendieusement décrit, il y a déjà quelques années, devant l'Académie des sciences de Toulouse, si l'on n'avait cru devoir rappeler ce froid chroniqueur dont la triste carrière

---

<sup>86</sup> 14 décembre 1612. La communauté (de Castelsarrasin)arrête que les dames religieuses de Sainte-Ursule de Montauban seront reçues en la présente ville (Castelsarrasin) , dans laquelle elles pourront prendre place, a leurs dépens, à la condition expresse de ne pouvoir jamais rien prétendre et demander à la communauté et d'instruire a la vertu les filles de la ville, leur apprendre à prier Dieu, coudre, lire et écrire. Archives de Castelsarrasin. — Délibération, 1642, livre terrier.

s'oubliait en le qualifiant de député de Tarn-et-Garonne. Certes, l'auteur de la brochure sur le séjour du parlement à Castelsarrasin n'a jamais été député de Tarn-et-Garonne. Cet honneur n'appartient pas à sa mémoire.

La ville de Castelsarrasin, on le voit, ne doit pas des remerciements à l'historien qui a bien voulu s'occuper de ses annales. Voyons, du moins, si ses monuments auront été appréciés avec plus d'exactitude. C'est l'objet de la quatrième partie de la monographie de cette ville.

« Une tradition orale, dit-on, fait remonter la construction « de la petite église de Saint-Jean de Castelsarrasin aux Templiers. »

Il y a dans cette assertion une erreur grave et qui mérite d'être relevée.

Les possessions de l'ordre des Templiers s'étendaient principalement dans la haute plaine qui, à l'est et au nord de Castelsarrasin, va s'inclinant vers le bassin du Tarn. Leur principal siège était Lavilledieu, qui donnait son nom à leur commanderie<sup>87</sup>. Ces possessions ne se rapprochaient pas de la Garonne : elles ne doivent pas être confondues avec celles de

---

<sup>87</sup> Ils s'établirent à Lavilledieu en 1134, en vertu de la donation que leur fit Adélaïde de Toulvieu. Les premiers chevaliers connus furent Dieudonné, Hugues, Gautier et Bernard de Caux. Ils étendirent bientôt leurs possessions sur toute la rive gauche du Tarn, depuis Lagarde jusqu'à La Bastide, appelée, depuis leur domination, la Bastide-du-Temple. (Voir les Études de M. Devals sur les voies antiques de Tarn-et-Garonne. (Courrier de Tarn-et-Garonne, 6 novembre 1862.)

l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont une commanderie avait son siège à Castelsarrasin même. C'est l'ordre de Saint-Jean qui, depuis le XIIe siècle, a constamment possédé jusqu'en 1789 le terrain sur lequel se trouve l'église de Saint-Jean, et qui a fait bâtir cette église qui n'était que la chapelle de son prieuré. L'erreur était facile à éviter en pensant au vocable sous lequel elle est connue et en présence d'une construction dont la date est postérieure à la suppression des Templiers.

« L'ancien château, résidence des gouverneurs, partait à peu près de là (de l'église Saint-Jean, extrémité nord-ouest de la ville), et, déroulant sa façade tout le long de la rue qui passe devant les halles (centre de la ville), il occupait tout l'espace qui s'étend jusqu'à la place Saint-Sauveur (extrémité sud de la ville). Il a été démoli, dépecé, et de bons et paisibles bourgeois occupent aujourd'hui la place où commandait jadis le gouverneur de la citadelle et où veillait la garnison chargée de la défendre. Il ne reste de ce monument que quelques débris de voûte utilisés par les nouveaux propriétaires et quatre jolies fenêtres des premières années du XVIe siècle.»

Les archives communales renferment une description du château de Castelsarrasin qui s'éloigne assez de celle dont nous venons de donner un extrait. Mais comment a-t-on pu penser, ayant visité les lieux, que ce vieux château féodal ait pu se dérouler le long des rues et dans toute l'étendue

presque d'une ville que beaucoup croient avoir pris de sa configuration le nom de Villelongue ? Nul cependant n'est mieux renseigné que l'auteur de la monographie de Castelsarrasin sur la forme, sur les dispositions et sur tout le système des forteresses du Moyen-âge. Le château de Castelsarrasin occupait un parallélogramme ou carré d'environ cent mètres sur quatre-vingts de côté, formant aujourd'hui la principale promenade dite du Château, en souvenir des constructions qu'elle a remplacées<sup>88</sup>.

Son enceinte était séparée de la ville par des fossés larges et profonds et par des ouvrages extérieurs : ravelins, bastions, pont-levis. C'était une véritable citadelle, rendue ainsi indépendante et commandant la cité, qui avait elle aussi ses moyens de défense particuliers. La tour principale du château passait pour la plus belle et la plus haute de la sénéchaussée de Toulouse. On sait que la hauteur des tours était toujours proportionnée à la puissance et à la noblesse de la seigneurie. *Intra dictam villam de Castro Sarraceno, dit le mauvais latin de la description que nous citons, ab und parte dicti loci*

---

<sup>88</sup> Le château de Castelsarrasin dut subir plusieurs modifications successives ; mais sa place fut toujours à l'endroit que nous indiquons. L'enceinte fortifiée et les fossés ont disparu vers la fin du XVe siècle. Le donjon a été démoli seulement dans le XVIIe. Avant sa construction, qui remontait au XIe ou XIIe siècle, la place était occupée vraisemblablement par d'autres fortifications plus anciennes. Il y a toujours eu sur ce point frontière, même sous les Romains, un *Castrum* et des retranchements fortifiés. (Voir ce que dit M. de Caumont sur la multiplicité des châteaux des Romains, *Abécéd. Arch.*, p. 302.)

est castrum, situatum separatim villa, magnis muris et valatibus circumdatum. In quoquidem Castro sunt sex turres magnoe. Super portam intrantem dici castrum est una magna turris altiora et pulchriora totius senesechalioe Tolosanoe, cum barbacand muro circumdatâ et bono ponte levando, etc.

Au centre de l'enceinte était une autre belle et antique tour carrée. C'était le donjon primitif, vieux témoin de la naissance du château et servant de logement au châtelain qui veillait sur le pays. Les comtes de Toulouse y réunissaient leur matériel de guerre et s'y transportaient de leur personne, suivant les besoins. C'est là qu'en 1162 Raymond V reçut et traita les riches seigneurs d'Angleterre de la suite de Henri II. Les forêts de Courbieu, de Gandalou, de Saint-Porquier, de Montech, débris imposants de l'antique forêt d'Agre, l'entouraient avec la Garonne, de toute part et en faisaient non-seulement un retranchement contre l'ennemi, mais aussi un rendez-vous fréquent de chasses et de plaisirs<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> Ce n'est pas seulement sous ses comtes que Castelsarrasin a entretenu avec Toulouse de bonnes relations. C'est le culte d'une affection réciproque entre ces villes qui détermina le parlement à se réfugier à Castelsarrasin en 1393. Dans le dernier siècle, les principaux bourgeois de cette ville avaient maison à Toulouse et s'y faisaient inscrire à la capitation. C'est ainsi que les d'Espagne, les Carquet, les Carrère et d'autres y furent capitouls, sans perdre leur domicile à Castelsarrasin.

Il est parfaitement inexact que les maisons qui donnent sur les halles, et où se trouvent les jolies fenêtres décrites par l'historien de Castelsarrasin, aient jamais appartenu au château. Il y avait entre ces diverses constructions les fossés et les travaux fortifiés dont nous avons parlé et en plus une portion de la ville.

Il ne restait à M. l'abbé Carrière qu'à apprécier l'église Saint-Sauveur, principal monument de Castelsarrasin. C'est ce qu'il fait à la fin de sa monographie, en laissant regretter encore que l'histoire de ce prieuré soit si complètement passée sous silence. Cependant l'église-prieuré de Saint-Sauveur a une importance justifiée par le rôle qu'elle a joué dans le Moyen-âge. Ses prieurs assistaient aux principaux actes politiques de la province, prenaient part aux élections des abbés de Moissac dont ils relevaient, sous la règle de Saint-Benoît, et atteignaient assez souvent eux-mêmes à l'abbatiate. Ils percevaient les dîmes, des redevances et quelques droits seigneuriaux dans presque toute l'étendue de la châtelainie. Les constructions du couvent, originellement établies pour renfermer 80 religieux, étaient imposantes et probablement en rapport avec la richesse et l'étendue de ses possessions. Quoique relevant hiérarchiquement de l'abbaye de Moissac, ce prieuré conventuel avait son administration particulière et indépendante quant aux revenus, qui étaient considérables. Sa prospérité se maintint tant que put durer le rôle historique des ordres

monastiques. Mais, dans le XVe siècle, le prieuré de Saint-Sauveur perdit tout-à-coup avec son importance son existence distincte. La malice des temps, *malitia temporum*, dit la chronique, l'avait réduit aux extrémités les plus grandes, ni plus ni moins, du reste, que la riche abbaye dont il relevait. Par lettre du 17 mars 1421, l'abbé de Cluny, chef de l'ordre, autorisa son union à la mense de l'abbaye de Moissac. Il n'y avait alors, dans le prieuré de Saint-Sauveur, que trois religieux, y compris le prieur. Leurs droits furent réservés, leur vie durant, et l'union définitive eut lieu le 20 avril 1424. A partir d'alors, le prieuré fut confondu pour l'administration et le revenu avec l'abbaye mère. Le titre particulier fut cependant conservé jusqu'à la suppression des ordres. Il n'est pas douteux que l'église de Saint-Sauveur ne soit une partie des constructions de l'ancien prieuré, et c'est le seul monument qui nous rappelle les Bénédictins de Castelsarrasin. Le cloître, l'hôtel du prieur et les autres bâtiments accessoires ont entièrement disparu.

L'église Saint-Sauveur est décrite par M. l'abbé Carrière avec le charme et la complaisance d'une plume exercée. Nous n'avons qu'à applaudir à tout ce qu'il dit sur la valeur artistique du vieux monument. Pour si peu de prix qu'aient nos éloges, qu'il nous permette, même après la sévérité obligée de nos critiques, de le remercier d'avoir éveillé tant de sympathies en faveur de notre basilique. Pourquoi, cependant, désapprouver si complètement le projet

de restauration de cet édifice ? pourquoi ne voir dans ces réparations qu'une mesure désastreuse et qu'un désolant spectacle ? La tour, la tour tant aimée (expression de M. l'abbé Carrière), sera reconstruite telle qu'elle était : avec son style, ses proportions, son caractère. C'est tout ce qu'on pouvait faire, même en faveur de l'antiquaire, dont nous connaissons le noluit consolari ! Mais ici le temps seul amène la cruelle nécessité de restaurer. On ne détruit que pour mieux conserver. Les habitants de Castelsarrasin, si dévoués à leur église, ne sont pas des architectes en ruines. Leur nom est un signe d'illustration et non de barbarie. Ils pensent simplement que s'il est beau de plaider la cause de l'art et des souvenirs quand même, il ne conviendrait pas que leurs sympathies pour une si noble cause allassent jusqu'à laisser crouler sur leurs têtes des pans de mur sans à-plomb et sans solidité. Nous aussi, à qui cependant les larmes sur les ruines sont chères, serions forcés de blâmer de tels excès de passion archéologique ! Ayons l'enthousiasme et le culte du passé, mais aimons par dessus tout la vérité, la vérité dans les choses de l'art, la vérité dans l'histoire.

Louis TAUPIAC.

P.-S. — Ce Mémoire, adressé à la Société archéologique de Tarn-et Garonne, a été lu dans la séance d'avril.

Depuis qu'il a été écrit, la démolition de l'église Saint-Sauveur s'est accomplie dans des proportions bien au-delà de nos prévisions. La tour, la belle tour romane, est

détruite et a disparu, dit-on, pour toujours ; sa reconstruction deviendrait impossible. Il serait donc vrai que nos architectes officiels auraient ainsi justifié tous les regrets et tous les reproches des archéologues. Nous espérons que la ville de Castelsarrasin, qui s'est déjà si vivement émue en faveur de son église, ne négligera rien pour résoudre un cas grave, non sans doute irrémédiable. Mais nous ferions encore des vœux pour que l'attention de notre jeune Société Archéologique départementale se fixât sur les embarras de cette reconstruction. Ce serait un beau début pour son zèle, et les antiquaires qui la composent s'évitent la douleur de voir dater presque l'ouverture de leur mission, si heureusement inaugurée, à la disparition des plus intéressants monuments de notre architecture religieuse.



**Sur quelques erreurs d'histoire et de  
géographie locale  
M. L. TAUPIAC, (1884)  
Membre de la Société archéologique.**

La plupart des erreurs que nous voulons signaler concernent l'histoire ou les antiquités du pays, et c'est bien à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne qu'il appartient d'être juge de la légitimité et de la convenance de nos plaintes. Sans autre préambule, nous mettrons ce que nous allons dire sous la recommandation de l'opinion sévère que professait, à l'égard des erreurs historiques, notre regretté collègue Devals, ce pionnier infatigable de nos annales. Il écrivait, à propos d'un fait dont nous nous occuperons tout à l'heure, en passant : « On ne peut s'empêcher de déplorer qu'il soit en général si facile de faire prévaloir l'erreur sur la vérité, et l'on frémit à la pensée du mal que peut causer la méchanceté ou l'ignorance d'un écrivain.<sup>90</sup> »

On publie en ce moment sous le nom d'auteur: V.-A. Malte-Brun, une série de géographies illustrées, embrassant déjà la France et ses colonies, et bientôt le monde entier<sup>91</sup>.

---

<sup>90</sup> Histoire de Montauban, t. I, p. lli, imp. Forestiô neveu, 1355

<sup>91</sup> Jules Rouff, éditeur, l'J, cloître Saint-Honoré, Paris.

Cette publication, que semble patronner la vieille réputation d'un célèbre géographe, mort depuis plus d'un demi siècle, sera bientôt, sans doute, dans toutes les bibliothèques. Cependant, à en juger par les détails fournis sur notre département, le mérite de ces géographies serait singulièrement surfait et réellement bien au-dessous de leur popularité.

L'auteur prétend d'abord que le Tarn-et-Garonne se compose d'une partie des anciennes provinces du Bas-Quercy, de l'Agenais et du Rouergue, sans dire un mot de la Gascogne qui céda les cantons de Verdun, de Beaumont de Saint-Nicolas, de Lavit, ni du Languedoc, dont alors on démembra les cantons de Castelsarrasin, Montech, Grisolles, Villebrumier. Un peu plus bas cependant il ajoute: « A la vicomte de Lomagne le département de Tarn-et-Garonne doit la partie ouest de son territoire, sur la rive gauche de la Garonne, Beaumont-de-Lomagne, etc. »

Cette dernière précision ne corrige les omissions précédentes, relatives à la composition du département, que par une nouvelle, erreur. Ce n'est pas à la Lomagne que la majeure partie de la rive gauche de la Garonne ainsi annexée appartenait. Le canton de Verdun et presque les cantons de Beaumont et de Saint-Nicolas tout entiers dépendaient du pays de Rivière-Verdun, de la judicature de Verdun, sénéchaussée de Toulouse, et plus anciennement de la vicomté de Gimoëz et de Terride, relevant directement du comté de Toulouse. Avant 1789, la ville de Beaumont n'a jamais été

comprise dans la Lomagne. C'est donc à tort que V.-A. Malte-Brun indique Beaumont comme un des principaux lieux de la vicomté de ce nom. On disait dans les premiers temps de l'existence de cette ville, Beaumont-sur-Gimone. Beaumont s'appela ensuite Beaumont-lez-Lomagne. Le mot *Lez*, dans tous les dictionnaires, a la signification de *près de*, Plessis-lez-Tours, Plessis près de Tours. Le timbre de la poste, que l'on retrouve facilement sur des missives antérieures à 1789, témoigne encore de cette adoption du nom de Beaumont-lez-Lomagne, que l'on aurait dû respecter.

V.-A. Malte-Brun consacre de courtes notices à nos principales villes. En traitant de notre chef-lieu, il lui attribue sans hésitation la place de l'ancien Fines sur la voie romaine ou gauloise de Tolosa à Divona, affirmation téméraire, et tout au moins bien tranchante. La carte de Peutinger, qui est le document le plus précis à cet égard, place Fines à XXVIII milles de Tolosa et à VII lieues gauloises de Cosa<sup>92</sup>, ce qui le suppose, des deux côtés, à la distance où est Bressols. C'est l'opinion de Du Mège, ainsi que de la commission de la carte des Gaules, qui a examiné la question de près en profitant des études antérieures. Devals semble aussi partager cet avis. Lapie place Fines à Saint-Nauphary, et Walkenaër au Fau. Mary-Lafon est le seul, du moins parmi nos historiens locaux, qui ait adopté l'opinion

---

<sup>92</sup> Cos, sur l'Aveyron

que Montauban a été Fines. Mais son introduction à l'histoire de cette ville par Le Bret, annotée par MM. Marcellin et Ruck, est trop riche en détails poétiques pour faire autorité en cette matière<sup>93</sup>. Les annotateurs de ce livre se croient d'ailleurs obligés de redresser l'erreur, dans une note où ils semblent donner la préférence à la table de Peutinger<sup>94</sup>.

V.-A. Malte-Brun se permet une faute plus grave à l'égard de notre chef-lieu. Il donne à la transformation de Montauriol en Montauban, la cause odieuse contre laquelle le patriotisme local et la vérité historique n'ont jamais cessé de protester. Voici, ce qu'il dit : « Or, en qualité de seigneur, l'abbé de Saint-Théodard jouissait du fameux droit de *prélibation* ou de *marquette*, qui lui donnait les prémisses de tous les mariages de ses serfs. Vers 1114 l'abbé Albert usa, dit-on, de ce droit avec si peu de modération, que la longanimité des vassaux, si exercée qu'elle fut au Moyen-âge, se révolta<sup>95</sup>»

Il est indigne que cette fausseté se répète encore de nos jours et en des termes qui en aggravent la portée dans des livres prétendus sérieux, lus par tous et parcourus surtout par les enfants à cause de l'attrait des gravures. Devals en recherchant et retrouvant les sources de cette calomnie, a prouvé jusqu'à l'évidence que ce prétendu droit du seigneur n'avait jamais

---

<sup>93</sup> Page 10 de. l'Introduction de l'Histoire de Montauban, par Le Bret. — - Rethoré;-1841

<sup>94</sup> Peutinger, édition Desjardins, p. 53 du texte. — Paris.

<sup>95</sup> Géographie de Malte-Brun, fascicule de Tarn-et-Garonne, p. 9.

existé au profit des abbés de Saint-Théodard, et c'est à ce propos que sa juste indignation s'écriait : «*On frémit à la pensée du mal que peut causer la méchanceté ou l'ignorance d'un écrivain !* »

Les lignes que nous venons de citer sont bien suffisantes pour faire apprécier la notice sur Montauban. Relevons cependant encore les opinions de ce singulier historien reprochant à notre glorieux chef-lieu son peu de patriotisme, qu'il fallait acheter, à prix d'argent (page 10 du fascicule de Tarn-et-Garonne), et l'immoralité de son clergé, suffisante d'après ce diffamateur pour expliquer son changement de religion (page 11).

La Notice sur Montauban se termine en disant «*que cette ville est la patrie, entre autres célébrités, de Germaine Cousin, née dans le faubourg de Sapiac !* » Ce que j'ignorais complètement et croirais si tout autre l'affirmait.

Vous ignoriez aussi, comme moi sans doute, que Moissac fit partie de l'Agenais, et que Verdun fût une station du chemin de fer du Midi. Ah ! si vous voyagez, ayez d'autres renseignements, car ce géographe vous dirait que ce même Verdun est à une distance de 40 kilomètres de Castelsarrasin, au lieu de 28, et que Beaumont n'a que 16 kilomètres à faire au lieu de 25 pour atteindre son chef-lieu d'arrondissement. On avouera que si plus tard on a à déterminer la situation de ces villes, le travail de V.-A. Malte-Brun rendra un mauvais service aux érudits.

La notice sur Saint-Nicolas, quoique courte, renferme bien des inexactitudes. Saint-Nicolas est, dit-on, situé dans un terrain d'alluvion très fertile qui produit deux variétés de melons très estimés !<sup>96</sup>— Ses foires sont très fréquentées.

Impossible à la modestie de cette ville d'accepter de si grands éloges. Saint-Nicolas a été baptisé : *De la Grave*, à cause de la nature et de l'infertilité du sol sur lequel il est bâti. Quant à ses foires et ses marchés, ils sont les plus insignifiants de la région. On n'y trouve même pas des melons en la saison. Quoi qu'il puisse en être, les mânes de notre regretté collègue Mignot ont dû tressaillir- et s'indigner, en voyant le mérite de sa patrie ainsi réduit, et en apprenant que parmi les curiosités de Saint-Nicolas les géographies modernes et illustrées substituaient deux variétés de melons à ces fameuses tours, désormais voisines de l'oubli, malgré l'ombre de Richard-Cœur-de-Lion et le culte des Antiquaires.

Notre critique s'étendrait loin, car il faut supposer que notre géographe partage la légèreté de ses

---

<sup>96</sup> Note JPD : « Bulletin société archéologique 1882

Lecture est donnée d'un article de critique envoyé par M. Louis Taupiac sur diverses publications ayant trait au Tarn-et-Garonne, et notamment à La France illustrée, de Malte-Brun. A ce propos, M. Moulenq fait remarquer que M. Taupiac commet une erreur en refusant aux melons de Saint-Nicolas-de-la-Grave la notoriété que leur attribue Malte-Brun. En effet, on trouve souvent mentionnés dans les livres des comptes consulaires de Saint-Nicolas, des dons nombreux de melons offerts par la ville aux gouverneurs de Guyenne. »

Moulenq parle des melons d'autrefois tandis que Taupiac parle au présent.

affirmations entre les divers points qu'il a décrits. Ne lui faisons pas grâce cependant de quelques erreurs dont il a chargé Castelsarrasin. Nous nous bornerons à examiner ce qu'il dit de l'étymologie de ce nom. Ce nom, prétend-il, vient, non pas comme le voulait en dernier lieu Devals, de *Castrum cerrucium*, mais de *Castrum cerrucinum*, mot nouveau, gratuitement allongé d'une syllabe pour plus de vraisemblance. On a déjà répondu à ces suppositions. Mais un argument suffit. Le langage du pays, notre vieille langue romane, n'a jamais adopté ni *Castrum cerrucium* ou *cerrucinum*, ni Castelsarrasin même. Le patois rustique, moulé dans la vraie tradition, a toujours dit, dit encore et dit seulement : Lous Sarrrais; as Sarrais ! Là est la vérité. Certains étymologistes, ajoute V.-A. Malte-Brun, préfèrent tirer le nom de Castelsarrasin de sa position au bord du ruisseau appelé l'Azin. Ceci est plus grave et prouve, comme le disait Devals, combien est grande la responsabilité, de ces écrivains qui sèment une première erreur, parmi surtout nos populations naïves, beaucoup trop portées à croire à l'infailibilité des livres. L'Azin n'existe pas ; il n'a jamais existé. Je veux dire que le ruisseau en question n'a jamais figuré sous ce nom dans nos anciens titres, pas plus que dans le langage parlé. Ce nom d'Azin est moderne ; il est le produit d'un étymologiste aux abois. Malheureusement cette niaiserie a été imprimée, et bon nombre de gens, même parmi les habitants actuels de cette ville, croient aujourd'hui à l'Azin. Le ruisseau en question

a constamment porté dans les documents officiels ou historiques, comme il porte encore dans les cadastres, plans, registres et arrêtés municipaux, le nom de Sanguinenc. D'où vient ce nom au sens mystérieux et terrible ?

Nous disions dans un *Mémoire* traitant plus au long cette question : « *La plaine d'Escatalens, à une lieue au sud-est de Castelsarrasin, offre à l'œil chercheur de l'antiquaire des débris d'armes, des ossements entassés, des substructions anciennes, qu'arrose le Sanguinenc, ainsi nommé des flots de sang qui l'ont rougi en un jour de sanglant combat* », et nous rappelions cette strophe du poète : « *Bien, différent est le tableau qu'offre aujourd'hui Trasimène ; son lac est une nappe d'argent, sa plaine n'est sillonnée que par la charrue pacifique, ses arbres séculaires s'élèvent épais comme autrefois les cadavres entassés où sont maintenant leurs racines. Mais un ruisseau à l'onde faible, au lit étroit, a emprunté son nom à la pluie de sang de cette fatale journée, et le Sanguinetto nous Indique l'endroit où le sang des Romains abreuva la terre et teignit les eaux indignées.* » (Lord Byron, *Childe Harold*, ch. IV, strophe LXV).

C'est le Sanguinenc qui passe à Castelsarrasin, et l'Azin n'est qu'une invention, une erreur d'autant plus regrettable, qu'adoptée par les V.-A. Malte-Brun, les Abel Hugo et autres géographes peu sûrs, elle menace de prévaloir, même dans le langage du pays.

## Sources

Aux archives départementales du Tarn-et-Garonne :  
Le livre sur la chapelle Notre Dame d'Alem, 1873,  
Br 879  
Celui sur la Cour des Aides, 1865, Br 880  
Statistiques 1868, n° 448  
Sur le château de Castelsarrasin, 1867  
Villemongue, 1881, Br 878  
L'abbaye de Belleperche, 1878  
Etat de la bourgeoisie de Beaumont, 1880

*Les numéros du bulletin de la société archéologique de Tarn-et-Garonne* évoqués au fil des pages.

Sur Fermat, aux archives départementales :  
-le livre de Pierre Gairin,  
-la notice de Frayssinet  
-le livre de Baptiste Rey.

Sur le site Gallica d'internet on trouve le Moniteur Archéologique qui le premier ouvrit ses colonnes à Louis Taupiac.

### Livres :

**Collectif** : 800 auteurs, dix siècles d'écriture en tarn-et-Garonne, BCP, 1992

**Paul Burgan et André Lafon**, Toponymie du Tarn et Garonne, Association Antonin Perbosc, 2006

**Paul Vasilières** Recherches Historiques et archéologiques sur Castelsarrasin, , ASPC, 2015

**Geneviève Quiriny-Duckerts**, Les vitraux de l'église Saint-Sauveur de Castelsarrasin, ASPC, mai 2011

**Alem Surre-Garcia**, Au-delà de rives, les Orient d'Occitanie, Mai 2005, Dervy

## Personnages du XIX ème siècles étudiés

par J-P Damaggio

Nom	Nais- sance	Dé cès	Fonction	Lieu Naissansce	Lieu Décès
Hippolyte Detours	1800	1881	Politique	Moissac	Moissac
Mary-Lafon	1810	1884	Ecrivain	Lafrançaise	Montauban
Léon Cladel	1835	1892	Ecrivain	Montauban	Paris
Jules Momméja	1854	1928	Ecrivain	Caussade	Moissac
Camille Delthil	1834	1902	Ecrivain	Moissac	Moissac
Emile Razoua	1830	1878	Politique	Beaumont	Genève
Louis Taupiac	1818	1891	Ecrivain	Beaumont	Castelsarrasin
J.-André Poumarède	1815	1869	Ingénieur	Réalville	Monteils
Henri Lapauze	1867	1929	Journaliste	Montauban	Paris
Ch. Mazade-Percin	1820	1893	Journaliste	Castelsarrasin	Paris
Ch. de Freycinet	1828	1923	Polytechni- cien	Foix	Paris
Th. Despeyrous	1815	1883	Professeur	Beaumont	Faudoas
L'abbé Marcellin	1806	1888	Curé	Montauban	Cayrac
Jean-Baptiste Pérès	1752	1840	Religieux	Valence	Agen
J.-Bap. Garrigou	1764	1844	Industriel	Montauban	Montauban
Jean Bousquet	1819	1853	Cabaretier	Bourg de Visa	Jersey
Jacques Gebelin	1849	1898	Géographe	Réalville	Réalville
Basile Cassaigneau	1821	1904	Médecin	Lamothe-Cu.	Beaumont
A.-Athé. Mialaret	1826	1899	Institutrice	Montauban	Paris